

**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE  
SOISSONS

*Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est*

PIINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

---

TOME DIXIÈME

(3<sup>me</sup> série — 1900)

---

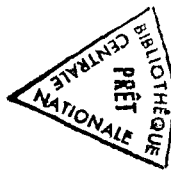
ON SOUSCRIT  
A SOISSONS  
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

---

MDCCCCIV

# BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE



8° Lc 31

~~Asie 11  
A~~

Per 8°  
10.017

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; éplt. XXIV.

---

TOME DIXIÈME

(3<sup>me</sup> série — 1900)



---

**ON SOUSCRIT**  
**A SOISSONS**  
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

---

MDCCCIV

## PREMIÈRE PARTIE

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE SOISSONS

---

---

**Première séance**

—  
**Lundi 8 Janvier 1900**  
—

*Présidence de M. MICHAUX, Secrétaire*

—

OUVRAGES OFFERTS  
ET DÉPOSÉS DEPUIS DÉCEMBRE 1899 :

*Les Chartes de Saint-Bertin*, par M. l'abbé BLED,  
des Antiquaires de la Morinie, tome IV, 1899.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XX<sup>e</sup> volume,  
1<sup>re</sup> livraison, janvier 1900 et tables de 1899.

*Annales de la Société Malacologique de Belgique*,  
tome XXXII, 1897.

*Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*,  
LII<sup>e</sup> volume, 1898.

*Revue des Etudes historiques*, 65<sup>e</sup> année, 1899.

*Société des Antiquaires de la Morinie*, bulletin,  
48<sup>e</sup> année, tome X, 191<sup>e</sup> livraison, 3<sup>o</sup> fascicule,  
1899.

TOME X (3<sup>e</sup> série)

PREMIÈRE PARTIE — 1

*Bulletin of the Géological Institution of the  
University of Upsala, 1899.*

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et  
arts de la Sarthe, 2<sup>e</sup> série, tome XXIX, 1899,  
2<sup>e</sup> fascicule.*

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Conformément au règlement de la Société, il est procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1900.

Ont été réélus :

*Président* . . . . . M. le comte DE BARRAL.  
*Vice-Président* . . . . . M. PLATEAU.  
*Secrétaire* . . . . . M. Alexandre MICHAUX.  
*Vice-secrét<sup>aire</sup>-Archiv<sup>iste</sup>* . M. Emile COLLET.  
*Trésorier* . . . . . M. DELORME.

---

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Président communique un dessin à lui envoyé par M. Charles Montpellier et représentant un objet trouvé parmi des débris de pierres de la grosse tour de Vivières. Cet objet, en plomb, incrusté dans la pierre, est une figure, à peine visible, d'un personnage paraissant être un prêtre tenant dans sa main droite un tricorne, dans l'autre une clochette, ou un porte-sonnette.

Une note accompagne le dessin.

---

Il est donné lecture d'une lettre de M. Plateau, concernant la question soulevée dans des séances

précédentes, au sujet de Braine et de son étymologie.

---

M. l'abbé Delaplace présente une observation relativement à Braine d'abord et ensuite au sujet des creuttes signalées à Ambleny, par M. Vauvillé, dans une séance antérieure.

Des creuttes pareilles à celles d'Ambleny sont encore habitées dans certaines communes de notre arrondissement et dans l'arrondissement de Laon.

---

---

## Deuxième séance

---

Lundi 5 Février 1900

---

*Présidence de M. MICHAUX, Secrétaire*

---

### OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DE JANVIER

*Etudes sur le golfe et le port Itius*, par M. Jules LION, 1900, avec carte.

*Annales del Muse nacional de Montevideo*, tome II, fascicule 12, 1899.

*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, Toulouse 1899, série 8<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 24, mars à juillet 99.

*Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1898.

*La porte des Degrés, à Boulogne-sur-Mer, par*

ENLART.

*Société royale Belge de géographie, 23<sup>e</sup> année,  
n<sup>o</sup> 2, 1899.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

#### SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Communication est faite d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant l'attribution à la Société archéologique de Soissons, d'une somme de 400 fr. spécialement destinée à la publication des lettres et documents tirés des Archives du ministère de la guerre par M. Félix Brun et concernant le Soissonnais pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. A cause de cette subvention, M. le ministre espère que la Société ne se refusera pas à offrir à son département, le moment venu, plusieurs exemplaires de l'ouvrage de M. Brun, pour être répartis dans des bibliothèques publiques.

#### DEMANDE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Une autre lettre du même ministère, en date du 29 janvier dernier, demande, comme pouvant figurer à l'Exposition universelle, un travail sur les ruines de l'église Notre-Dame-des-Vignes publié dans le bulletin de la Société archéologique de Soissons (tome II de la 3<sup>e</sup> série, année 1892, p. 104), avec une photographie.

Un exemplaire de ce document sera adressé au ministère.



COMMUNICATIONS DIVERSES

Lecture est donnée d'une note qui explique comment, en 1793, furent rayés dans un missel et dans les livres de l'église d'Acy, les mots et les prières qui portaient les noms du roi et de la famille royale.

— M. Collet informe que dans les derniers jours d'octobre 1899, on découvrit au village de Fleury, canton de Villers-Cotterêts, un ancien four de potier, contenant une soixantaine de vases qui avaient, les uns des pieds, les autres des anses, et qui, tous, étaient plus ou moins intacts.

On mit au jour, en même temps, des tuyaux d'eau, un moule en creux d'une tête d'évêque et quelques ossements.

La plupart de ces objets reçurent ensuite des destinations diverses : une dizaine de vases endommagés et le moule de la tête d'évêque prirent la direction du Musée municipal de Soissons, et aujourd'hui M. Collet présente à la Société archéologique deux des pots les mieux conservés et le moule de la tête.

On a pensé, lors de la découverte, que l'on se trouvait en présence d'objets de l'époque gallo-romaine ; c'était une erreur : examen fait, les vases sont du XVI<sup>e</sup> siècle.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Sont admis comme membres titulaires de la Société, M. le baron Sabatié-Garat, maire de

Vauxbuin, et M. André Fossé d'Arcosse, directeur  
de l'*Argus soissonnais*.

---

---

### Troisième séance

—

Lundi 5 Mars 1900

—

Présidence de M. MICHAUX, Secrétaire

—

#### OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DE FÉVRIER

*Journal des Savants*, novembre et décembre 1899.

*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 10, 1899. — L'église Saint-Pierre et Saint-Paul.

*Bulletin de la Société archéologique de Béziers* (Hérault), 3<sup>e</sup> série, tome III, 1<sup>re</sup> livraison (28<sup>e</sup> volume de la collection).

*Bulletin de l'Association philotechnique*, juillet à octobre 1899, n<sup>os</sup> 7, 8, 9, 10 et 11.

*Mémoires de la Société académique de l'Oise* (Beauvais), tome XVII, 2<sup>e</sup> partie, 1899.

*Romania*, tome XXIX n° 113, janvier 1900.

*Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie* (Saint-Omer), 48<sup>e</sup> année, 192<sup>e</sup> livraison, tome X, 4<sup>e</sup> fascicule, 1900.

*Société royale belge de géographie*, 23<sup>e</sup> année, 1899, n<sup>os</sup> 3 et 4.

*Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XXVII, 1899, 4 trimestres (Montauban).

*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de  
Mâcon*, nos 15 et 16, 1<sup>er</sup> septembre 1899, 2 mars  
1900.

*Bulletin historique du diocèse de Lyon*, une année,  
n° 2, mars et avril 1900.

---

TRAVAUX

M. l'abbé Callay est l'auteur d'un Essai biographique ainsi conçu :

**ESSAI BIOGRAPHIQUE**

**sur**

**LE GÉNOVÉFAIN BARTHÉLEMY MERCIER**

**ABBÉ DE SAINT-LÉGER**

A SOISSONS

---

L'abbé de Saint-Léger, Barthélemy Mercier, dont le portrait orne notre salle de séances, naquit à Lyon, le 4 avril 1734. — Dès sa plus tendre jeunesse, sa vocation pour la vie religieuse, et un profond amour de l'étude, le décidèrent à entrer dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, ou Génovéfains. — Après une année de noviciat, il fut admis à prononcer ses vœux en 1750. — Il fut alors envoyé à l'abbaye de Chatrice, en Champagne, pour y enseigner la rhétorique et la philosophie, sous la direction de Jean de Caulet, qui mourut évêque de Grenoble. Son supérieur apprécia bientôt le talent et les

grandes connaissances de Mercier, il lui accorda de nombreuses marques de bienveillance et lui fournit, en l'envoyant à Paris, en 1754, les moyens d'augmenter encore son érudition déjà si vaste.

Dans la capitale, le jeune religieux se lia avec le génovéfain Alexandre Pingré, qui était alors chancelier de l'Université, membre correspondant de l'Académie des sciences, et bibliothécaire de Sainte-Geneviève ; il l'aida dans ses travaux d'astronomie, il devint bientôt son collaborateur, et, en 1760, son successeur dans la charge de bibliothécaire.

Son zèle infatigable ne se ralentit pas un instant dans cette position qu'il remplit pendant douze ans.

Mercier se fit remarquer des grands personnages de l'époque par ses nombreux travaux et spécialement de Louis XV lui-même, au cours d'une visite que ce prince fit à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le roi le nomma abbé de Saint-Léger, en 1767, en remplacement de René Biet, pour le récompenser, disait le brevet de nomination, des services qu'il avait rendus aux lettres.

Des démêlés que Mercier eut avec ses confrères, l'obligèrent à renoncer à sa charge de bibliothécaire, à quitter l'abbaye Sainte-Geneviève, et à prendre un logement séparé.

Débarassé de sa charge, il put se livrer à ses études favorites de bibliographie, et fit paraître un certain nombre d'articles dans les journaux.

A cette époque, il eut une discussion assez vive avec Guillaume Debure (1731-1782), auteur de la *Bibliographie instructive*, ou *Traité de la con-*

*naissance des livres rares et singuliers* (1763-68), 7 volumes in-8°. Les attaques de Mercier n'enlevèrent rien de la vogue qu'avait cet ouvrage, et ne l'empêchèrent pas d'être considéré encore aujourd'hui comme l'ouvrage le plus important que la France ait donné en ce genre.

Un bibliographe illustre, le professeur Prosper Marchand, originaire de Guise, avait publié en 1740, à La Haye, une *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*, in-4°. Cet ouvrage témoignait de beaucoup d'érudition et de recherches, mais il était fait sans ordre, sans méthode ; de plus, de nombreuses fautes s'y trouvaient.

Mercier reprit ce travail et fit paraître, en 1773, *Le Supplément de l'histoire de l'Imprimerie*, dans lequel les erreurs volontaires ou involontaires de Marchand étaient relevées et corrigées.

L'apparition de cet ouvrage fit sensation et plaça l'auteur au premier rang des bibliographes de l'Europe.

Sa retraite à Soissons procura à l'abbé de Saint-Léger des loisirs considérables, dont il sut tirer parti au bénéfice des lettres ; il publia une foule d'articles et de travaux marqués au coin de la plus solide érudition. Il fit aussi des voyages scientifiques : il se mit à parcourir les Pays-Bas et la Hollande où il fut accueilli avec empressement par Gérard Merman et par Pierre-Antoine Crevenna, qui tous deux s'étaient livrés à une étude approfondie des origines de l'Imprimerie.

Mercier profita beaucoup des relations qu'il entretenait avec ces illustres savants ; il recueillit une foule de notes, d'extraits, de documents, de livres rares.

Il se disposa à utiliser les fruits de ces nombreuses recherches, déjà il avait fait de Saint-Léger, le centre, le foyer de la bibliographie. — De là il entretenait des correspondances polyglottes avec tous les bibliophiles de l'Europe; (ses décisions, son opinion en cette matière étaient considérées comme infaillibles), quand éclata la Révolution française.

Mercier fut privé de ses bénéfiques ecclésiastiques qui consistaient non seulement dans l'abbaye de Saint-Léger, mais encore dans le prieuré de Saint-Pierre, à Montluçon, et dans une charge d'aumônier à la Grande-Fauconnerie; il revint alors à Paris, et, comme il n'avait jamais pensé à faire des économies, il se trouva dans une situation fort précaire. — Il n'en continua pas moins avec courage ses travaux littéraires. En 1792, il fut nommé membre de la Commission des monuments.

Il rendit, dans cette nouvelle fonction, tous les services qu'on était en droit d'attendre de ses connaissances variées, de son goût exercé, et de son désintéressement sans bornes; il s'efforça de sauver de la ruine qui les menaçait les riches bibliothèques départementales, en envoyant, à ceux qui en étaient chargés, des instructions sur le mode de classement des précieux dépôts soumis à leur surveillance.

Malheureusement ces soins furent en grande partie inutiles! La Révolution battait alors son plein!

La Commission des monuments fut supprimée quelques mois après son établissement.

Mercier retourna à Paris, et rentra dans la solitude, le cœur navré des scènes affreuses dont

il était le témoin. Chaque jour lui enlevait quelques amis qui montaient à l'échafaud, et pour lui l'horizon s'assombrissait de plus en plus ; son imagination lui rappelait sans cesse les horreurs qu'il avait dû voir.

Dès lors, il ne fit plus que languir et ne sortit plus. Sans quelques amis dévoués, cet illustre savant aurait été victime de la plus affreuse misère.

Charles-Antoine La Serna de Santander, qui était alors conservateur de la bibliothèque de la ville de Bruxelles, apprenant cette infortune, résolut d'y mettre fin : il offrit généreusement sa place à Mercier, mais le ministre de l'Intérieur, François de Neuchâteau, s'y opposa, il annula cette proposition, et la compensa par une pension annuelle de 2,400 fr. qu'il fit accorder au savant religieux, avec un terme payé d'avance. Barthélemy Mercier mourut à Paris, le 13 mai 1799, à l'âge de 65 ans.

---

### **LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE BARTHÉLEMY MERCIER**

Le principal ouvrage de Barthélemy Mercier est :

- 1° Le *Supplément à l'histoire de l'Imprimerie*, de Prosper Marchand. L'auteur ne cessa de le travailler, de le remanier, de l'améliorer en le mettant au courant des travaux qui paraissaient. Cet ouvrage eut plusieurs éditions, complétées par des notes publiées dans le *Journal des Savants* (année 1776).
- 2° *Lettres à M. le baron de H...* (Heiss), sur différentes éditions rares du XV<sup>e</sup> siècle (1783).

- 3° *Extrait* d'un manuscrit intitulé : *Le Livre du très-chevaleur comte d'Artois et de sa femme, fille du comte de Boulogne* (1783).
- 4° *Notice raisonnée* des ouvrages de Gaspard Schott (1785).
- 5° *Lettre* à l'éditeur du *Traité des monnaies des prélats et barons de France* (1789).
- 6° *Notice* de deux anciens catalogues d'Alde Manuce (1790).
- 7° *Mémoire pour la conservation des bibliothèques des communautés séculières et régulières* (1790).
- 8° *Opinion sur de prétendues prophéties qu'on applique aux événements présents* (1791).
- 9° *Opuscules, Notes*.

(Pour plus de détails, voir le tome II des *Mélanges de critique* de Chardon de la Rochette).

---

M. l'abbé Hivet fait la communication suivante :

### ETUDES ETYMOLOGIQUES

---

MESSIEURS,

Il m'a semblé que, malgré l'aridité du sujet, vous ne seriez pas indifférents à un essai concernant les noms de lieux soissonnais. Ce qui m'encourage à vous présenter ce petit travail, c'est que l'étymologie répond à un besoin naturel de l'esprit humain, surtout dans ce siècle qui cherche dans



les langues, comme dans tout le reste, le *pourquoi*, le *comment*.

Pour les *langues classiques*, le rapprochement est relativement facile, guidé que l'on est par le *sens* et par les *règles* des variations des lettres, pour rattacher par exemple un mot grec à un mot latin, à un mot allemand ou à l'une des langues indo-européennes.

Mais, pour les *noms propres*, où trouver souvent un point de comparaison ? où trouver l'origine ? Bien des fois, après force recherches, on ne peut que hasarder une opinion, donner une probabilité.

Heureusement on peut assez souvent découvrir l'origine des noms de lieux, en considérant leur signification commune due à leurs *productions*, à leur *commerce*, à leur *situation*, à un *saint*, à un *personnage célèbre*, principalement à un gallo-romain, ou enfin à quelques *circonstances particulières*.

Personne n'ignore, par exemple, que la ville de SAINT-QUENTIN (autrefois Augusta Veromanduorum) tire son nom de Saint-Quentin, apôtre du Vermandois.

LE NATAL, dans l'Afrique du Sud, est ainsi appelé parce que Vasco de Gama découvrit ce pays le jour de Noël (Natalis).

— PONTOISE veut dire (Pont sur l'Oise) : le pont sur une rivière jouait autrefois un grand rôle.

— MAESTRICHT doit son nom à un pont sur la Meuse : (trajectus-passage, pont et Maës-Meuse).

— BAGNOLES, Bagneux et autres semblables sont ainsi dénommés à cause de la qualité de leurs eaux propres aux bains (Balnæ) et, par extension, signifient même une mare quelconque.

— POMMIERS (Aisne), Pommeray, Pommereux (Oise), etc., tirent leur nom de (Pomerium, Pomeratum, lieu planté de pommiers ou d'autres arbres à fruits) et, par extension, verger et même terrain vague.

— PRESLES, Brasles (Aisne), Prades (Ariège), Préau (Ain) viennent de (pratium, pratellum, pré).

— MAAST (Aisne), Metz (Moselle), Maze (Lot), dérivent de (Mansum-demeure) et signifient habitation rurale avec une certaine quantité de terre.

Je pourrais multiplier les exemples, mais il est temps, je crois, d'aborder mon ingrat labeur, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention.

Je commence par SOISSONS : (Ab Jove principium). Plusieurs de mes savants collègues en ont déjà parlé à différentes reprises, mais je crois que le sujet n'est pas encore épuisé et, en parlant de la sorte, je n'ai pas non plus la prétention de l'épuiser.

D'après l'opinion commune, Soissons, avant la conquête des Gaules par Jules César, s'appelait vraisemblablement *Noviodunum*, mot qui, en Celte, signifie *Ville neuve*.

Dunum correspond, pour le sens, au mot latin oppidum et signifie Ville forte : soit à cause de sa position sur les hauteurs, ce qui arrivait le plus souvent, afin que les habitants puissent s'y défendre aisément à la moindre alerte ; soit à cause de ses fortifications qui, par la largeur des fossés et la hauteur des murailles (propter latitudinem fossæ murique altitudinem, Cæs., II, 12), équivalaient à un dunum, et c'est le cas pour Soissons.

Au IV<sup>e</sup> siècle, les noms de peuples ayant été unis à ceux des villes, notre Noviodunum, s'appela *Augusta suessionum*, la Ville auguste des

Suessions; comme *Lutetia Parisiorum*, Lutèce des Parisiens; *Durocortorum Remorum*, Durocort des Rèmes.

Puis, le nom de ville ayant complètement disparu pour le plus grand nombre, il n'y eut plus que celui du peuple : alors Augusta Suessionum est devenue *Suessiones* (Soissons), comme Parisii (Paris), Remi (Reims).

Il s'agit de savoir ce que signifie le nom du *peuple* des Suessions et non la *ville* des Suessions, puisque, comme je viens de le dire, le nom de ville a complètement disparu.

Il est très vraisemblable que le nom de peuple *Suessions* était un mot celte donné par les Galls venus de l'Orient. Les Romains, n'ayant pu changer le nom celte d'un bon nombre de lieux, leur donnèrent une tournure romaine en y ajoutant une terminaison latine : voilà un fait.

D'autre part, aidons-nous des *Commentaires de César*, notre seul guide connu pour cela, et nous pourrons peut-être trouver le véritable mot celte qui rend le mot (Suessions).

Au livre II (de Bello Gallico), le général romain nous montre les Suessions comme possédant un *territoire très étendu et très fertile* (latissimos et feracissimos agros). Or le mot celte qui se rapproche de la racine *suess*, — comme forme et comme sens, paraît être *suidh*; *suidh*, étant exactement le même mot que le mot latin *sed*, — de *sedes* dans le sens de *demeure, site*, ajoutons-y la terminaison latine — *iones* après avoir changé *dh* en *ss* (comme à *sed* — on ajoute — *iones* après avoir changé le *d* en *ss*), cela fait *suiss—iones*, comme *sess—iones*. Alors le mot, ayant revêtu la forme latine, signifierait : peuple qui a bien choisi

son *site*, peuple qui a un beau et vaste *site*, à tous points de vue. En effet, le Soissonnais est un *ager latissimus* : César nous dit qu'il avait 12 oppides et qu'il promettait aux Belges 50,000 combattants, (oppida habere numero duodecim, polliceri millia armata quinquaginta) ; il est aussi un *ager feracissimus*, comme nous pouvons en juger de nos jours.

Telle est, Messieurs, l'opinion que je me permets d'émettre devant vous, opinion sinon certaine, du moins très vraisemblable.

— Maintenant, puisque L' AISNE (Axona) traverse notre bonne ville de Soissons, prenons-la au passage, et cherchons à en trouver la signification.

Le mot Axona paraît composé de *Aq* —, *ax* —, *eau*, que nous voyons dans les noms propres Aix, Dax et de la terminaison—ona. Ce qui semble corroborer cette assertion, c'est que, en général, les noms de rivières se rapportent à l'eau qui les forme (rapide, lente ou prenant une forme quelconque, ou même étant simplement de l'eau). Par exemple, le *Xanthe* est ainsi appelé à cause de sa couleur jaunâtre ; le *Niger*, à cause de la couleur noire de ses eaux ; le *Rubicon*, de la nature du sol sur lequel coulent ses eaux. L'*Aube*, rivière aux eaux blanches ; le *Rhône*, le *Rhin*, fleuves au cours impétueux ; la *Seine* (Sequana), fleuve au cours tranquille (de sequi).

Au lieu du radical *a q*, — il y a en sanscrit (av), qui est le même mot par le changement du *q* en *b*, *v* (cf. *liq.* — et *lip.* — de *liqui* et d'*Elipon* ; *sequor* et *epomai*, etc.) Alors nous avons Eve (Oise), Evaux (Creuse), Evian (Haute-Savoie), Longueve, Belleve, etc., sans compter Avon (Indre-et-Loire), Yvette (Seine-et-Oise), Iviers (Aisne), etc. Si j'ai

multiplié ces exemples, c'est pour vous convaincre que la racine commune *aq*—ou *av*—qui ne signifie uniformément que de l'eau, souvent avec des qualificatifs, a formé bien des noms propres de rivières.

— Si vous le voulez bien, nous allons suivre la route de Château-Thierry (de Château-Thierry à Béthune), et prendre un à un les villages que nous rencontrerons à droite et à gauche.

— BELLEU, *Bellus locus* en 1143. Belleu serait donc un *lieu agréable*, un équivalent de Bellevue.

— VIGNOLLES (*Vineolae*, lieu de vignes), ainsi appelé parce que, autrefois, on y cultivait surtout la vigne.

— ACONIN. Ce mot semblerait se rapprocher de *Acus*, *pointe* : c'est en effet une *langue de terre* entre deux vallées.

— NOYANT, (*Noda*, *Nodia* en basse latinité). On peut rapprocher *Noda* du grec (*paein* couler). Ce mot signifie *lieu de sources*, et par suite *lieu humide*, à cause de ses eaux : ce qui paraît se justifier en regardant le bas de Noyant, arrosé par la Crise. On peut voir ce mot sous les formes : No, Noailles, Nouette, Nohant, Noy, Noyal, Noyelles, Nogent, Nogentel, Neuilly, etc.

— SEPTMONTS, tirerait, dit-on, son nom de sa situation dans une vallée dominée par sept promontoires (*mons de septem montibus*, 1203). J'ai cherché ces sept promontoires, et je ne les ai pas trouvés ; aussi ne pourrait-on pas plus justement l'appeler : *Septus montibus*, c'est-à-dire lieu entouré de *montagnes* ?

— ROZIÈRES, (*rosariae*, lieu propre aux roses) :

tel est du moins son sens primitif (cf. Rosoy, de Rosetum—lieu rempli de roses).

— VISIGNEUX. Peut-être serait-ce Vitineus (locus), lieu de vignes? — Alors ce mot se rapprocherait de Vignolles.

— ECUIRY, du bas latin *scura*, grange, étable (cf. écurie).

— BUZANCY, paraît dérivé de Buzancus, propriétaire gallo-romain, avec la terminaison — *iacum* signifiant propriété; alors le sens serait domaine de Buzancus.

— AMBRIEF, Ambrieum en 1163, pour Ambriacum, paraît venir de Amauriacum avec le b épenthétique et signifier domaine d'Amaury.

— CHACRISE, (Carcarisia en 858). On prétend que la Crise ne prendrait ce nom de Crise qu'à la réunion des rus de Launoy et de Violaine, qui s'opère, en effet, près de Chacrise; alors ce nom signifierait (tête de Crise). Mais peut-on dire que *car* signifie tête? Il semble plus naturel, puisque c'est un village ancien, de faire venir *car* du celte; (*car* signifie pierre, comme dans Carisiacum Quierzy). Chacrise signifierait lieu de pierres (*carisia loca*); la première syllabe *car* ne serait qu'un redoublement, comme *Cucusma*, Chasemy.

— NAMPTEUIL, doit son nom à sa position dans le fond d'une vallée (le celte nant signifie vallée) (cf. Nanterre).

— MAAST, de (Mansus, habitation rurale avec des terres).

— VIOLAINE, (Villana en 1047). C'était primitivement une petite ferme, une petite villa, d'où son nom.

— MURET, de (Muretum, lieu muni de murs, lieu

fortifié) : ainsi appelé d'une ancienne circonvallation.

— CROUTTES, doit son nom à de nombreuses creuttes, grottes (*cryptæ*), anciennes habitations creusées dans la roche où l'on se cachait (*kripto*) où l'on séjournait.

— VAUXBUIN, (Vallis Bodini). Il est très probable que cette vallée a, comme tant d'autres, tiré son nom d'un certain personnage : ici c'était un nommé Bodin, (cf. Vauxrot, Vallis Rodulphi).

— COURMELLES (Colomella en 858) ; ce qui peut faire supposer que ce mot serait le même que (Columella, petite éminence) : sens justifié par la situation de ce village sur une petite éminence.

— VILLEMONTAIRE, (villa, ferme sur un promontoire), comme on peut en juger en examinant le lieu.

— PLOISY, (de plou, territoire, village *pléthos*), ou plutôt de (Plesseicum, haie, enclos *pleko*).

— BERZY, (Berciacus en 977) pourrait, comme *Vierzy*, venir de *Variciacum* et signifier domaine de *Varicus*.

— CHAUDUN, (Caldunum en 1184), de *dunum* ville forte et de *calvum* dénudé. (cf. Chaumont).

— DROIZY, (Trucei en 593, Droisiacus en 1138). Peut-être ce village tire-t-il son nom d'un collège de *Druides* qui aurait existé du temps des Gaulois ?

— LAUNOY, de Alnetum, Aunois ; avec l'article, ce mot devient Launoy et signifie lieu planté d'*aunes*.

— COURDOUX, Curdus en 1110, dérive de Curtis ferme et de Heroldi, Rodold.

— TAUX, (Thou en 1179). On y remarque un monticule de grès appelé la butte de Taux, et,

d'après une antique tradition, c'est là surtout que les sacrifices druidiques auraient été offerts aux divinités gauloises. Taux rappellerait le Thau des Egyptiens, dieu de la guerre.

— ARCY, (Arciacus en 1125). Village très ancien, au sud duquel se trouve un cimetière historique sur un *tertre* sablonneux, d'où il semblerait tirer son nom. (*arx*, éminence, forteresse). Les fouilles de l'époque mérovingienne qu'on y a faites, paraissent justifier cette opinion.

— PARCY (Parciacum, parc, enclos), de parcus espace clos où l'on conserve des animaux de réserve (parcere, réserver). Ce n'était primitivement qu'un enclos, qu'une réserve.

— TIGNY (Tiniacus). L'étymologie pourrait être *tenn, chêne*, qu'on trouve dans Hartennes.

— HARTENNES, mot celte composé de (l'article ar et de tenn, chêne). Le sens est donc (forêt de chênes), comme dans Ardennes, Thenailles, Thenelles (cf. Arquennes (Belgique); Arthenay (Loiret); Arcenay (Côte-d'Or); Ardenay (Sarthe); Asquennoy (Oise). Le mot latin correspondant, pour le *sens*, est (Quercinus, quesnus, chêne), qu'on trouve dans Quesnoy, les Chêneaux, etc., etc.

A propos du mot Hartennes (lieu de chênes), on sera peut-être étonné de n'y plus trouver un bois de chênes, comme autrefois. L'étonnement disparaîtra en constatant que la nature, ainsi que le dit monsieur Ysabeau, a ses assolements, de même que les gens de culture : elle y soumet, à de longues périodes, les terres incultes et les forêts, sans l'intervention de l'homme.

Les grandes forêts (comme celle de Compiègne, où dominant actuellement le hêtre et le charme),



ont été peuplées de chênes dont il reste des débris séculaires en petit nombre. A un moment donné, le jeune plant de hêtre et de charme, provenant de semis naturels, a étouffé le plant de chênes dont la terre était lasse, et la forêt s'est rajeunie ; ailleurs, c'est le chêne ou bien quelque arbre d'essence résineuse qui s'est substitué au hêtre et au charme.

— OULCHY (Ulciacum), pourrait venir de *olca*, terre labourable entourée de haies et de fossés. Ce terroir est en effet fertile et peut justifier cette étymologie. Mais faudrait-il rejeter sa dérivation du mot *Ourcq*? Je ne le pense pas. La forme ne s'y oppose nullement : on n'a qu'à changer *l* en *r*, comme dans *ulmus*, *orme*, *navile*, *navire*, etc. ; de plus Oulchy est presque sur l'Ourcq ; je parle du vieil Oulchy, où l'on voit encore des creuttes, en se dirigeant sur Breny ; on dit bien Billy-sur-Ourcq, et cependant Billy est près du ru de Pudeval, tributaire de l'Ourcq ; de même Oulchy est sur le ru de Chauday, tributaire de l'Ourcq. Dans *ulciacum*, la particule gauloise (*ak*) marque la possession et s'est latinisée en *—acum* : elle est devenue généralement *—y* dans le Centre, *—é* dans l'Ouest, *—ay* dans l'Est.

— COINCY (Cossiacum en 1072), du celte *con*, coin, ce lieu a la forme d'un *coin* ; ou de *consciacum*, habitation de *Conscius*.

— ARMENTIÈRES, de *Armentaria*, lieu où l'on réunissait, où l'on élevait le *gros bétail* (*Armentum*).

— BEUGNEUX, *Buniolum* est, comme *Baniolum*, pour *Baniacum* en 836 et *Baniacum* est pour *Balneae*, au sens de *mare*, eau quelconque.

— PLESSIER, (*Plesseium* en 1206), était à l'origine un clos, un *parc* formé de haies.

— CUGNY, paraît venir du celte *con* et doit son nom à sa position de colline entre deux vallées présentant l'aspect d'un *coin* (cuneus) (cf. Cognac, Coigneux).

— BLANZY, Planciacum, Blanciacum, domaine de Plancus ou de Blancus.

— BILLY (Billiacus). Probablement du celte *bill* latinisé en *billia*. *Bill* signifie *rejet* qui repousse du tronc des anciens arbres.

— BRENZY, du celte *burn*, par transposition; *bren* ou *burn* signifie *eau de source*. Le sens est donc : village sur un cours d'eau; ici sur l'Ourcq, ce qui paraît justifié par Braine (sur la Vesle); Berny (sur l'Aisne); Bernot (sur l'Oise); Bernay, sur la Charentonne (Eure); Berne sur l'Aar (Suisse); Bellebrune (dans le Boulonnais); Brunehamel (sur la Brune). Les Brains sont sur des rivières.

— MONTMIRAIL a l'heureuse fortune d'exercer la sagacité d'hommes éminents et de les exciter à faire de nombreuses investigations. Bien que Montmirail n'appartienne pas à notre département, vous me permettrez cependant d'en dire quelques mots.

*Mons Mirabilis* doit être rejeté, comme n'étant qu'une traduction apparemment vraisemblable de Montmirail, mais peu justifiable au point de vue étymologique : en effet *Mons Mirabilis* ne peut donner que *Mont admirable*.

*Mons Mirelli*, qu'on voit au XII<sup>e</sup> siècle, peut se justifier. On peut dire, bien qu'on n'ait pas de preuves, comme pour la plupart des noms similaires, que ce mont a appartenu à un certain Mirellus, dont le nom vient de la racine (*mir*) et dont je vais parler. Mais faut-il rejeter *Mons Miraculi*, *Mont d'observation*? Je ne le pense pas, soit au

point de vue de la *forme*, soit au point de vue du *sens*. D'abord, me dira-t-on, comment peut-on, avec *Miraculi* avoir *Mirail*? Ce n'est pas plus difficile de former *gouvernail* avec *gubernaculum*, *soupirail* avec *suspiraculum*, *maille* avec *macula*, *tenailles* avec *tenacula*, etc. On n'ignore pas que nos ancêtres, bien que n'ayant pas inventé le télégraphe, savaient admirablement se communiquer les nouvelles au moyen de signaux, pas du tout à dédaigner ; on n'ignore pas non plus qu'ils savaient choisir parfaitement leur site, quand ils se fixaient dans un lieu. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'ils aient pris Montmirail ou comme poste d'observation, ou comme site à souhait pour le plaisir des yeux. On pourra enfin objecter que la racine de *Miraculum* *mir* n'a pas le sens de *voir*, *d'observer*. Alors je répondrai à mes honorables contradicteurs, que Virgile, l'un des auteurs latins qui s'appliquent le plus à employer les mots en leur acception propre et leur sens primitif, donne souvent à *miror* le sens *d'observer*. Je pourrais aussi citer en passant l'espagnol *mirar*, qui signifie simplement regarder, et le français *se mirer*, point de *mire*. Or, Virgile nous dit dans ses *Bucoliques* : I, 70... *Mirabor* aristas, pourrai-je contempler mes épis ? v, 56... *Miratur* limen Olympi, il contemple avec admiration le palais de l'Olympe ; dans ses *Géorgiques* : t. I, p. 497, *Miratur* ossa, il contemple des ossements ; iv, 60, *ubi*... *Mirabere* nubem, - contemplator, quand tu verras avec étonnement un nuage épais *d'abeilles*, suis-le des yeux ; dans son *Enéide*, I, 709, *Mirantur* dona Æneae, *Mirantur* Julum, ils contemplant avec admiration les présents d'Enée, ils contemplant Iule, etc...

Tous ces passages et tant d'autres, que je pourrais facilement multiplier, si je ne craignais d'abuser de votre attention, n'indiquent-ils pas l'idée de *voir* unie à celle d'admirer? D'où l'on peut conclure que Montmirail peut très bien venir de Mons Miraculi et signifier *Mont d'observation*.

---

M. Collet donne lecture d'un article de M. Félix Brun sur les Volontaires nationaux du premier bataillon de l'Aisne, formé le 26 août 1791, entré en campagne le 28 avril 1792. C'est l'état des services des officiers établis pour obtenir des brevets du ministre. Cet article comprend beaucoup de Volontaires nés à Soissons, Vailly, Villers-Cotterêts, Château-Thierry, etc. Parmi eux figure Charpentier, alors capitaine adjoint aux adjudants généraux, qui fut plus tard le général comte Charpentier.

## VOLONTAIRES NATIONAUX

### 1<sup>er</sup> Bataillon de l'Aisne

ETATS DES SERVICES DES OFFICIERS

(ETABLIS POUR OBTENIR DES BREVETS DU MINISTRE)

---

ARMÉE DU NORD

---

1<sup>er</sup> BATAILLON DE L' AISNE

FORMÉ LE 26 AOUT 1791

*Entré en campagne le 28 avril 1792*

---

ÉTAT DES SERVICES DES OFFICIERS DUDIT BATAILLON

---

*Etat-Major*

FRANÇOIS-SAMSON FABUS, chef du bataillon, né à Soissons le 2 février 1763 ; soldat au ci-devant

régiment du Roi-Infanterie, le 28 février 1781, où il a servi jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1787 et a rempli les fonctions de caporal-major pendant l'espace de dix mois ; fait capitaine des grenadiers le 26 août 1791 au bataillon de l'Aisne ; 2<sup>e</sup> chef dudit bataillon le 20 septembre 1792 et 1<sup>er</sup> chef de bataillon le 28 mars 1793. A servi dans la garde nationale depuis le commencement de la Révolution.

FRANÇOIS FRANÇOIS , adjudant-major , né à Metz.

JEAN-FRANÇOIS RADEL, quartier-maître , né à Villers-Saint-Sépulcre (Oise).

JEAN-SINCÈRE (ci-devant LOUIS) DUSOLEIL, chirurgien-major, né à Metz.

SINCÈRE CARPETTE (ci-devant LOUIS), capitaine des grenadiers, né à Soissons le 16 février 1769 ; milicien au mois de mars 1776 ; sergent à la première revue en 1777 ; le 5 juin 1778 dragon au 2<sup>e</sup> régiment (ci-devant Condé) où il a servi huit ans ; a obtenu son congé absolu le 5 juin 1786. A servi dans la garde nationale intérieure à Soissons depuis le commencement de la révolution. Le 26 août 1791, fait lieutenant des grenadiers au bataillon de l'Aisne et capitaine le 20 septembre 1792.

MICHEL-FRANÇOIS FABUS, lieutenant des grenadiers, né à Soissons le 4 février 1764 ; sous-lieutenant des grenadiers le 26 août 1791, lieutenant des grenadiers le 20 septembre 1792 et actuellement adjoint aux adjudants-généraux. A servi dans la garde nationale depuis le commencement de la révolution.

MÉTREAU, sous-lieutenant.

*1<sup>re</sup> Compagnie*

CLAUDE-FRANÇOIS POTTIER, capitaine, né le 22 juillet 1768 à Rozay-Saint-Albin, district d'Égalité-sur-Marne (Château-Thierry), a servi dans la garde nationale de Fère, grenadier au bataillon le 28 septembre 1791 ; sergent-major de la 1<sup>re</sup> compagnie le 9 mars 1792 et capitaine le 28 septembre 1792.

HUBERT-MAXIMILIEN GÉRARD, lieutenant, né le 15 septembre 1771, à Dravegny, district d'Égalité-sur-Marne. A servi dans la garde nationale intérieure de Dravegny depuis le commencement de la révolution. Fait lieutenant le 26 août 1791.

SINCÈRE PASQUIER (ci-devant LOUIS), sous-lieutenant, né le 25 mai 1792 à Geux (Marne).

*2<sup>e</sup> Compagnie*

NICOLAS-SINCÈRE LABITTE, capitaine, né le 19 mars 1758 à Villers-Cotterêts. Le 12 septembre 1775 soldat au 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Turenne) où il a servi huit ans. A obtenu son congé absolu le 11 juillet 1782. A servi dans la garde nationale de Villers-Cotterêts depuis le commencement de la révolution avec le grade de sergent. Fait capitaine au bataillon le 26 août 1791.

MICHEL LABITTE, lieutenant, né le 9 mars 1760 à Villers-Cotterêts. Le 26 août 1781 soldat au 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant La Serre), où il a servi huit ans deux mois. A obtenu son congé absolu le 11 octobre 1788. A servi dans la garde nationale de Villers-Cotterêts depuis le commen-

cement de la révolution. A fait dix mois le service de gendarme. Fait lieutenant au bataillon le 26 août 1791.

PIERRE BENARDIN, sous-lieutenant, né à Meaucourt (Meurthe).

*3<sup>e</sup> Compagnie*

CHARPENTIER (1), capitaine-adjoint aux adjutants-généraux, absent.

NICOLAS-PRÉCORD CANNAUX, lieutenant, né le 21 juillet 1765 à Vailly. A servi dans la garde nationale de Vailly depuis la révolution en qualité de caporal; fait sergent au bataillon le 20 août 1791, sergent-major le 6 août 1792 et lieutenant le 11 novembre 1792.

FRANÇOIS-LUC-BAUDUIN LECLERC, sous-lieutenant, né le 18 octobre 1766 à Braye, district de Laon, le 20 février 1785; grenadier au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Navarre) où il a servi jusqu'au 23 mai 1790. A servi depuis la révolution dans la garde nationale de Braye. Fait sergent au bataillon le 26 août 1791 et sous-lieutenant le 14 décembre 1792.

*4<sup>e</sup> Compagnie*

JUDAM, capitaine, au dépôt.

CHRISTOPHE FERTÉ, lieutenant, né le 2 mai 1772 à Bucy-le-Long. Capitaine dans la garde nationale de Bucy depuis le commencement de la révolution; fait lieutenant au bataillon le 26 août 1791.

(1) C'est le futur général comte Charpentier.



JEAN-BAPTISTE FRÉMAUX, sous-lieutenant, né le 19 juillet 1772 à Paars, a servi dans la garde nationale de Paars depuis le commencement de la révolution ; fait sergent-major au bataillon le 26 août 1791 et sous-lieutenant le 10 novembre 1791.

*5<sup>e</sup> Compagnie*

GILLES, capitaine, aide-de-camp.

(A sollicité son brevet en particulier).

CHARLES CHAVIN, lieutenant, né le 19 novembre 1764, à Bézu-le-Guéry, district de Château-Thierry. Capitaine dans la garde nationale de Bézu-le-Guéry depuis le commencement de la révolution ; lieutenant au bataillon le 26 août 1791.

ANTOINE GILLES, sous-lieutenant, né à Mareuil-en-Dôle le 14 mars 1771. Le 28 avril 1789 soldat au 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Flandre), où il a servi jusqu'au mois de mars 1792, époque de son entrée au bataillon. Fait caporal le 2 février 1793, sergent le 1<sup>er</sup> juin 1793 et sous-lieutenant le 14 septembre 1793.

*6<sup>e</sup> Compagnie*

DELOBEL, capitaine, à la Vendée.

GRIFFON, lieutenant, à la Vendée.

JEAN-CHARLES CAHIER, sous-lieutenant, né à Soissons le 20 septembre 1771. A servi dans la garde nationale, à Soissons, depuis le commencement de la révolution. Caporal au bataillon le 26 août 1791 et sous-lieutenant le 21 avril 1793.

7<sup>e</sup> *Compagnie*

SINCÈRE (ci-devant LOUIS) SIMON CRAPART, capitaine, né le 23 février 1768 à Château-Thierry. Le 1<sup>er</sup> novembre 1785 soldat au 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant du Perche), où il a servi jusqu'au 18 juillet 1790. Lieutenant de grenadiers de la garde nationale de Château-Thierry jusqu'au 26 avril 1791, époque à laquelle il a été fait capitaine au bataillon.

JACQUES-MARTIN-FRANÇOIS GÉRARDOT, lieutenant, né le 26 mars 1763 à Château-Thierry. Le 5 mai 1783 soldat au 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Orléans), où il a servi huit ans. A obtenu son congé absolu le 5 mai 1791. Depuis cette époque instructeur et sergent-major des chasseurs de la garde nationale de Château-Thierry, fait lieutenant au bataillon le 26 août 1791.

VILLARS, sous-lieutenant, à la Vendée.

8<sup>e</sup> *Compagnie*

JEAN-MELCHIOR DROUET, capitaine, né le 5 janvier 1757 à Château-Thierry. Le 13 mars 1776 dragon au 1<sup>er</sup> régiment (ci-devant Royal), où il a servi comme brigadier jusqu'au mois de juillet 1789, époque où il est resté dans les révolutions à Paris et y a servi dans la garde nationale à cheval jusqu'au 14 septembre 1789; lieutenant depuis ce temps dans la garde nationale à Château-Thierry; le 26 août 1791, lieutenant au bataillon et capitaine le 28 mars 1793.

AMAND FRANÇOIS, né à Vallon-Libre (Condé-en-Brie). Depuis la révolution garde national à

Egalité-sur-Marne ; sous-lieutenant au bataillon le 26 août 1791 et lieutenant le 21 avril 1793.

FRANÇOIS-ATHANASE DURET, sous-lieutenant milicien en la ci-devant province du Soissonnais le 7 mars 1787, où il a servi jusqu'au 26 août 1791, époque où il a été fait sergent au bataillon ; sergent-major au mois de décembre 1792 et sous-lieutenant le 21 avril 1793.

*(D'après l'original conservé aux Archives  
du Ministère de la Guerre.)*

---

M. Vauvillé fait à son tour la communication ci-après à propos de :

### **VASES GALLO-ROMAINS**

Dans la séance de la Société du 1<sup>er</sup> mai 1899, j'ai présenté des poteries provenant de la station gallo-romaine du lieudit la « Roche au Prieur », sur le territoire d'Ambleny, station qui est au nord et près du fossé du retranchement principal de l'intéressante enceinte gauloise du même pays.

Aujourd'hui je communique, provenant du même endroit, un fragment de terrine ou mortier à bec d'écoulement, de l'époque gallo-romaine.

Ce vase en terre bien cuite avait 36 centimètres de diamètre intérieur du haut ; il était entouré d'une bordure horizontale de 65 millimètres de largeur du dessus, le dessous de la bordure fait avec la panse du vase un demi-cercle de 4 centimètres de diamètre, qui permettait de prendre

très facilement le vase avec les mains sans crainte de le laisser échapper.

Cette présentation a pour but de faire connaître la marque du potier, qui, quoique cassée, offre cependant un certain intérêt.

Sur la partie supérieure se trouve la lettre Q.....; les autres lettres ne sont plus visibles, la pièce étant cassée il n'est pas possible de voir la fin de la première ligne de l'inscription.

Dans la partie du bas on lit très bien VERA-NIVS.

Au sujet des fouilles de la station gallo-romaine d'Arlaines (sur Ressons-le-Long), située à environ 2,500 mètres de celle de la « Roche au Prieur », on a les renseignements suivants dans le Bulletin de la Société :

« En fait de vases grossiers, le plus complet est une terrine à rebords très larges et très rabattus, ayant un petit conduit pour faire couler le liquide. Il est d'une terre argileuse jaunâtre et n'a pas été soumis à un haut degré de cuisson. Son ouverture est de 22 centimètres. Le fond en était brisé. On a rencontré un assez grand nombre de fragments de vases du même genre qui paraissent avoir servi à contenir le lait; l'un d'eux porte l'empreinte d'un cachet carré avec les lettres demi-effacées : Q..... ERIV... VERANIV ».

Il est permis de se demander si l'empreinte de marque de potier trouvée à la « Roche au Prieur » se rapporte à celle qui a été recueillie à Arlaines; la première formait deux lignes dans un entourage rectangulaire, la deuxième devait être de forme carrée, Il serait intéressant de comparer ces deux empreintes, si celle d'Arlaines est au Musée de la Ville de Soissons, attendu qu'elles se trouvaient

sur des vases de même forme, mais de diamètres différents, trouvés dans la même région.

---

---

### Quatrième séance

—

Lundi 2 Avril 1900

—

*Présidence de M. PLATEAU, Vice-Président*

—

#### OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

*Journal des Savants*, janvier et février 1900.

*Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*,  
xx<sup>e</sup> volume, 1900.

*Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*,  
tome XXXVIII, 2<sup>e</sup> série, tome XIII, Chambéry,  
1899.

*Vingt-neuf chartes originales de l'abbaye de  
Chalis*, par M. l'abbé MULLER, de Senlis.

*Bulletin de la Société académique de Brest*, 2<sup>e</sup> série,  
tome XXIV, 1898.

*Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de  
Marseille*, 1896-1899.

*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 4<sup>e</sup> série,  
tome x, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> fascicules. Paris, 1899.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, xx<sup>e</sup> volume. 2<sup>e</sup> livrai-  
son, mars 1900.

Dans les ouvrages offerts à la Société, on remarque la brochure de M. l'abbé Muller, de Senlis, concernant vingt-neuf chartes originales sur l'abbaye de Chaalis. Remercîments à l'auteur.

#### ADMISSION D'UN NOUVEAU MEMBRE

M. Paul Choron, avoué à Soissons, a été admis à l'unanimité comme membre titulaire de la Société.

#### RÉUNION A LA SORBONNE

Parmi la correspondance, M. le Président signale des invitations à assister à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et aux divers Congrès qui auront lieu à Paris pendant l'Exposition.

---

M. Collet donne lecture d'un travail dont il est l'auteur et qui concerne les fêtes qui furent célébrées en 1811, dans le Soissonnais, à l'occasion de la naissance et du baptême du Roi de Rome.

# FÊTES

## DE LA NAISSANCE ET DU BAPTÊME

### du Roi de Rome

#### DANS LE SOISSONNAIS

---

L'*Aiglon*, dont on parle tant et que l'on joue à Paris, au théâtre Sarah-Bernhardt, depuis un mois environ, fournit l'occasion de nombreuses communications à la presse, de la part de ceux qui possèdent des documents sur le duc de Reichstadt. On semble vouloir produire, surtout, ce que l'on sait d'inédit sur ce pauvre roi de Rome que les circonstances et les événements réduisirent à l'impuissance et qui, par cela même, n'eut d'un roi que le titre. C'est ainsi qu'à mon tour, détenteur de matériaux qui n'ont jamais vu le jour, j'ose entreprendre un long article sur ce même sujet.

Dès le 15 novembre 1810, M. Le Blanc de Beau-lieu, évêque de Soissons, baron de l'empire, avait écrit aux prêtres de son diocèse : « S. M. l'empereur et roi vient de me faire part, mon cher curé, de la satisfaction qu'elle éprouve de l'heureuse grossesse de l'impératrice, et me témoigne qu'il lui sera très agréable que j'ordonne, dans mon diocèse, des prières particulières pour la conservation de son auguste personne.....

« Cet événement est trop important au bonheur

de la France pour que vous, mon cher curé, et les fidèles confiés à vos soins, n'adressiez pas au ciel, dans cette occasion, les vœux les plus sincères. »

D'autre part, au mois de mars 1811, on songeait, dans l'arrondissement de Soissons, à des réjouissances devant suivre immédiatement la prochaine délivrance de Marie-Louise. Les maires étaient invités à faire tous préparatifs pour célébrer l'événement prévu. Les boîtes, le canon, les cloches, la musique, les tambours devaient apprendre aux citoyens cette nouvelle que l'on ne pouvait connaître assez tôt, tant l'impatience était grande dans tous les cœurs. Le maire de Soissons, qui était M. Desèvre écrivait, le 20, à M. le baron de Flavigny, sous-préfet de l'arrondissement, qu'il avait eu un entretien avec Mgr l'évêque et que S. G. lui avait déclaré avoir déjà, indépendamment de sa lettre du 15 novembre, adressé aux curés de son diocèse une circulaire leur prescrivant « de faire sonner en volée toutes les cloches de leurs églises, à trois fois différentes, aussitôt qu'ils seraient informés de la délivrance de l'impératrice. » Si l'enfant nouveau-né était un prince, les prêtres devaient même réitérer les volées jusqu'à neuf fois.

« De mon côté, ajoutait M. le maire à M. le sous-préfet, j'ai pris les mesures nécessaires pour faire tirer de suite vingt-et-un coups de canon si c'est une princesse, et cent-un coups si le ciel, propice à nos vœux, nous accorde un prince. J'aurai l'honneur de me concerter ensuite avec vous pour les autres témoignages d'allégresse publique que la ville de Soissons et ses habitants seront dans le cas de manifester à l'occasion du



grand événement si ardemment attendu par tous les fidèles sujets de S. M. l'empereur. »

Au moment même où M. Desèvre écrivait ainsi à M. de Flavigny, l'événement désiré se produisait, car l'administration départementale annonçait à tous les maires de son ressort que l'impératrice Marie-Louise avait heureusement donné le jour, le 20 mars, au roi de Rome. Hâtez-vous, disait la circulaire préfectorale, de faire part de l'importante nouvelle aux maires de votre arrondissement, afin que vos administrés partagent la vive allégresse que cause ce grand événement.

Le 21, Mgr de Soissons, informé, lui aussi, de la bonne nouvelle, était invité à faire faire, ce jour même, dans sa cathédrale, des prières publiques, et donnait avis à M. le sous-préfet qu'à onze heures et demie, il y aurait exposition du Saint-Sacrement suivie d'un *Te Deum* et de bénédiction solennelle.

Au 11 avril, la naissance accomplie du roi de Rome était considérée comme chose tellement importante, que tous les Français s'étaient empressés de manifester la joie qu'ils en avaient éprouvée et que des fêtes avaient été organisées par eux pour témoigner leur allégresse. Mais l'empereur et roi, dit une lettre officielle que nous avons sous les yeux, « veut que ce grand événement soit célébré le même jour dans tout son empire, et ajoute que vraisemblablement ce jour sera celui où S. M. l'impératrice, relevée de couches, se propose d'aller à l'église remercier Dieu de lui avoir donné un héritier de la gloire et des hautes destinées de Napoléon. »

Et le 18 mai, l'empereur écrivait à tous les évêques :

« La naissance du roi de Rome est une occasion solennelle de prières et de remerciements envers l'auteur de tous biens. Le 9 juin, jour de la Trinité (1), nous irons nous-même le présenter au baptême dans l'église Notre-Dame. Notre intention est que, le même jour, nos peuples se réunissent dans leurs églises pour assister à un *Te Deum*, et joindre leurs prières et leurs vœux aux nôtres. Concertez-vous à cet effet avec qui de droit, et remplissez nos intentions avec le zèle dont vous nous avez donné des preuves réitérées. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'Evêque, en sa sainte garde.

« A Rambouillet, le 18 mai 1811.

« (Signé) NAPOLÉON. »

L'évêque de Soissons était alors en cours de visite diocésaine. Il adressa de Laon au clergé et aux fidèles un mandement prescrivant pour le 9 juin le chant du *Te Deum* indiqué par l'empereur.

D'un autre côté, les préfets, qui avaient reçu des instructions spéciales, avaient envoyé les recommandations nécessaires à tous les maires, et enfin tout le monde se trouva dûment informé qu'une fête « destinée à célébrer la naissance du roi de Rome le jour même de la cérémonie de son baptême » aurait lieu le 9 juin. En conséquence, la ville de Soissons élaborait complètement son programme; elle annonça, entre autres choses, des jeux, des danses, des illuminations, un feu d'artifice. Et le 9, on célébra d'abord à la mairie, en

(1) On avait d'abord songé au 2 juin.

exécution de deux délibérations du conseil municipal des 20 et 24 mai, deux mariages de Soissonnais que l'on dota sans doute comme on le fit à Paris et ailleurs pour d'autres habitants : le mariage d'un nommé Jean-Marie Godalier avec une demoiselle Marie-Rose Bausard, et celui du garde champêtre de la ville, Jean-Antoine Charpentier, avec M<sup>lle</sup> Louise-Hélène Nodot. Ensuite l'heure de la véritable fête étant sonnée, on alla entendre à la cathédrale le chant du *Te Deum*, le *Domine salvum fac imperatorem*, des versets et des oraisons. Les autorités constituées étaient naturellement présentes ; l'état-major de la garde nationale, les membres de la légion d'honneur et les officiers en retraite étaient là également, sans compter l'excellente population du pays et des environs. Le surplus du programme reçut son exécution tant l'après-midi que le soir ; et cela fit « éclater, d'une manière toute particulière, dit un rapport du temps, les sentiments de toutes les classes des habitants. » La ville sut donc se montrer heureuse et joyeuse ; elle se signala même entre toutes les communes de l'arrondissement qui étaient au nombre de 170 (165 aujourd'hui).

Voici maintenant, d'après d'autres pièces authentiques, ce qui se passa, au sujet de la naissance et du baptême du roi de Rome, dans une soixantaine de communes soissonnaises :

ACY vient en tête en suivant l'ordre alphabétique. Le 21 mars, on y avait publié, par la voix des cloches, l'heureuse délivrance. Le soir du 8 juin,

la sonnerie encore annonça la fête du lendemain 9, et, le 9, semblable carillon réveilla la population sur injonction du maire, qui était un M. Hénin ; la caisse fut battue dans le village et ses hameaux ; la garde nationale se mit sous les armes ; on lut la lettre de l'empereur, le mandement de l'évêque, la circulaire du préfet, celle du sous-préfet, et « tout cela pénétra les cœurs de la plus vive allégresse. » Puis, les habitants « manifestèrent leur entière reconnaissance pour la divine Providence, à raison de ce qu'elle avait bien voulu accorder au grand Napoléon un précieux rejeton qui devait être l'héritier de ses vertus héroïques et de sa gloire, et devait consolider de plus en plus le bonheur de l'empire français. »

Vers trois heures de l'après-midi une salve d'artillerie, les cloches du village et la caisse municipale annoncèrent le *Te Deum* ; et ce cantique d'actions de grâces retentit solennellement dans l'église. Là, les diverses autorités locales se présentèrent revêtues des marques distinctives de leurs fonctions, et toute la garde nationale se montra en grande tenue.

Le *Te Deum* étant chanté, le cortège défila dans la direction de la place publique au bruit d'acclamations multiples et de cris mille fois répétés de vivent L. M. l'empereur, l'impératrice, le roi de Rome.

La place se couvrit de jeux, de divertissements et aussi de danseurs qui ne s'arrêtèrent qu'à la nuit. Quelques flacons dont on ne désigne pas le contenu furent vidés, et des santés furent portées à L. M.

Chaque famille se retira ensuite en sa maison, pénétrée, dit-on, des plus douces espérances.

D'ARCY-SAINTE-RESTITUE, dont le maire était Monsieur Wallon, ce dernier écrivait textuellement à M. le sous-préfet, sous la date du 24 mai : « Vous me demandez des détails des témoignages publics de notre joie à la naissance du roi de Rome. Nous apprîmes vendredi 22 cette heureuse nouvelle. Sur le champ elle fut annoncée au public par la sonnerie de nos quatre cloches, qui recommença le lendemain dès le matin. Rien ne peut être solennisé par une allégresse plus franche que cette fête universelle. M. notre curé qui saisit toujours les occasions des événements pour nous instruire, vient de prononcer à la messe le discours que nous l'avons prié de nous donner et que nous vous envoyons..... »

Ce discours de M. le curé est un peu long, mais, par son optimisme à outrance et par sa tournure d'esprit bizarre (pour ne pas dire plus), il vaut la peine d'une transcription littérale :

« Réjouissez-vous, Français, s'écrie ce bon prêtre de campagne, il nous est né un roi des Romains. Le repos, le bonheur, le trône impérial de la France sont assurés. Ce jour, le plus heureux pour le plus grand des empereurs ; ce jour de félicité, cet événement qui va tant influer sur la politique de l'Europe, étaient, dans les desseins du Très-Haut, ménagés en faveur du peuple français ; ce jour est la fête du monde connu.

« On se disait partout, flottant entre la crainte et l'espérance : *« Le nom de Napoléon est immortel ; mais les héros sont mortels ; cieux, donnez un fils à l'union la plus illustre. Et pour la stabilité du trône magnifique du plus célèbre empire ; pour embellir encore les destinées de tant de peuples, accordez à la fille des empereurs*

« et au successeur de Charlemagne un fils digne  
« du nom de Napoléon-le-Grand, de l'amour des  
« Français, de l'admiration de tant de peuples,  
« leurs alliés. Que l'ennemi, envieux de la gloire  
« de la plus célèbre dinastie naissante change de  
« système à la nouvelle d'un premier héritier de  
« la puissance de Napoléon; que ses nombreux  
« alliés célèbrent la prépondérance du trône impé-  
« rial qui les protège; que l'univers enfin salue un  
« nouvel astre dont l'influence doit améliorer  
« l'existence des nations. »

« Les vœux du monde sont exaucés. Un fils est donné à l'illustre et pieuse Marie-Louise d'Autriche, impératrice, et à l'incomparable Napoléon-le-Grand, empereur des Français, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse, la gloire des Français, l'amour et l'étonnement des nations.

« Ame de Saint-Louis, âme d'Henri IV, vous vieilliez sur la France et portiez au trône du souverain maître des rois, les vœux des Français, les souhaits de votre fille bien aimée (Il est à remarquer que Henri IV descendait du comte de Clermont, septième fils de Saint-Louis, que Catherine, sœur d'Henri IV, épousa en 1599 le duc de Lorraine, tige masculine de l'impératrice Marie-Louise, que la fille, Elisabeth, d'Henri IV, épousa un roi de la maison d'Autriche, Philippe IV, roi d'Espagne, que Louis XIII fut marié à Anne d'Autriche, que Louis XIV épousa en 1660, Marie-Thérèse d'Autriche, sa cousine germaine. Le sang d'aussi grands princes, mêlé avec celui du plus grand des empereurs, coule dans les veines et bat au cœur du nouveau roi des Romains, le bonheur des Français.) Ne semblerait-il pas qu'Isaïe (chapitre 66)

donnant à Jérusalem désolée des paroles de future consolation, parlait un sens prophétique aux Français ?

*« Moi, dit Dieu par la bouche du prophète, qui  
« accorde la fécondité, serais-je stérile envers mon  
« peuple? Non. (Introit de la messe du 4<sup>e</sup> dimanche  
« de carême, jour de la fête de la naissance du  
« roi des Romains.) Réjouis-toi, Jérusalem. Et  
« vous tous, peuples qui aimez cette capitale  
« célèbre et longtemps inquiète, accourez, rassem-  
« blez-vous sur ses places ; livrez-vous avec mon  
« peuple à la joie, vous qui partagez sa tristesse.  
« Sautez d'allégresse, prenez part à l'événement  
« qui la console ; soyez témoins des délices dans  
« lesquelles elle nage et de la gloire qui l'envi-  
« ronne de toutes parts ; je vais faire couler sur  
« elle un fleuve de paix. »*

« Eh ! quelle douceur, quelle joie, quelle consolation n'apporte pas la paix que va commander la lignée du plus grand héros dont la naissance du premier né est l'heureux présage.

« Français, voici la fête que nulle autorité n'a commandé à nos cœurs. La joie a fait explosion en un moment par toute la France. Le sentiment, l'amour, un espoir qui ne sera pas trompé, notre attachement natif à nos souverains, notre reconnaissance envers le sauveur de notre patrie et le plus grand prince du monde, la consolation achevée sur nos maux passés, voilà ce qui, en un instant, a signalé partout ce beau jour qui fera événement dans nos annales.

« Voyons dans les prodiges opérés par Napoléon-le-Grand et dans ce bienfait de la Providence qui veille sur notre empire, voyons le doigt de Dieu qui gouverne le héros et met son règne

au-dessus des calculs de l'imagination. Prions pour la santé de S. M. l'impératrice, pour celle de son auguste époux. Demandons à Dieu la conservation du prince nouveau-né, et allons aux pieds des autels du maître de l'univers lui rendre des actions de grâces pour ses bienfaits envers la maison de France, celle d'Autriche et l'empire français. »

Un peu long, ce discours, avons-nous dit; et cependant il est encore accompagné, par le desservant, de cette marque de contentement personnel et naïf :

« Cette commune aura été une des premières de l'empire à célébrer l'heureux événement de la naissance du roi de Rome. Nous avons donné l'éveil à notre voisinage par notre allégresse, nos cris de joie, la sonnerie prolongée, dans la nuit, de nos cloches, qui le lendemain, à la pointe du jour, ont de nouveau signalé notre joie. Félicitons-nous d'être des premiers à pouvoir répondre de notre amour pour nos souverains à l'autorité civile qui s'en inquiète. »

A présent nous sommes au 9 juin; en pleine fête de la naissance et du baptême du jeune roi. Le pays fut joyeux le 4 mars, mais aujourd'hui la mesure d'allégresse est comble. Aucune commune de l'arrondissement de Soissons ne pourra faire plus et aussi bien qu'Arcy; voyez plutôt son procès-verbal de constatations :

« L'an mil huit cent onze, le dimanche neuf juin, dix heures du soir, le corps municipal d'Arcy-Sainte-Restitute, réuni pour la célébration, à ce jour remise, de la fête de la naissance de



S. M. le roy de Rome, a dressé le procès-verbal suivant :

« Hier, 8 juin, les quatre cloches ont annoncé à midy, la fête du 9. Le soir du même jour des boêtes ont été tirées pendant la sonnerie.

« Ce jourd'huy 9, trois heures de relevée, le conseil municipal accompagné des fonctionnaires publics et des principaux habitants de la commune, est allé en ordre, précédé des tambours et violons, à l'église. M. le desservant a reçu le cortège à qui il a adressé et au peuple assemblé le discours cy après transcrit.

« Le discours fini, lez boêtes, les cloches, tambours et violons ont averti du *Te Deum* que M. le desservant *antonnat*. La fête religieuse terminée, le cortège, accompagné comme est déjà dit, et de M. le desservant, retourna à la mairie où un dîner de vingt-cinq couverts était préparé.

MM. les maire, adjoint et officiers municipaux de l'annexe de BRANGES vinrent se joindre à ceux d'Arcy, précédant les habitants de l'annexe prévenus des fêtes d'Arcy auxquelles ils venaient prendre part.

« Le dîner commençat par ce toast de M. le Maire d'Arcy : *Veuille le Ciel que de l'union la plus illustre naissent des princes frères du roy de Rome.*

« M. l'Adjoint : *Que la santé du prince nouveau-né soit aussi florissante que la gloire de Napoléon.*

M. le Curé : *Que la religion adresse au Ciel des vœux continuels pour le bonheur imperturbable de la famille impériale.*

« Un grenadier en retraite de la garde impériale :

*Que mes enfants chérissent le roy de Rome avec la même franchise que moi qui ai partagé les périls du héros, son père.*

« A neuf heures du soir, le conseil municipal, suivi de toute la population de la commune, alla allumer les amorces d'un feu de joie dressé sur le mont de Rugny et garni d'artifices. Ce véritable feu de joie, et d'une joie franche, puisqu'il n'y a pas eu d'allocation de fonds pour nos divertissements, dura moins que nos acclamations de vivent l'Empereur, l'Impératrice et le Roy de Rome.

« Le cortège et la population se portèrent de Rugny au Mont Dion qui domine Arcy. Là, M. le Curé avait fait dresser un feu d'artifices composé de 40 pièces. Il représentait un arbre. Ses branches et feuilles étaient de feux, et des étoiles en feu de toutes couleurs. Une gerbe s'alluma du haut de l'arbre, jettant des étoiles et des pétards qui mirent le feu à un aigle dont les ailes, la queue, le bec étaient de feux de différentes couleurs. L'aigle s'éleva dans les airs, lançant la foudre dont les serres étaient armées.

« Le feu d'artifice tiré, on descendit voir les illuminations. On distinguait celles de la mairie et les pots à feu de M. l'adjoint. M. le desservant avait un transparent qui intéressa : c'était l'écusson de l'Empire avec ses supports et sa couronne. Au dessous de l'aigle on lisait : *Excitat aquila pullos ad volandum*. Au dessus de l'aigle sortait d'un nuage un soleil naissant, couronné d'une auréole.

Jamais, on peut l'assurer, fête ici n'offrit tant d'allégresse, d'ordre, d'émulation à qui ferait mieux. M. l'adjoint donna des jeux gratis à la commune qui n'oubliera pas ce beau jour. »

Suit comme de juste le discours absolument conforme de M. le desservant d'Arcy :

« FRANÇAIS,

« C'est aujourd'huy la Fête nationale par excellence. Le premier rejetton de la dinastie de nos souverains reçoit dans ce moment et solennellement son nom. Les enfans des sujets de Saint-Louis, d'Henry IV, de Louis XIV sont encore les protégés du ciel. Leurs vœux, ceux des souverains alliés de la France ; ceux du plus étonnant des empereurs sont exaucés. Le roi de Rome entend aujourd'huy les prières cérémoniales de son baptême ; et, dans ce moment même, l'Europe, la Cour de France, tous les Français sont dans les temples qu'ils font retentir de leurs actions de grâces. Nos premiers rois eurent le titre de rois de Rome. Clovis I<sup>er</sup> et réellement le premier roi des Français fut patrice, c'est-à-dire eut la souveraineté de Rome, et fut qualifié tel par Anasthase, empereur d'Orient, qui lui donna aussi le nom d'Auguste.

« Charlemagne, avant de monter sur le trône de l'empire d'Occident, se fit couronner roi d'Italie, avec les droits de souveraineté sur Rome ; il y prit les noms de César et d'Auguste et fit porter l'aigle romaine à la tête des armées. Il avait rendu son trône héréditaire dans sa famille ; mais le partage de ses Etats entre ses enfans disloqua cet empire ; la France perdit la souveraineté de l'Italie : le titre d'empereur resta au trône électif d'Allemagne ; et l'empereur Othon I<sup>er</sup> prit le titre de roi des Romains. A dater de l'an 1056 les empereurs d'Allemagne, avant d'être élus, étaient nom-

més rois des Romains, ce qui subsista jusqu'à nos jours.

« Alors le prince héréditaire de l'empire germanique était qualifié roi des Romains, et celui du trône français s'appelait Dauphin, d'après le vœu de Humbert, souverain du Dauphiné, qui le légua à la France en 1343, à condition que le premier né de nos rois en porterait le nom. Mais le trône de l'empire germanique n'est plus. Ainsi le titre de roi des Romains ne pouvait plus appartenir à un souverain d'Allemagne.

« L'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, roi de Rome, réssussitait l'empire de Charlemagne. Ainsi le titre de roi de Rome lui appartenant, comme il avait appartenu à Charlemagne, Napoléon a du qualifier roi de Rome l'héritier de son empire.

« Voilà donc l'empire et les titres de Charlemagne recréés après dix Révolutions. Sans doute ces prodiges nous étonnent. Mais adorons la Providence qui règle tant d'événements extraordinaires. Remercions-là de ses bienfaits. Il fallait un fils à la France et à son empereur, Dieu l'a accordé. Il fallait, dans un temps d'irréligion un pieux exemple ; et Napoléon offre son fils unique à l'autel du Roi des Rois. Il fallait rassurer un peuple craintif sur la vaccine ; et l'empereur soumet à cette opération salutaire son premier né, son fils chéri, l'enfant nouveau-né qui porte les destinées des Français et de tant de peuples alliés. Quels parents hésiteront quand Napoléon n'a pas craint pour son enfant sur qui l'Europe entière fonde sa tranquillité ?

« Allons, Français, aux pieds de ces autels unir nos voix et nos cœurs aux actions de grâces que la

cour la plus auguste, que tous les peuples rendent à Dieu dans ce moment même.

« Cette fête intéresse tout le genre humain. Assez nous avons fêté des chimères. Aujourd'hui notre bonheur prend stabilité. Prions afin qu'il soit durable. »

A presque cent ans d'intervalle, tout cela peut faire sourire ; mais il ne faut pas oublier qu'on est au village. Et si, là-bas, c'était chose caractéristique de l'époque, ici, à ce titre, c'était chose à recueillir, et voilà qui est fait.

BAZOCHEs manifesta aussi en faveur de la solennité du baptême du roi de Rome. La fête fut annoncée le 8 juin par le son des cloches et le bruit du tambour communal, selon des instructions du maire, M. Thibault. Le 9, le corps municipal prit part au chant, prescrit, du *Te Deum*. Tous les habitants acclamèrent l'empire. Ils se livrèrent au jeu et à la danse, puis la fête se termina, dit le procès-verbal qui en rend compte, sans aucun trouble. •

BERRY-SAINT-CHRISTOPHE a pour maire M. Lefèvre. Le 9 juin, à trois heures, revêtu de son écharpe, il se transporte dans le lieu destiné au culte catholique pour y entendre chanter le *Te Deum*. Escorté et suivi de ses compatriotes, il se rend ensuite sur la principale place de sa commune. Y étant arrivé, dit-il, « nous avons fait un petit discours devant les citoyens, touchant les personnes de S. M. l'empereur et roi et S. M. l'impératrice ; nous avons prononcé ces paroles à haute voix : Vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome ; ce que tout le peuple a répété d'un commun accord.

Et nous avons continué la fête par un divertissement qui s'est terminé à neuf heures précises du soir. »

A BRAINE, les marques d'enthousiasme s'étant produites aussitôt la nouvelle connue de l'heureux accouchement, il y eut sans doute recrudescence de joie le 9 juin ; cependant aucune de nos pièces ne l'atteste. Ne parlons donc que de l'annonce, en mars, de ce que l'on appelait le grand événement.

Le maire, M. Petit Champlain, s'empresse de faire part de la naissance à ses administrés, et ceux-ci de témoigner « la plus vive joie et la plus sincère satisfaction. » Des groupes de musiciens se mettent en marche et « parcourent la ville pendant une grande partie du jour. La petite artillerie, composée de boîtes, est mise en activité. Cent-un coups sont tirés au milieu de l'allégresse publique, et les cloches sont sonnées pendant presque toute cette journée à jamais mémorable. »

BRENY n'est pas resté indifférent en apprenant l'importante nouvelle. Le 29 mars, M. Fillion, maire, écrivit à M. le sous-préfet en ces termes conformes :

« Je me félicite de vous faire savoir avec quel sentiment de joie mes administrés ont appris l'heureux accouchement de Sa Majesté l'impératrice et le jour quelle a donné à Sa Majesté le roy de Rome. J'ai, aussitôt cette heureuse nouvelle, fait battre la caisse, tirer du fusil et sonner la cloche dont tout le monde de ma commune en sont très antousiasmé.

« Je suis, Monsieur, celui qui se fait l'honneur d'être votre serviteur. »

A BUCY-LE-LONG, M. Nicolas Lhote est maire. Il a convoqué son conseil municipal pour le 9 juin. On se réunit, ce jour, à la « maison commune, » et de là, escorté par la garde nationale et suivi de « beaucoup d'habitants, » on se rend à l'église, où M. le desservant entonne le *Te Deum*. A la sortie de l'église on va sur la place publique, on distribue du pain aux indigents, les violons jouent jusqu'à la nuit et les habitants dansent en poussant gaiement les cris de Vivent leurs M.M. l'empereur, l'impératrice et le roi de Rome.

A CERSEUIL, le maire, M. Lebrasseur, a fait annoncer, le 2 juin, la fête du 9, « au sortir de la messe paroissiale. » Il a invité ses concitoyens à se trouver à cette fête et leur a tenu « quelques discours analogues. »

Le dimanche 9 juin, dit le rédacteur, peu lettré, du compte-rendu de la cérémonie (rédacteur qui n'est certainement pas M. Lebrasseur), nous et notre adjoint nous sommes rendus à la messe, « revêtus de nos ceintures. » La garde nationale s'y est aussi rendue. A l'issue de la messe, M. le desservant, en chape, a entonné le *Te Deum*, et on l'a chanté en chœur, pendant que la garde nationale faisait des décharges réjouissantes qu'elle renouvela en quittant l'église. On distribua alors du pain aux pauvres, du vin à tous et on n'entendit « autre chose que ces acclamations et cris de vive S. M. l'empereur Napoléon, vive S. M. le roi de Rome. » On finit par danser, et c'est de la sorte que cette fête fut solennisée. Les dépenses s'élevèrent à 20 fr.; mais l'administration départementale n'ayant accordé que 8 fr., et « quelqu'un aisé de la commune voyant que les habitants mar-

quaient avec zèle leur amour pour les personnes sacrées de L. M., » offrit de payer l'exédent de 12 fr. si une allocation supplémentaire n'était pas accordée par ladite administration.

A CHACRISE, tout ou presque tout est à prendre dans le procès-verbal, qui est de la main de M. le maire Julien Dujay. « Le son des cloches, dit-il, avait annoncé la veille du 9 la solennité du lendemain. L'allégresse était générale ; on attendait avec impatience le moment de la faire éclater. A l'heure convenue avec M. le desservant pour le *Te Deum* d'actions de grâces, l'adjoint, le conseil municipal et les principaux habitants se sont rendus en grand costume chez le maire, d'où le cortège est parti pour l'église. La cérémonie a été aussi solennelle que la localité le permettait. La sincérité des vœux des assistants en faisait le plus bel ornement.

« A l'issue de l'office, des distributions gratuites ont été faites dans toutes les maisons de réunions. Les jeux et les danses ont commencé aux cris de vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome. Les plaisirs se sont prolongés bien avant dans la nuit, sans qu'aucun désordre ait terni l'éclat d'un si beau jour. Les sentiments étaient les mêmes dans tous les cœurs. »

Nous voici à CHAVIGNON. Le maire, M. Cuvillier, constate que le 9 juin, accompagné du conseil municipal et de la garde nationale, il s'est rendu à l'église et qu'il a assisté au *Te Deum*, ainsi qu'au salut et à la bénédiction qui ont suivi.

Après la cérémonie religieuse, un bal gratis a eu lieu, des rafraîchissements ont été servis, les



cris de vive le roi de Rome ont été poussés et réitérés. A la fin, le maire a « livré, dit-il, un petit feu d'artifice qui a donné beaucoup d'agrément aux habitants, et ce feu a fait continuer la fête jusqu'au lendemain, à quatre heures du matin. »

CHAVIGNY a pour maire M. Despierres, et ce magistrat s'est entendu avec le desservant de la commune pour la célébration de la fête du 9. A l'issue des vêpres, le 9, on a chanté le cantique d'actions de grâces avec tout l'éclat possible, en présence du conseil municipal et de tous les habitants du pays. Ensuite, sur la place publique, on a tiré une oie pour le plaisir des hommes et des jeunes garçons munis d'un sabre et les yeux bandés.

Le tir à l'oie étant terminé, le maire a fait « ouvrir la danse et livrer du vin aux vieillards. » A chaque instant des cris unanimes de vive l'empereur des Français, vive le roi de Rome ont éclaté, et, à dix heures du soir, « chacun s'est retiré chez soi dans la joie et la tranquillité. »

CHAVONNE a célébré la fête en question et en a laissé trace dans ces termes plus naïfs qu'académiques :

« Ce jourd'hui 9 juin 1811, quatre heures après midy, d'après la réception de la lettre de monsieur les sous-préfets baron d'Empire de l'arrondissement et sous-préfecture de Soissons, le maire et adjoint de laditte comûne, d'après un réquisitoire donné au capitainne de la garde national de laditte comûne, et par son activité a assemblée sa compagny et se sont distingué aveque obeissances, ils sont entré dans l'eglizes pour entendre chanter le

*Te Deum* étant accompagné du maire et de l'adjoint étant revêtu de leurs decorations ; le *Te Deum* a été chanté avec une grande solennité. D'après on se retiré sur la place, et tous ensemble avons consommé le douze franc qu'il nous avont été alloué. Toutes les individus se sont comporté avec beaucoup de plaisirs, en disant nous souhaitent des précieux jour à sa majesté l'Empereur des Français et aussy à sa majesté l'impératrice de Français, et aussy au roy de Rome.

« La fête se terminé par des chant et danse. A la fin du jour chacun se rétiré d'après que le present proces-verbal a été lûe a haute voix par le maire, et toutes l'assemblée a crié vive l'empereur, l'impératrice et le roy de Rome. D'après nous avons signé le présent pour etre envôye a monsieur les sous-préfets le meme jour et an.

« Signé : JUMEAUX, m. »

A CHIVRES, c'est M. Carlier Du houthois qui est maire et M. Gilbert secrétaire. La cérémonie commence à neuf heures du matin. Le tambour bat, les cloches sonnent, le conseil municipal et la garde nationale sont rassemblés sur la place du village ; on se transporte à l'église, on y entend la messe, on y chante le *Te Deum* « avec pompe et magnificence, » dit le rapport ; après quoi, il est fait une réjouissance, une collation. On ne consigne pas, par écrit, que des vivats ont été poussés, mais cela, sans doute, est une conséquence de la fête, aux yeux de l'autorité municipale.

A CLAMECY, le cantique d'actions de grâces a été chanté avec toute la solennité désirable. La garde

nationale s'était rendue à l'église avec ses armes et son drapeau pour honorer « les personnes des augustes souverains. » Bien entendu, les autorités civiles y étaient présentes. Des coups de feu ont été tirés, et, cela fait, on a remisé les armes dans la crainte d'accidents. La place publique fut ensuite le théâtre de divertissements. 75 litres de vin furent bus « afin d'exciter les habitants à donner encore plus de joie à cette grande fête. » 6 fr. 75 c. avaient été alloués pour les dépenses, mais le maire, M. Delaplace, et M. François Hénique, adjoint, et M. Jean-Pierre Cuvillier, et encore un autre habitant ont couvert, croyons-nous, les frais d'un bal public auquel tous les vieillards ont pris part, en buvant à la santé du roi de Rome.

Voici ce que contient le procès-verbal de COURCELLES, touchant la cérémonie de la naissance et du baptême.

Le samedi 5 juin, les cloches, la musique et le tambour municipal avaient annoncé cette solennité, et, de tous côtés, des cris de vive la famille impériale et royale, vive le roi de Rome avaient éclaté.

Le dimanche 9, à la pointe du jour, les cloches encore, la musique toujours et l'inévitable tambour avaient réveillé le village. La jeunesse, « remplie de gaieté, montra le plus vif attachement à notre auguste empereur. » A dix heures, la garde nationale arriva devant la mairie, « suivie des habitants, qui témoignaient leur bonheur par des cris unanimes de vivent à jamais le roi de Rome et son illustre père, notre invincible empereur. » Le maire, l'adjoint et les conseillers étaient de la fête, naturellement, et tous partirent pour l'église,

où le *Te Deum* fut chanté. On revint ensuite au point de départ, en manifestant la joie et le bonheur qu'on éprouvait, et, après les vêpres, les jeunes gens furent appelés par la musique dans les cours du château et y dansèrent.

Le soleil étant couché, la grille, les avenues et les cours du château furent illuminés (continue le procès-verbal, qui est signé de M. le maire Desgranges). Aussitôt chaque habitant s'empressa d'en faire autant, redoublant de gaieté, criant sans interruption vive la famille impériale et royale, et disant : Puisse le ciel combler de bonheur et donner de longs jours au précieux héritier du grand Napoléon.

La garde nationale tira plusieurs salves. Le bal se prolongea très avant dans la nuit. Le tout se passa dans le plus grand ordre, « et les habitants, vivement émus, ne cessèrent de témoigner leur amour et leur respect pour leur auguste empereur. »

CROUY, dont le maire était M. Vauvillé, fit aussi les choses très convenablement.

Après avoir fait annoncer la fête au son des cloches, au bruit des tambours et par la voix sonore du canon, les autorités se rendirent en costume, avec la garde nationale, aux offices divins et particulièrement à un triomphal *Te Deum*, qui fut chanté dans l'église par tous les habitants réunis.

Pour faire partager aux pauvres l'allégresse générale, il fut distribué 56 kilos de pain et 12 litres de vin à douze d'entre eux, et tous manifestèrent leur respect et leur amour pour la famille régnante, par la joie la plus pure et l'expression, plusieurs fois répétée, de vive l'empereur, vive l'impératrice,

vive le roi de Rome. Ensuite il fut procuré à la jeunesse des divertissements gratuits, et l'on constata au procès-verbal que la garde nationale s'était montrée avec ardeur et zèle dans la solennité.

Pour CYS-LA-COMMUNE, nous nous trouvons en présence d'un écrit très laconique, dû à la plume de M. Labarre, qui est le maire du pays.

Assisté de son adjoint, de son conseil, de ses administrés et de M. le curé Charpentier, M. le maire se rendit à l'église où le joyeux *Te Deum* fut chanté. Au dehors, on fit plusieurs décharges de mousqueterie ; on cria, à plusieurs reprises, vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome. On dépensa une petite somme accordée budgétairement pour la cérémonie, et c'est tout ce qui fut mentionné dans les archives.

A DAMPLEUX, on est encore plus bref sur la fête du 9 juin. M. Bedier, maire, son adjoint, deux pensionnés de l'Etat pour blessures graves, le garde champêtre et les gardes nationaux allèrent ensemble à l'église où fut entendu le *Te Deum*. On se livra ensuite au jeu et à la danse jusqu'à minuit, puis on se sépara en criant vive le roi de Rome.

A EPAGNY, la cérémonie s'est faite le 27 mars. M. le maire Ferté l'a notée à peu près en ces termes : une lettre officielle du 21 ayant annoncé l'heureuse naissance du roi de Rome, le pays a manifesté la joie qu'il ressentait en apprenant la bonne nouvelle par le tambour ; les cloches ont alors sonné pendant vingt-quatre heures, et le *Te Deum* voulu a retenti dans l'église.

Au 9 juin, M. Danré est maire de FAVEROLLES. Il sait, comme tout le monde, que l'empereur a fixé à ce jour les fêtes de la naissance et du baptême du roi de Rome, et, pour se conformer aux instructions administratives, il se transporte à l'église, accompagné de son adjoint (M. Baquet), de son conseil municipal, de la garde nationale et des membres de la société de l'arc. Tous assistent au *Te Deum* qui est chanté à la fin de la messe, et le reste de cette journée se passe dans la joie et en divertissements souvent interrompus par les cris de vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome.

FLEURY prend place ici. Son maire est M. Dupressoy, et son adjoint est M. Gacongne. Le maire n'invite pas le desservant à chanter le *Te Deum*, car il n'y a pas de curé à Fleury, mais il demande, pour cela, le concours du desservant de Faverolles. Celui-ci lui répond : Il n'y a pas de prêtre à Fleury. Fleury n'est pas dans le cas des communes qui doivent entendre le cantique d'actions de grâces.

On se passe donc de *Te Deum* à Fleury ; mais, dès sept heures du matin, le 9 juin, la cloche du village est sonnée. Le maire et l'adjoint, revêtus des marques distinctives de leurs fonctions, se transportent sur la place publique. On y fait lecture de la circulaire sous-préfectorale prescrivant la célébration de la fête. On crie vive le roi de Rome et on s'amuse à peu près sans frais, attendu que les habitants sont tous manouvriers, dit M. Dupressoy, et ne peuvent faire de sacrifices personnels.

A FONTENOY, c'est M. Bailly qui est maire et qui

fait le compte-rendu de la solennité. La garde nationale sous les armes, dit-il, escorta le maire, l'adjoint et le conseil municipal. Le *Te Deum* fut chanté par M. le curé de la paroisse, à l'issue des vêpres et au bruit de la mousqueterie. Les habitants témoignèrent leurs transports et leur attachement pour les souverains, par les cris redoublés de vivent l'empereur, son auguste épouse et S. M. le roi de Rome. Les gardes nationaux prirent ensuite des rafraîchissements; les indigents ne furent pas oubliés, et des danses gratuites prolongèrent la fête jusque dans la nuit.

Le maire du GRAND-ROZOY, qui s'appelait Dujay, comme celui de Chacrise, avait écrit officiellement : « L'heureux événement de la couche de S. M. l'impératrice a été annoncé au bruit des cloches et du canon. Tous les citoyens ont partagé l'ivresse de tous les bons Français qui voient dans ce mémorable événement une suite de bonheur non interrompu. »

Et quant à la fête même, il la fit annoncer au son du tambour et des cloches, et cette annonce provoqua la joie. A deux heures, l'adjoint et la majeure partie des habitants se rendirent à la mairie, « où M. le maire les attendait en grand costume. » M. le maire prononça alors un discours analogue à la circonstance, puis on se transporta à l'église aux cris de vivent L. M. impériales et royales, et on y chanta le *Te Deum* avec la plus grande solennité. » On se rassembla ensuite sur la place communale, où des danses gratuites eurent lieu et où des distributions de comestibles furent faites. Si bien que l'allégresse fut portée à son comble.

HARTENNES ne se signale point tout particulièrement dans cette grande occasion. Le maire, (M. Dieu), et son adjoint (M. X...), firent annoncer « par le son des cloches et par M. le desservant de la succursale, » que le *Te Deum* serait chanté à l'issue de la messe paroissiale avec toute la solennité due, en présence des autorités et des habitants. On annonça également que, vers les quatre heures, il y aurait, sur la place, bal public et des jeux auxquels chacun pourrait se livrer dans le plus grand ordre possible et aux cris répétés de vive S. M. le roi de Rome, vive la famille impériale.

Qui fut dit fut fait sans doute, car le procès-verbal s'arrête là.

A JOUAINES, le maire, qui est M. Moussu, s'étant concerté avec le desservant de la commune, a assisté au *Te Deum*. Les habitants ont prodigué la joie, l'enthousiasme, l'amour et le respect dont ils étaient pénétrés pour les souverains. Ils se sont distingués unanimement par leur zèle et leurs bons sentiments.

A LARGNY, le maire (M. Conseil), constate qu'il n'a eu qu'à se louer de l'allégresse manifestée dans sa commune à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Des danses et des jeux ont eu lieu, et le bon ordre a toujours régné. Le maire ajoute qu'il est heureux de pouvoir rendre à ses concitoyens le témoignage flatteur de leur belle conduite en cette circonstance. En foi de quoi il signe son petit rapport.

Maintenant, au tour de LAUNOY.



Nous, soussigné, dit le maire, certifions que nous avons célébré la fête du 9 juin par un *Te Deum* chanté avec grande solennité et grande joie, au son des cloches, de la caisse et de plusieurs autres instruments, que l'office divin étant fini, les violons se sont mis à jouer pour divertir le peuple, et que les danses se sont continuées jusqu'à onze heures du soir. Pourquoi nous avons délivré le présent.

(Signé) FOURNIER.

LIMÉ a pour maire M. Dremau et pour curé M. Daux. Tous deux se sont mis d'accord sur la manière de fêter le 9 juin.

Comme conséquence, et suivant une sommaire constatation du maire, les habitants ont été prévenus par le son des cloches; un *Te Deum* a été chanté, le Saint-Sacrement a été exposé, et toute la commune s'est distinguée par un zèle louable et, comme ailleurs, par des témoignages d'amour et de respect envers les souverains.

LONGUEVAL participa, le 9 juin, à l'allégresse générale, en célébrant la fête ordonnée.

En premier lieu se place le *Te Deum* qui fut chanté dans son église « avec la plus grande solennité et les plus grandes cérémonies religieuses, » en présence des autorités, des gardes nationaux, des citoyens de la commune, et au bruit de décharges de fusils. En second lieu, des discours furent prononcés. Et en troisième lieu, des danses qui prirent fin à neuf heures du soir, excitèrent les jeunes gens au plaisir et à la joie de se rencontrer en ce jour bien aimé.

LONGPONT aussi était au nombre des communes enchantées de la naissance et du baptême du roi de Rome. Il avait un monsieur Lebeau pour maire, et c'est lui qui naturellement fut l'âme de la fête et en fit le rapport. Il parla de sentiments d'admiration et de dévouement dont tous les cœurs devaient être pénétrés pour les souverains français. Il fit chanter un *Te Deum*, cela va sans dire. On fit des décharges de mousquets et on se réunit sur la place publique pour s'y livrer à la danse et aussi à des jeux et à des divertissements qui ne sont pas désignés. Faut-il noter encore que les cris de vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome furent souvent répétés? Cela est consigné au procès-verbal, et c'était comme la conclusion de la joie ressentie.

A MAAST-ET-VIOLAINE, après avis donné « à tous et un chacun, » (dit M. le maire de la commune, qui se nommait Lemaire) de se trouver à la cérémonie, on s'est en effet rendu à l'église et on y a fait chanter par le maître d'école, à défaut de curé, un *Te Deum* qui devait être l'attrait principal de la fête. Ce chant étant terminé, on passa, sur la place publique, aux jeux et aux divertissements chers à la jeunesse. Les cris de circonstance furent poussés par les habitants avec une joie aussi grande que bruyante, et il resta à M. le maire le soin, dont il s'acquitta du reste, de consigner le sentiment public dans un procès-verbal.

Voici MARGIVAL. Comme ses collègues, le maire de cette commune, M. Braillon, a reçu, pour la célébration de la fête du 9 juin, les instructions de M. le sous-préfet baron de Flavigny. Et ladite fête

étant achevée, il en a rendu compte ainsi :

« ..... A l'issue des complies, le *Te Deum* fut chanté dans cette église avec la plus grande solennité.

« Nous nous y sommes rendu revêtu de notre costume, accompagné du maire de Vuillery (annexe), tous les membres composant le conseil municipal, le capitaine de la garde nationale, le porte-drapeau qui en était muni, le tambour, le joueur de violon, et douze jeunes citoyens munis d'armes.

« Nous avons vu des signes d'allégresse et de joie dans le cœur de tous les habitants, qui se sont distingués par leur zèle et l'expression de leurs sentiments.

« Après le *Te Deum* fini,

« Nous, maire susdit, avons à haute et intelligible voix, prononcé ce qui suit :

« La journée du 20 mars dernier a donné le jour au roi de Rome, fils de notre auguste empereur Napoléon, que la providence a destiné au salut d'un grand peuple et au rétablissement des autels.

« Le ciel a voulu qu'il fut dépositaire du pouvoir suprême, afin que, digne instrument de ses volontés éternelles, il ne manquât d'aucun des moyens nécessaires pour achever son grand ouvrage.

« La sollicitude de ce grand héros pour le bien de ses peuples, ce coup d'œil pénétrant, auquel rien n'échappe nous engagent et nous portent à la plus vive et la plus sincère reconnaissance envers lui.

« Nous sommes aux pieds des autels. Que nos vœux se confondent avec nos actions de grâces pour la longue conservation de notre auguste empereur et de notre auguste impératrice ; ils sont

tous deux nos libérateurs et les plus fermes appuis de nos destinées.

« Prions aussi pour la conservation des jours de Sa Majesté le roi de Rome, et ne cessons pas de dire :

« Vivent leurs majestés l'Empereur, l'Impératrice et le roi de Rome.

« Ceci fut répété par chacun des membres du conseil municipal, par le capitaine de la garde nationale, ainsi que par tous les habitants.

« Ensuite on s'est rendu sur la place publique, où il y a eu danses jusqu'à la fin du jour.

« De ce que dessus en avons dressé le présent...

« Signé : BRAILLON. »

Il y a, à MISSY-SUR-AISNE, un arpenteur du nom de Lelarge. Ce brave homme est aussi propriétaire, près du bac de la commune, d'un peuplier auquel on attache la corde de ce bac ; mais le peuplier est vieux : il peut périr. Alors une idée géniale vient à M. Lelarge : le 2 avril 1811, « en mémoire de l'heureuse et joyeuse naissance du souverain monarque roy de Rome et de ses augustes et bienfaisants auteurs, » il commande l'arrachage, dans sa propriété, d'un frêne de deux décimètres de pourtour et de quatre mètres de hauteur, et le fait planter pour remplacer l'ancien peuplier ; puis il écrit au maire du village, M. Dermv, en lui disant, mot pour mot :

« Daigné au nom de Sa Majesté d'agrecer cette arbre a lui dédié... »

Arrive le grand jour de la fête. A son tour, M. le maire prend la plume et fait le rapport sui-

vant, lequel, comme plusieurs autres, nous dispense de tout récit, ou de toute analyse.

« L'an mil huit cent onze, le dimanche neuf juin, fête de la sainte Trinité, nous, maire en écharpe, assisté de notre adjoint aussi en écharpe et des membres du conseil municipal, nous nous sommes rendus, précédés de la garde nationale, en l'église paroissiale de notre commune, comme nous en étions convenu avec M. notre desservant le jeudi précédent, pour assister au *Te Deum* et autres prières ordonnés par le mandement de Monseigneur l'évêque, annoncé la veille par trois fois au son de la cloche, à midi, au soir, et répétés ce jourd'huy au matin et à midi. L'office fini, nous nous sommes transporté avec le même cortège sur la montagne dite de Sainte-Radegonde et au son du tambour pour allumer le feu de joie qui avait été préparé conformément aux ordres que nous avons donné. M. notre curé desservant, à notre invitation, s'est réuni à nous, où nous lui avons donné place entre nous et notre adjoint. La grande majorité des habitants nous a précédé et suivis dans toute la marche, et dans la durée du feu on n'a entendu que des cris de vive l'empereur, vive l'impératrice et vive le roy de Rome.

« Cette cérémonie faite, la garde nationale est venue nous reconduire et remettre le drapeau dans notre maison où une collation honnête avait été préparé. Il a été bu à la santé de l'empereur, de l'impératrice et à la conservation du roy de Rome comme devant faire un jour la joye de leurs augustes parens et le bonheur des Français. Après la collation, nous nous sommes rendu au bac de la commune pour y voir la plantation de l'arbre dédié à la naissance du roy de Rome, planté

par le sieur Jean-Baptiste Lelarge, arpenteur, résidant en cette commune et auquel nous avons fait nous même et au nom de la municipalité compliment de sa noble générosité. De là on est revenu à la maison où nous avons remercié les personnes qui ont bien voulu nous accompagner. Les jeunes gens de l'un et l'autre sexe se sont rendus aux lieux ordinaires de leurs divertissements. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. »

Le maire de MONTGOBERT (M. Fauvelle), est un de ceux qui ne se mirent pas en frais pour rendre compte de la fête qui eut lieu le 9 juin 1811. Il se borna à la rédaction d'un certificat, et ce certificat le voici :

« Le maire assure que la fête de la naissance de S. M. le roi de Rome a été faite en cette commune avec tous les signes d'allégresse les plus attendrissants, qu'il s'y est fait des vœux bien sincères pour la conservation de nos augustes souverains, et que tout s'est passé dans une grande union et la tranquillité la plus parfaite. »

A MURER, il n'y a pas de maire pour le moment ; mais il y a un adjoint du nom de Baclet qui sait se tirer d'affaire. D'abord, le 25 mars, il nota tout le plaisir que la population de son village ressentit en apprenant « l'heureuse nouvelle » par la sonnerie des cloches, le bruit du tambour, les rassemblements joyeux, les cris d'allégresse, les chants du *Te Deum* et du *Domine salvum*. Ensuite il rendit longuement compte de la fête du 9, laquelle avait commencé dès la veille. Le 8, dit-il en effet, « le tambour a battu la retraite à 9 heures du soir et le sonneur a carillonné pendant deux heures.

Le 9, à 5 heures du matin, le tambour a battu la générale, le sonneur a repris son service durant deux nouvelles heures. A douze heures et demie, le tambour, encore, a battu l'assemblée, et la garde nationale s'est rendue au drapeau, accompagnée de deux joueurs de violon. L'adjoint au maire et plusieurs conseillers municipaux se sont rendus à l'église, où le *Te Deum* a été *étonné* par le chantre à défaut de desservant et a été poursuivi gravement par le peuple... »

La cérémonie religieuse étant terminée, on a servi un rafraîchissement aux gardes nationaux « jusqu'à concurrence limitée par la raison. » On a bu « à la santé de S. M. l'empereur et roi, Napoléon-le-Grand, de S. M. l'impératrice et spécialement de S. M. le roi de Rome, leur fils bien aimé. » On a bu aussi à la santé de M. le préfet du département de l'Aisne et de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons. Le capitaine de la garde nationale a fait tirer plusieurs salves de mousqueterie. Un bal gratis a été ouvert par les autorités vers trois heures de l'après-midi et fermé vers neuf heures du soir, à la satisfaction générale.

En la commune du MONT-SAINT-MARTIN, il y a, au 9 juin, un maire dont la signature n'est pas lisible et un adjoint du nom de Prévotiaux. Ils ont été convoqués par le desservant du pays, et, accompagnés, disent-ils dans leur rapport, de toutes les habitants, ils se sont rendus en l'église de Chéry pour y chanter, comme ils écrivent aussi, le *Te de homme*. Ils sont ensuite retournés en leur commune. Etant tous assemblés sur la place publique, il y eut, écrivent encore le maire et l'ad-

joint « un divertissement extraordinaire. On répéta unanimement : Vive l'empereur Napoléon, vive l'impératrice et vive le roy de Rome. Hommes, femmes et enfants, furent charmés, notamment par le nommé Nicolas-Sébastien Richard, âgé de douze ans, qui a fait un compliment analogue à la naissance du roy de Rome, et par Sophie Pierre, âgée de dix ans, qui a chanté des chansons admirables sur le même sujet. » Après cela, et tous ayant bu à la santé du nouveau roi, la fête prit fin, ce qui est facile à dire; mais le maire et l'adjoint résumèrent la chose par ces mots recherchés :

« Le jour a disparu avec sagesse et contentement autant qu'il est possible de voir. »

NANTEUIL-LA-FOSSE a commémoré aussi les grands jours de la naissance et du baptême du roi de Rome. Le *Te Deum* sacramentel y a été chanté dans l'église en présence des autorités, de la garde nationale et des habitants, avec toute la solennité qu'on était en droit d'attendre. « J'en rends compte (écrit M. Mussan, maire,) avec d'autant plus de satisfaction que la population ressent au fond du cœur l'heureux jour où Dieu accorde à la France un jeune prince qui doit faire le bonheur de notre empire. »

A NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, la fête paraît avoir eu lieu seulement le 24 mars et non le 9 juin. En apprenant ce que l'on appelait généralement l'heureuse nouvelle de l'accouchement, le maire, M. Séjourné, ordonna des réjouissances diverses qui ne sont pas désignées dans nos documents et dépensa la somme de vingt-et-un francs dont, en excellent



fonctionnaire, il demanda l'admission dans ses comptes communaux.

NOROY et ANCIENVILLE paraissent avoir réuni leur zèle et leurs ressources pour donner à la fête tout l'éclat nécessaire « et remplir les vues de S. M. l'empereur et roi. » Toutefois, chacune de ces deux communes a fait chanter chez elle le *Te Deum*, et, d'après l'unique rapport fait en cette circonstance par les deux maires (M. Couprant pour Noroy, M. Bahin pour Ancienville), ce ne serait qu'en ce qui concerne les divertissements que les habitants ont fusionné, et alors on s'abandonna aux danses et aux banquets. Déjà, au reçu de la nouvelle de la délivrance de l'impératrice, le desservant avait fait annoncer, au son de la cloche, qu'un prince était né, et il avait préparé ainsi le rassemblement des fidèles dans son église, « pour rendre à Dieu des actions de grâces. »

A NOUVRON, un monsieur Perin est maire. Il se rend, le 9 juin, avec son adjoint, son conseil municipal et tous ses concitoyens dans l'église paroissiale. Un *Te Deum* y est chanté. L'instituteur, dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous, prononce, dit le rapport de la cérémonie, « un discours honorable et analogue touchant la précieuse conservation et la prospérité de nos augustes souverains. » A la suite de ce discours éclatent les cris, mille fois répétés, de vive l'empereur, vive le roi de Rome. Puis, on sort de l'église, on se rend sur la place publique, où des jeux et des danses s'organisent « avec beaucoup d'éclat. » On ordonne à un aubergiste nommé Nicaise de fournir à chaque homme, à chaque

femme et à chaque enfant, une demi-bouteille de vin et une demi-livre de pain. Il est ainsi distribué trente bouteilles de vin à trente-cinq centimes l'une et quinze livres de pain à quinze centimes l'une ; ce qui produit une dépense totale de 12 fr. 75 c. à la charge de la commune.

A OIGNY, le maire, M. Gervais, et son adjoint qu'on oublie de nommer sont revêtus, le 9 juin, de ce qu'ils appellent « leurs costumes ordinaires. »

D'accord avec leur desservant, ils vont à l'église suivis de la population. Une messe est célébrée, et, à l'issue de la messe, un *Te Deum* retentit dans le temple avec accompagnement de cloches, de violons et de fusillades. Toutes les armes à feu du pays ont été requises. Que l'on juge de la joie de chacun ! Vint ensuite le moment des jeux et des danses. Là encore les signes d'allégresse se donnèrent libre cours. L'amour et le respect dont les habitants étaient aussi pénétrés pour les souverains furent constatés dans un rapport municipal, et l'on indiqua que parmi les habitants qui s'étaient le plus signalés en ce jour, se trouvait le sieur Théodore Wale, marchand boucher et cabaretier, lequel ajouta cinq francs à une somme de dix francs qui devait faire face aux frais de la fête.

A OSTEL, la nouvelle de la naissance du roi de Rome fut publiée aussitôt que connue de l'autorité, et fut accueillie aux cris de vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome ; le maire (M. Brocheton), remarqua même, dit-il, avec une grande satisfaction, « que les cœurs ne démentaient pas les accents. »

Quand le jour de la fête arriva, ce bon maire appela à l'église, « au son de la cloche et de la caisse », les habitants de sa commune, et, ceint de son écharpe, accompagné de « fusiliers, » se rendit dans le lieu saint. Là le *Te Deum* fut chanté et des prières dites. Après plusieurs décharges de mousqueterie on partit pour la maison commune, on offrit une petite collation à la garde nationale, et le maire fit une nouvelle remarque, c'est que la joie était peinte sur toutes les physionomies, que les vivats étaient poussés unanimement, et qu'en général tous ses administrés lui avaient témoigné une entière satisfaction.

A OULCHY-LE-CHATEAU, la publication, faite le 21 mars, au son des cloches, de la naissance de l'enfant-roi fut accueillie avec enthousiasme. « On vit, dit le maire (M. Quinquet), les habitants se réunir devant les maisons et témoigner par leurs acclamations la joie sincère qu'ils éprouvaient. Ils se félicitaient de la naissance d'un prince qui devait fixer les destinées glorieuses de la France, et il y eut, à cette occasion, des banquets particuliers, allégresse générale et toasts portés aux augustes souverains. » Mais tout cela n'était qu'une sorte de prologue de la fête du 9 juin. Ce jour-là effectivement, dès trois heures du matin, les cloches, l'artillerie et les tambours se faisaient entendre. « A une heure de l'après-midi, les autorités civiles, judiciaires et militaires et tous les fonctionnaires » se rassemblèrent à l'Hôtel de Ville. A deux heures on se réunit à l'église pour le chant du *Te Deum*. Ensuite commencèrent les jeux et les danses. Le soir il y eut illumination partout, avec devises en l'honneur du roi de Rome. La fête se poursuivit

jusqu'à une heure du matin. Tout y respira la gaîté la plus franche, et les habitants rivalisèrent « pour marquer leur amour envers leurs souverains. »

Le maire de PARCY-TIGNY (M. Pottier), se distingue des autres, dans les circonstances qui nous occupent, par la manière suivante de dater son procès-verbal : « Cejourd'hui neuf juin mil huit cent onze, l'an sept et huit de l'empire français. » Et il part de là pour indiquer que lui, son adjoint (M. Chétivaux) et son conseil municipal se sont réunis à l'endroit où se font habituellement les annonces et publications des lois. Puis, le son de la cloche ayant retenti, on se transporta à l'église succursale d'Hartennes pour y entendre le *Te Deum*.

L'après-midi, revenu à Parcy, sur la place publique, on se livra à des réjouissances, à des jeux divers ; on prit des rafraîchissements, et l'enthousiasme des habitants se manifesta par les cris, déjà tant de fois cités, de vive l'empereur, vive l'impératrice, vive le roi de Rome.

Au PLESSIER, tous les habitants, qui avaient pour maire M. Labbé, se rendirent à l'église le 9 juin et assistèrent au *Te Deum* qui fut chanté « avec toute la solennité en leur pouvoir. » Ils passèrent le surplus de la journée en divertissements qu'ils aimaient et donnèrent aux souverains des témoignages d'amour et de respect que le rapport du maire enregistra finalement.

Le maire de PRESLES-ET-BOVES dressa, le 10, un procès-verbal de la fête qui eut lieu en sa com-

mune le 9 juin. « Monsieur notre curé, dit-il, a lu au prône le mandement de Monsieur l'évêque. Après la lecture il a fait un discours sur la naissance de S. M. le roi de Rome, discours qui a touché tous les cœurs, et, à l'issue de la messe, on a chanté le *Te Deum*. » Il continue : « Vers une heure de l'après-midi nous avons mis les violons sur la place publique. La jeunesse s'est beaucoup divertie. Les jeux en usage dans l'endroit ont été établis. La fête a duré jusqu'à minuit, et le tout s'est passé avec joie et enthousiasme. »

Pour SAINT-REMY-BLANZY, le 9 juin fut une grande fête : le maire Duchesne et l'adjoint Legrand le disent deux fois dans un rapport. Assistés des conseillers municipaux et accompagnés d'une partie de la garde nationale, qui se compose d'anciens militaires, ils se transportent à l'église du lieu, tambour battant, violon jouant, et au bruit de la fusillade, pour entendre les vêpres et surtout le *Te Deum* que l'on va chanter « avec la plus grande solennité pour les personnes sacrées de leurs majestés. »

Une part ainsi faite à la cérémonie religieuse, ils se rendent sur la principale place publique, y ouvrent un bal et des jeux qui se terminent à neuf heures du soir. Tous les habitants, « hommes, femmes, garçons et filles, jusqu'à la petite jeunesse, » se livrent à la joie. On collationne, on boit, on crie « vive le grand Napoléon notre empereur, son auguste épouse et leur digne fils le roi de Rome. »

La plus grande tranquillité a toujours régné, écrivent dans leur rapport, le maire et l'adjoint, témoins naturels de ce qui s'était passé à Saint-

Remy-Blanzy. « Donc, avec la plus grande satisfaction avons signé le présent, à 10 heures du soir. »

Tout SANCY, au 9 juin 1811, heure de midi, fut en liesse.

« Il a été chanté dans l'église de notre commune, dit le maire, un *Te Deum* en actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir bien voulu nous accorder un successeur à la couronne de l'empire. Le tout a été fait avec la plus grande solennité. Les autorités constituées se sont présentées, la garde nationale également et avec toute *l'esplendeur* possible. Ce pourquoi nous avons dépensé 10 fr. tant en vin qu'en pain ».

Le maire ne cite aucun des vivats du jour, mais, osons ajouter, sans nuire à la vérité, qu'il en fut poussé à Sancy comme ailleurs.

A SEPTMONTS, il est relaté au procès-verbal que M. Desboves, maire, et M. Padieu, adjoint, après avoir assisté le 9 à l'office divin et au *Te Deum* qui fut chanté à l'issue des vêpres, ont remis aux musiciens de la commune, pour donner plus de pompe à la solennité, la somme de six francs, accordée en cette circonstance par l'autorité supérieure, ce qui a permis à la jeunesse de se divertir comme elle savait le faire.

De Septmonts, allons à SERMOISE. Là, pour M. Dubois, maire de la commune, il s'agit aussi, « le dimanche neuvième jour du mois de juin, fête de la très sainte Trinité, » de célébrer la naissance et le baptême du roi de Rome. Par avance, M. Dubois s'est concerté avec M. le desservant, et, le 9, à dix heures du matin, il a fait appeler

ses administrés, au moyen de la cloche. Des jeunes gens se sont présentés avec un drapeau et un tambour ; ils ont suivi à l'église, le maire, l'adjoint, le conseil municipal, les habitants, et, après la messe, le *Te Deum* a été « entonné par ledit sieur desservant, de la manière la plus majestueuse. » Des coups de feu ont été tirés en signe de joie, et toute la population accourue, ayant quitté l'église, le maire la rassembla autour de lui et parla en ces propres termes : « Messieurs, cette journée sera à jamais mémorable pour nous. Il nous faut en conserver la mémoire. Cet enfant pour qui nous offrons des vœux sera un jour notre appui et notre soutien ; il marchera sur les traces de son papa sa majesté notre empereur et roi. »

Le brave monsieur Dubois annonça ensuite à ses concitoyens que vers trois heures il y aurait bal gratis ; il invita « un chacun à se présenter et à profiter d'un si beau jour dont la mémoire devait être conservée à perpétuité. » A l'heure dite, « chacun s'est distingué, les vieillards se sont montrés et ont donné des marques de joie les plus sensibles d'âge en âge. » La fête a égayé le pays. Les danseurs et autres se sont quittés à la fin du jour. Ils ont eu toute la nuit pour se reposer.

Soucy ayant appris la fameuse nouvelle, la fit publier au son de la cloche le 22 mars, dans l'après-midi et le soir. Tous les habitants se réjouirent et crièrent vive l'empereur. Le maire (M. Gilbert), rédigea un petit procès-verbal qu'il revêtit de sa signature et que signa aussi son adjoint. Que fit-il pour la fête du 9 juin ? Aucune pièce ne se trouve au dossier pour nous renseigner.

A TERNY-SORNY il y eut grande fête le 9, et le

procès-verbal dressé à ce propos porta les noms du maire (M. Ferté), de l'adjoint (M. Bertrand) et des conseillers Cuisy, Baclet, Brun, Delettre, Lécuyer et Crépin-Nouvian.

« Voulant seconder de tout leur pouvoir l'intention de S. M. l'empereur, » tous se rendirent à l'église du village, où étant, un *Te Deum* fut chanté « avec toute la pompe et la joie possibles. » Immédiatement après, les habitants de tout âge et de tout sexe se rassemblèrent sur la place publique et se livrèrent au plaisir de la danse et à différents jeux. La journée prit fin par des cris enthousiastes. On répéta « mille et mille fois vivent L. M. l'empereur Napoléon et Marie-Louise, son auguste épouse; vive le roi de Rome ». Et l'on se sépara non sans regrets.

M. Comtesse, maire de VIEIL-ARCY, dit en deux mots ce qui s'est passé en sa commune le 9 juin. Revêtu de son écharpe, assisté de son adjoint et des membres de son conseil municipal, il est allé à l'église « pour solenniser la fête ordonnée ». Le *Te Deum* obligatoire y a été chanté. Ensuite, sur la place, un bal a été donné et des rafraîchissements ont été distribués.

Touchant VILLERS-COTTERÈTS, rien ne figure dans nos documents sur la fête proprement dite de la naissance et du baptême du roi de Rome. Seule une lettre du maire adressée à l'autorité administrative porte les quelques mots que voici au sujet de la délivrance de la mère :

« J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, relative à l'approche de l'accouchement de Sa Majesté l'impératrice.



« Etant informé, Monsieur, ce matin, autant par lettres particulières que par des feuilles périodiques, que cette souveraine venait de nous donner un prince, je crois remplir vos vues en faisant provisoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, tirer ce soir les boîtes de la ville et sonner les cloches de la paroisse pendant une heure consécutive. J'ai l'honneur de vous saluer (Signé) MUSSART. »

A VILLERS-EN-PRAYÈRES, le procès-verbal qu'à rédigé le maire (M. Denoüe) à l'occasion de la fête du 9 juin, n'exprime pas que la joie : un gros orage a éclaté le 1<sup>er</sup> de ce mois, dans quelques communes environnantes, notamment à Merval, Serval, Révillon, et y a détruit les récoltes, causé de grands dommages. Villers viendra en aide aux habitants de ces communes ; le maire fera appel au gouvernement, afin d'en obtenir quelque argent, quelque secours. Tout cela est très bien, et c'est une preuve de bon voisinage et d'excellente solidarité que nous nous plaisons à citer. Mais passons au document, difficilement lisible, de M. le maire.

Le 9 juin, de grand matin, les cloches annoncent la fête ; ce que d'ailleurs elles ont déjà fait la veille. La messe solennelle, à laquelle assistent les fonctionnaires et les habitants, est dite à dix heures. Après la messe, le *Te Deum* est chanté ; les cloches sonnent à toute volée, des décharges d'armes sont exécutées, et, après encore, des danses sont organisées. Il y a affluence de monde dans le pays, car l'orage du 1<sup>er</sup> juin n'a pas permis aux habitants des communes voisines, éprouvés par la grêle, de se livrer chez eux aux réjouis-

sances publiques, et ils sont venus à Villers, où ils ont été bien reçus, bien hébergés, et cela pendant deux jours, au lieu d'un.

En quoi consista, à VILLERS-HÉLON, la fête du 9 juin ? Nous l'ignorons, mais nous savons ce qui se passa lors de la naissance même du roi de Rome, et ce n'est pas banal comme on le voit trop souvent dans nos nombreux comptes-rendus. Le maire (M. Le Guéry) adressa, le 24 mars, au sous-préfet (le baron de Flavigny), un rapport qui est à lire tout entier et que nous n'avons pas besoin de faire suivre de commentaires.

« J'étais déjà instruit, écrivit M. le maire, instruit d'une manière positive de l'heureux événement que vous me faites l'honneur de m'annoncer par votre circulaire du 21 de ce mois. Je vous apprendis avec la plus grande satisfaction que cette nouvelle a produit dans le cœur de tous les habitants de cette commune le plus vif enthousiasme, et que, sans attendre la nouvelle officielle, plusieurs habitants se sont portés spontanément au clocher et ont sonné et carillonné toute la nuit.

« Notre bon pasteur s'est particulièrement distingué le lendemain, en rassemblant dans un banquet simple et modeste plusieurs notables du canton, parmi lesquels j'étais et où se trouvaient Monsieur Collard, membre du Corps législatif, et Monsieur Deviolaine, inspecteur de la forêt de Villers-Cotterêts. Ce repas a été fort gay et on a bu plusieurs fois à la santé de toute la famille impériale, et particulièrement de l'auguste rejeton du plus grand des héros.

« Qu'il me soit encore permis, Monsieur le sous-préfet, de vous instruire de la manière ingé-

nieuse que Monsieur Deviolaine a trouvée pour immortaliser ce grand événement qui transporte de joye tous les Français : il a fait planter, le lendemain de ce jour fortuné, cent arbres de toute espèce dans une place vague de chaque canton de la forêt, et, au milieu, un grand chêne qui doit protéger tous ces jeunes arbrisseaux.

« J'ai cru devoir vous rapporter ce fait pour vous donner une idée de l'agréable et vive sensation que cette bonne nouvelle a produite partout. »

Enfin, à VIVIÈRES, dernière commune dont nous puissions parler, la joie a été complète, écrit le maire (M. Cauchemez). *Te Deum* chanté en grande pompe; présence des fonctionnaires, des gardes forestiers, des militaires en retraite, des membres de la compagnie de l'arc; tout cela est cité en un rapport. Des rafraîchissements sont servis, du vin est distribué aux malheureux, aux veuves, aux parents de militaires morts au service, ou encore en activité. Des divertissements sont offerts aux jeunes gens, et la musique du pays joue gratis toute la soirée, tant l'entrain est manifeste.

---

Voilà ce que furent, dans soixante communes de l'arrondissement de Soissons, les fêtes de la naissance et du baptême de celui qui est né roi de Rome le 20 mars 1811, à Paris, et qui est mort à Schœnbrunn le 22 juillet 1832, sans avoir monté sur le trône.

Que se passa-t-il dans les cent dix autres communes du Soissonnais? Nous n'avons point de renseignements à ce sujet; il nous est donc

impossible de faire la part de chacune d'elles et de faire ressortir, comme pour les premières, en quoi elles diffèrent les unes des autres. Nous savons seulement, par un rapport d'ensemble, applicable à tout l'arrondissement, que « partout l'ivresse fut portée à son comble, et qu'aucun désordre n'est venu troubler un si beau jour. » Au surplus, ce que nous avons révélé, pièces en mains, traduit très suffisamment l'esprit général et les sentiments du pays, en 1811, pour l'empereur, pour l'impératrice, et surtout, dirons-nous en terminant, pour ce jeune et intéressant prince impérial que l'on avait, à l'état-civil, prénommé Joseph-François-Charles, que l'on appela plus tard Napoléon II et qui, fils d'aigle, occupe aujourd'hui le public sous le qualificatif d'Aiglon.

---

M. l'abbé Letombe donne communication d'un article de lui, intitulé :

**DÉCROISSANCE DE LA POPULATION**  
**dans l'Arrondissement de Soissons**  
**pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

---

Notre Société, Messieurs, en prenant les qualifications d'*historique* et de *scientifique*, a compris, je pense, dans son programme, les questions de statistique moderne concernant notre région. Ces questions, tout arides qu'elles paraissent au premier abord, peuvent quelquefois revêtir un saisissant intérêt. Vous en serez convaincus comme

moi quand vous aurez pris connaissance du travail que j'ai l'honneur de vous présenter, concernant le mouvement de la population de l'arrondissement de Soissons depuis un demi-siècle. Ces recherches nous révèlent une situation que je n'hésiterai pas à qualifier de lamentable et bien inquiétante pour l'avenir de nos campagnes du Soissonnais. Sans doute il en est de même pour le reste du département et pour une grande partie de la France ; mais nous sommes ici pour nous occuper surtout du Soissonnais, et quand nous considérerons les chiffres suivant presque toujours une gradation descendante, et nous présentant, comme résultat final, une notable diminution dans la population de l'arrondissement, nous serons portés à nous poser les questions les plus importantes, les plus vitales, et à tirer toutes sortes de conclusions sur l'état agricole ou industriel du pays, l'état de prospérité ou de moralité, l'état de progrès ou de décadence.

Ce décroissement n'a pas pour cause un excédent de décès sur les naissances, mais plutôt l'abandon progressif du travail des champs au profit des usines, des compagnies de chemins de fer et des grandes administrations, ce qui implique l'abandon des campagnes au profit des villes ; ce qui amène en même temps peu à peu l'accaparement des petites cultures par les grandes exploitations, qui elles-mêmes se trouvent de plus en plus obligées de prendre des ouvriers étrangers pour remplacer les bras qui manquent dans le pays.

Le travail que je présente n'a pas un grand mérite ; il ne demandait que trois choses : 1° y penser comme pour l'œuf de Christophe Colomb ;

— 2° avoir sous la main le résultat des recensements qui ont été faits depuis cinquante ans ; — 3° enfin un peu de patience pour aligner des chiffres. J'aurais pu me contenter à la rigueur de donner, pour chaque commune, la différence de population entre le milieu et la fin du siècle ; mais on aimera mieux voir le résultat de chacun des onze recensements qui ont été faits pendant cet espace de temps, pour en mieux saisir la gradation, et l'on s'apercevra que parfois les chiffres ont une grande éloquence.

Quelques remarques préliminaires montreront une partie de l'intérêt et de l'importance des chiffres.

Depuis 50 ans, la ville de Soissons a vu monter sa population de 10,143 à 12,270. Quelques villages de sa banlieue sont aussi en notable augmentation : Belleu et Villeneuve ont doublé, Cuffies a augmenté d'un tiers, Venizel d'un quart, Crouy un peu moins. Villers-Cotterêts a aussi augmenté d'un quart, ainsi que Longpont ; Pisseleux a triplé, Vierzy est passé de 318 à 524.

Mais ces augmentations sont rares.

Nous voyons au contraire *une cinquantaine* de communes qui ont perdu, les unes un tiers, les autres un quart de leurs habitants.

Voici les noms des communes qui ont diminué d'environ *un tiers* : Vaurezis, Bruys, Cerseuil, Dhuizel, Presles-et-Boves, Vauxtin, Vieil-Arcy, Muret-et-Crouettes, Le Plessier-Huleu, Rozoy-le-Grand, Saint-Remy-Blanzy, Aizy, Allemant, Chivres, Condé-sur-Aisne, Missy-sur-Aisne, Pont-Arcy, Corcy, Montgobert, Noroy-sur-Ourcq.

Ont perdu environ *un quart* de leur population : Brenelle, Courcelles, Cys-la-Commune, Glennes,

Lhuys, Longueval, Saint-Mard, Saint-Thibault, Billy-sur-Ourcq, Branges, Chacrise, Bray, Bucy-le-Long, Celles-sur-Aisne, Chavonne, Nanteuil-la-Fosse, Pargny-Filain, Sancy, Vaudesson, Cutry, Nouvron-Vingré, Pernant, Ressons-le-Long, Saint-Bandry, Saint-Pierre-Aigle, Tartiers, Haramont, Louâtre, Puiseux.

Il y a beaucoup d'autres pertes moins notables, et quelques localités oscillent autour du même chiffre.

Le canton qui a le plus perdu est celui de Vailly ; au lieu de 11,400 habitants, il n'en a plus que 9,000. Après lui viennent ceux de Braine qui en a perdu 2,165, de Vic-sur-Aisne, à qui il en manque 1,560, et d'Oulchy, qui a diminué de 931. Le canton de Soissons a gagné 3,828 habitants, et celui de Villers-Cotterêts 712.

Le résultat total pour l'arrondissement est un déficit de 2,392 habitants, sans compter la population du Dépôt de Villers-Cotterêts.

Je répète que cette situation constitue pour notre région un fléau d'autant plus désastreux qu'il tend à se perpétuer en s'aggravant de plus en plus. Je n'entreprendrai pas d'en indiquer ni les causes, ni les remèdes ; les causes sont trop connues, et tous les remèdes proposés sont malheureusement impuissants. En tout cas ce serait une faute de chercher à se faire illusion sur la gravité du mal. et, en attendant mieux, j'ai cru faire œuvre utile en donnant un aperçu de la situation.

(Suit un tableau des recensements de la population dans l'arrondissement de Soissons, de 1847 à 1896 inclusivement. Ce tableau, qui, vu son étendue, ne peut trouver place au Bulletin, est déposé aux Archives de la Société. Il se termine ainsi) :

DIFFÉRENCE PAR CANTONS

ENTRE LA POPULATION DE 1847 ET CELLE DE 1896

---

CANTONS	1847	1896	<i>Gains et Pertes</i>
—	—	—	—————
Soissons	18.314	22.142	a gagné 3.828
Braine	13.477	11.312	a perdu 2.165
Oulchy	7.884	7.053	a perdu 831
Vailly	11.399	9.023	a perdu 2.376
Vic-sur-Aisne	11.864	10.304	a perdu 1.560
Villers-Cotterêts	10.509	11.221	a gagné 712

Total des *Gains* : 3.828+712 = 4.540

Total des *Pertes* : 2.165+831+

2.376+1.560 = 6.932

La population de 1896 est inférieure de..... 2.392 habit<sup>ts</sup>, comparée à celle de 1847 pour l'arrondissement de Soissons.

A ôter la population du dépôt de mendicité de Villers-Cotterêts qui est environ de 1,800 pensionnaires, ce qui porte la diminution de la population de l'arrondissement à (2,392+1,800 = 4,192).

---

M. l'abbé Hivet continue la lecture des *Etudes étymologiques* de divers noms de lieux de nos environs :



## ETUDES ETYMOLOGIQUES

---

A la séance de mars, nous avons vu que beaucoup de cours d'eau tirent leur nom d'un mot qui signifie simplement de l'eau, et je vous en ai énuméré quelques-uns dérivés des racines *aq*— et *av*—.

Nous pouvons encore voir une autre racine *sar* — au sens de *eau coulante* qui a formé le nom d'un certain nombre de rivières : *serra* (cf. le celtique *ber*) était l'ancien nom du Tibre ; Sarre est un affluent de la Moselle ; la Serre coule dans notre département ; je pourrais multiplier les exemples. Pour en revenir à la racine *aq*— Nous avons vu que *Axona* (Aisne), paraît dérivé de *aq*— ou *ax*— (cf. Ax, Dax, Aigues Mortes et bon nombre de villes d'eaux minérales, et Aquitaine, pays plein d'eau) auquel radical *ax*—serait ajoutée la terminaison—*ona*.

Le mot *aqua* est bien commun et partant bien vague pour les noms de lieux ; mais, n'en est-il pas de même des noms propres d'hommes ? (cf. Pierre, Lesage, Lange, Dubois, Nègre, etc.). Ce qui paraît encore corroborer cette étymologie, bien que la racine *aq*—n'entre pas dans un grand nombre de rivières, c'est que *aq*—entre en composition du nom d'un cours d'eau bien connu dans notre région et qui, comme l'Aisne, traverse notre département de l'Est à l'Ouest : à savoir *l'Ailette*,

*aquila*, syncopé en *aila* en 1160, qui prend sa source sur le terroir de Corbeny.

Le plus ancien texte est de 975 ; c'est *aquila* cité dans une charte du roi Lothaire, donnée sur la demande de Roricon, évêque de Laon, pour confirmer la donation faite à la Basilique de Saint-Vincent de l'église de Chevregny. Voici les différentes transformations de ce mot : *aquila* est devenu *aq' la* comme *tabula*, *tab'la*, table. — *aq'la* à son tour, est devenu *aigle* par le changement 1° de *a* en *ai*, comme dans *stannum*, étain ; 2° de *ql*, à l'instar de *cl*, en *gl*, comme dans *ecclesia*, église. L'aigle qui, pour le dire en passant, n'a aucun rapport de sens avec le roi des airs, s'est dit ainsi pendant longtemps et est devenu à son tour Aile ou Aille, transformation semblable à celle de *vigilare*, veiller.

Notons que le village d'*Ailles* lui a emprunté son nom et que *Vauxaillon* et *Ailleval* en sont composés.

*Aile*, avec la terminaison diminutive—ette, est devenue *Ailette* en 1383.

Quant au mot *Lette*, il semble dériver de *alea*, diminutif *aletta*, qui s'est dit en même temps que *aquila*, puisque Flodoard en parle dans ses Annales en 922.

Voici l'explication qu'on peut donner, pour arriver du diminutif *Alette* à *Lette* : on a dit avec l'article *L'Alette* ; puis l'article s'est tellement soudé à *Alette* qu'on a dit en un seul mot *Lalette*, comme dans Lille, l'Insule ; Lierre pour le hierre. On a cru ensuite que *La*, première syllabe de *Lalette*, était l'article, et, en supprimant cette syllabe *La*, on a eu simplement *Lette* : changement semblable à celui de la province la Guyenne, qu'on

devrait écrire avec une apostrophe l'Aguyenne, comme venant Aquitania. On peut encore rapprocher l'Apulie devenue la Pouille, *l'Abbiette* devenue La Biette.

Nous allons voir l'explication des noms de lieux aux environs de la route de *Soissons à Chauny*.

— CUFFIES, de Cufiacum. Ce mot ne serait-il pas dérivé de *cupa*, coupe, *cuve*, Cuffies ayant la forme d'une cuve ?

— PASLY, Paliacum en 1226, dérive de *palum*, *marais*, appellation justifiée par le lieu dit le *Marais*, au bas du village. Alors Paliacum signifie *lieu du Marais* et devrait, comme Braine, s'écrire sans s.

— VAUREZIS, Valresiacum en 893, mot dérivé de Vallis ; le sens serait : *pays dans une vallée*.

— TANCOURT, Atoni-curtis, domaine d'Atton.

— CHAVIGNY, Caviniacus en 1161 serait ainsi appelé, comme Chavignon, à cause de ses *caves*, *carrières* (caveæ).

— JUVIGNY, Joviniacum en 1110, signifie *terroir de Jovin* ; Jovin est cité par Saint-Remi, dans son testament : « *proprium quod fuerat Iovini...* »

— LEURY, Loiry en 1383 peut venir de *Larricium*, *pâturage publique* et avoir signifié primitivement *lieu inculte, pâturage publique*.

— CLAMECY, *Clamiciacum* peut signifier domaine de Clamecius, de même que TERNY et SORNY, tirés de Terniacum et Sorniacum, peuvent signifier *domaines* de Terenius et Saurenus.

— LEUILLY, Luliacum en 530. Serait-ce le domaine

d'un personnage appelé *Lollius* ou *Lucilius*; serait-ce *Julius*, ce dernier combiné avec l'article ?

— PONT-A-COURSON signifie pont (sur la Lette), appartenant probablement à un certain Curcedonus.

— TARTIERS, Tartigerium en 893, est sans doute dérivé de *Terra*, terre et de *Tigerii*, de Tigerius; alors il signifierait *domaine de Tigerius*,

— BIEUXY, Buxitium dérivé de Boscus, bois (cf. busch allemand) signifie lieu plein de *bois*.

— BAGNEUX, Baniolum en 863, qu'on trouve en même temps que Baniacum en 836, dérivés tous deux de balneæ. Ce mot signifie proprement bains, mais aussi *eau quelconque, étang, mare* (cf. Beugneux).

— EPAGNY, Spanicus en 1158; ce village existait déjà en 600, puisque c'est le village de naissance de Saint-Ansery; il s'appelait d'abord très probablement spaniacum, *domaine de Spanius*.

— VÉZAPONIN, Aproni en 1188. La première partie du mot *vez* dérive de Vadus pour Vadum, gué, car on peut prouver qu'il y avait autrefois un gué en cet endroit; quant à la deuxième partie *aponin*, on parle de ad ponentem; mais on ne voit pas bien comment en expliquer le sens et la forme.

— CRÉCY-AU-MONT, Creciacum. Ce mot paraît venir du celté *croc*, sommet, versant, plateau rocailleux et signifierait plateau rocailleux sur un mont.

— TROSLY, Trosliacus en 858, vraisemblablement synonyme de breuil, garenne. Il serait alors pour Brogiliacus, de *brogilum*, petit bois. Ce serait

comme un pléonasme Breuil-Trosly; comme *madriacum servosum*, bois boisé; comme *sens*, c'est très plausible, puisqu'on l'appelle aussi Trosly-aux-Bois; il l'est aussi comme *forme* par le changement : 1° de b en t (cf. *spoudè*, *studium*; *stadion*, *spatium*); 2° de g en s (cf. *placere*, plaisir).

— LOIRE, Leor en 867 et aussi Loiry. Ce mot viendrait, comme Leury, de *Larricium* et aurait signifié autrefois *lieu inculte, pâture publique*.

— PONT-SAINT-MARD, c'est-à-dire village auprès d'un *pont* sur l'Ailette et dédié à Saint-Médard (nom *syncopé en Mard*). Médard vient du gothique *mad* pour mahts, force et *hart*, hardi et signifie *fort* et *hardi*.

— GUNY, *Guniacus* semble venir, comme Cugny, du celte *con* (cf. le latin *cuneus*), et devoir son nom à sa position au pied d'une montagne en forme de *coin*..

— COUCY, *Cotiacum*, du celte *coet*, bois, forêt, signifie village au milieu des *bois*.

— JUMENCOURT et LANDRICOURT semblent signifier métairies de *Injamar* et de *Landry*.

— BRANCOURT, du celte *bran*, stérile, inculte et *court* ferme, signifie *métairie dans un lieu stérile*.

— QUINCY-BASSE. Quincy, domaine de *Quintus*. Basse, à cause du ru de *Basse*.

— BASSOLES, de *bessa*, lieu bas, signifie petit endroit dans un lieu bas.

*Auffrique*, peut-être domaine d'Auffray pour Audiffroy, de *aldefred* composé de *alt* vieux et *fred* pacifique.

— NOGENT. (Voir l'article Noyant) : il signifie terre humide.

— VERNEUIL, Verniolum de Vernus, aune, latinisé du celte gwern, signifie lieu planté d'aunes.

— FRESNES, de fraxinus, frêne : lieu planté de frênes.

— PRÉMONTRÉ, probablement de pratum et monstratum, pré que l'on se montre, *pré célèbre*; les marais de cet endroit devinrent un beau pré, après que les Bénédictins de Saint-Vincent l'eurent défriché.

— SEPTVAUX, de septem valles, sept vallées, doit son nom à sa situation dans une vallée où aboutissent *sept vallons*.

— BARISIS-AUX-BOIS, Barisiacum en 662, viendrait peut-être du mot broca, au sens de *broussailles* bois : ce qui est vrai, si l'on considère la nature du pays et très vraisemblable, en faisant seulement attention aux consonnes radicales *b*, *r* et *s* qui a de l'affinité avec *c*. (cf. sangle venant de cingulum).

— FOLEMBRAY, de *folium*, feuillée, par extension, maison de plaisance, et du celte *bray*, terre humide, fange ; donc c'est un *lieu boisé et fangeux*.

— CHAMPS, primitivement Cavum, signifie alors *lieu creux*, vallée. Champs peut en venir, par corruption, dans la prononciation, en passant de *catcha*, à champs et il a pu aussi se traduire par Campi en 1340. Champs vient de campus, campagne (cf. *képos*, *hof*, champ, enclos, jardin).

— PIERREMANDE, Petra mantula en 867, peut-être pour *petra matula* avec l'n épenthétique. Alors

ces mots pourraient signifier : *petite demeure* (mantula) de pierre (*petra*).

— BICHANCOURT, Becencurtis en 1059, peut signifier *villa de Becen*.

— AUTREVILLE, Autreiville en 867, paraît composé du celté aut (haut), de rei (roi) et de villa et signifier *haute villa royale*. En effet Autreville est sur une petite hauteur et il a été une villa royale, puisqu'on a un diplôme de Charles-le-Chauve, daté du Palais d'Autreville, relatif à des donations faites à l'abbaye d'Elnone.

— SINCENY, Cincinnacium en 665. Saint-Amand, par une charte, établit le monastère de Barisis et donna à André, son disciple, plusieurs logettes situées au village de Sinceny (Cincinnatiacum). Ce mot paraît venir de Quintianiacum, *domaine de Quintien*, au moyen des changements qui suivent : 1° qu en c (cf. quinze, cinq.); on a cin. 2° ti devant une voyelle devient c (cf. platea, platia, place); on a cincian. 3° a, bien que long, se retranche quelquefois devant la tonique (cf. sacramentum, serment); on a alors cincin et, en doublant l'n final devant—iacum cincinn. 4° iacum, ayant l'accent sur i, a donné dans nos pays—y— on a alors cincinny. 5° le premier c, dans la suite des siècles, s'est changé en s (cf. cingulum, sangle; on a donc enfin sincinny, d'où facilement Sinceny.

— CHAUNY, Calnacum en 949, paraît venir de *coloniacum*, lieu où s'est fixée une *colonie*, de colonia au sens de réunion d'hommes sortis d'un pays pour aller en habiter un autre. On sait en effet, dit le P. Labbé, premier historien de

Chauny, que « Chauny n'a été au commencement qu'un château, c'est-à-dire citadelle des anciens peuples appelés Condrinois, du lieu nommé Condren (contraaginnum), ville alors considérable et la capitale du pays, mais qui n'est, depuis plusieurs siècles, qu'un petit village sur l'Oise au-dessus de Chauny, vers La Fère. » De petites colonies s'élevèrent çà et là et donnèrent naissance aux hameaux du Bailly, du Brouage, de Selaine et de Senicourt. C'est donc bien un lieu de colonies *coloniacum*. Voilà pour le sens. Voyons maintenant la forme : Coloniacum devient colniacum par le retranchement du deuxième o, attendu que l'i suivant est accentué. (cf. manducare, manger), transformation analogue à celle de Corbnacum, pour Corbiniacum (Corbeny) ; notons aussi Koeln—Cologne (en Allemagne) qui vient de colonia et qui a aussi perdu son second o. La terminaison—iacum est devenue y : on a Colny ; c dur est devenu ch. (cf. canis—chien) : on a Cholny ; o étant bref s'approche de a dans la prononciation et est même devenu a ; al est devenu au (cf. alba, aube) on a enfin Chauny.

Puisque je viens de parler de *Condren*, voici ses transformations, en partant de *contraaginnum*, sa première appellation : t s'est changé en d. (cf. tunc, donc) ; a atone s'est retranché (cf. liberare, livrer.) ; g s'est retranché devant la tonique (cf. Augustus, Août) ; i accentué s'est changé en e (cf. siccus, sec)—num est tombé (cf. furnum, four). Maintenant quel est le sens de *Contraaginnum* ? Agen est sur un cours d'eau (la Garonne), ainsi que d'autres villes portant un nom similaire . peut-on conclure de là que Agin—signifie cours d'eau ? Je n'oserais l'affirmer. Si cela était, alors on pour-



rait donner comme explication de Contraaginum ville en *face d'un cours d'eau* (l'Oise). En effet l'Oise arrivée à Condren, au lieu de suivre une ligne droite, fait un angle et longe Condren.

— OGNES. Probablement de Unciae, en transportant l'n (ucniæ) signifie *petite tenure*.

— MANICAMP, de Magnus campus grand camp (romain), signifie lieu où s'éleva autrefois un camp romain important.

— QUIERZY, Carisiacum en 605, du celte *car* pierre : autrefois villa au sol maigre et *pierreux*.

— BESMÉ, de Mansus, habitation rurale et de bovis bœuf ; métairie où l'on élevait autrefois des *bœufs* (cf. Bosmont mont aux bœufs).

— BLÉRANCOURT, vraisemblablement de Blerani curtis, c'est-à-dire métairie de Bléranus.

— SELENS, probablement de *saliacum* avec l'n épenthétique après l'a. Alors de salix, saule et signifie lieu où croissent les *saules* (cf. Salency (Oise)).

— MAREST, de *Mariscus*, dérivé lui-même de mare, au sens de mare, signifie *lieu marécageux*.

— DAMPCOURT, Doencourt en 1221 : Doen paraît venir de decanus ; alors métairie de Décan, Doyen.

— CAMELIN, Camaleius au IX<sup>e</sup> siècle, peut signifier terre de Camaleius (s. ent. fundus).



**Cinquième séance**

**Lundi 7 Mai 1900**

*Présidence de M. le comte DE BARRAL*

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE D'AVRIL

- Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tome XIII, 1895-1900, fascicule I, 2, 3.
- Mémoire de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, tome LXIII de la collection, 3<sup>e</sup> série, tome XXXVI, 1899.
- Bulletin de l'académie d'Hippone*, n<sup>o</sup> 29, 1896-1898.
- Revue des études grecques*, tome XII, n<sup>os</sup> 48-50, juillet à décembre 1899.
- Revue historique et archéologique du Maine*, tome XLVI, 1899, second semestre.
- Comité des travaux historiques et scientifiques.*  
Congrès de Toulouse 1899, section des sciences.
- Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome XII, 2, 3 et 4<sup>e</sup> trimestre de 1899, n<sup>os</sup> 166 et 167.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, seconde série, tome XXXVII, n<sup>o</sup> 1, 1899.
- Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2<sup>e</sup> série, tome XXVI et XXVII, 1896-97, 1897-98.

- Bulletin de la Société royale belge de géographie*,  
23<sup>e</sup> année, 1899, n<sup>os</sup> 5 et 6.
- Bulletin de la Société historique et archéologique  
de Langres*, tome IV, n<sup>o</sup> 59, mars 1900.
- Travaux de l'Académie nationale de Reims*,  
CII<sup>e</sup> volume, 1896-97, tome II.
- Bulletin de l'Association philotechnique*, février,  
mars, avril et juin 1899.
- Annuaire des bibliothèques et archives*, pour 1900,  
15<sup>e</sup> année.
- Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*,  
XXIII<sup>e</sup> volume, Bourges 1899.
- Manuel du Vigneron ou l'art de cultiver la Vigne*,  
par M. le docteur DESTRÉS, médecin à Vailly.  
Imprimerie Barbier, 1824.

---

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. l'abbé Hivet reprend la suite de ses intéressantes

## ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

---

Aujourd'hui, dit-il, nous nous occuperons de l'explication des noms de lieux de SOISSONS A LAON.

— CROUY, Croviacus en 870, semble venir de Crup-tiacus et signifier *lieu de cavernes, de carrières* (cryptae) : en retranchant le t, on a Crupiacus ; en changeant le p en v, on a Cruviacus (cf. rapere ravir) ; en retranchant le v, on a Cruiacus, d'où

Crouy. D'autre part, en retranchant le *p*, on a Cruciacus (ce qui s'est dit aussi) (cf. *captivus ché-  
tif*); en retranchant le *c*, on a Cruiacus, d'où  
Crouy. Peut-être pourrait-il venir aussi du celte  
*croc* au sens de *versant rocailleux* ?

— BRAYE, du celte *bray*, terre humide, signifie  
lieu *fangeux, humide*.

— VUILLERY, Villeresium en 1047, mot dérivé de  
*villa* et probablement de *rivus* (*ris*) ruisseau; le  
sens serait métairie auprès d'un *ruisseau*.

— MARGIVAL, de Mercasius, marais, et de *val*,  
vallée signifie lieu dans une *vallée marécageuse*.

— LAFFAUX, Locofao en 680 de *loco*, lieu, et de  
*fao* hêtre, signifie *lieu de hêtres*.

— VAUXAILLON, de Vaux et de Ailles, signifie lieu  
dans la *vallée d'Ailles*.

— VREGNY, Vreniacum de Vernus, aune par  
transposition dérivé du celte *gwern* signifie lieu  
*plein d'aunes*.

— NAMPTEUIL, du celte *nant*, vallée et signifie  
village dans une *petite vallée*.

— SANCY, Sanciacus est probablement tiré de  
*Sambuciacum* tiré lui-même de *sambucus* sureau,  
et signifierait alors *lieu de sureaux*.

— JOUY, Joviacum peut signifier domaine de  
Jovius, ou venir de Jovis Jupiter et signifier lieu  
consacré à Jupiter.

— AIZY, Aisiacus viendrait du mot *Esus*, une des  
divinités les plus anciennes et les plus honorées  
en Gaule. En transposant les deux premières  
lettres, on a (*zeus*) qui signifie Jupiter. Alors Jovia-

cus, dérivé de Jovis, Jupiter, serait le mot latin traduisant le mot celte Esus, et les deux ne seraient que le même mot. Ce qui confirmerait cette opinion, c'est qu'on a trouvé en 1859, dans ce pays, un Jupiter en pierre au sujet duquel Monsieur Calland a présenté un mémoire à la Société archéologique de Soissons.

— ALLEMANT. Ce village devrait peut-être son origine à quelque colonie d'*Allemands* fixés en ce lieu. En tout cas, son ancienneté est indubitable; car Eléfans, neveu de Charlemagne, y fonda un prieuré en 808.

— VAUDESSON est sans doute Vallis Dessoni, la *vallée de Desson*.

— PINON, de pinus, pin très probablement; aurait primitivement signifié pays couvert de *pins*.

— CHAVIGNON, Caviniacum probablement de cavus, creux; il tirerait alors son nom des *habitations souterraines* creusées dans le sol.

— PARGNY-FILAIN, de Petriniacum domaine de Perrin; ou de *parigines* haie et signifierait lieu entouré de haies. Filain, de Filanus (s. ent. fundus) métairie de Filain.

— CHEVREGNY, Capriniacum de capra, chèvre, signifie lieu où l'on élevait les chèvres.

— MONAMPTUIL, Mons Nantolii, signifie *mont* près d'une *vallée*. (nant).

— URCEL, Ursel en 972 vient probablement de Ursellus, du nom de Ursel, son possesseur. Plusieurs veulent faire venir ce mot de Urceolus, petit vase, parce que l'on y fabriquait autrefois de la poterie, mais Urceolus donnerait Urseuil, puis il

n'est pas prouvé que, avant 972, on y ait fait de la poterie.

— ANIZY et LIZY viennent vraisemblablement de Anicus et Licius, leurs propriétaires.

— WISSIGNICOURT vient peut-être de Wingisi curtis, *Villa de Wingis*. L'abbé du monastère de Barizis aurait fait don de ce pays désert et couvert de broussailles à un Wingis, seigneur de l'endroit. Ce mot pourrait peut-être encore venir de Vitineus curtis, — ferme au milieu des vignes, la vigne ayant occupé une bonne partie du terroir.

Au XII<sup>e</sup> siècle on disait *Hursinicourt* : peut-être pourrait-il venir de Ursini-court et signifier métairie de Ursin.

— CHAILLEVOIS, Calleviacus en 1181, paraît venir du celte *caill*, bois et de *via*, voie ; alors le sens serait pays sur une *voie* passant par une forêt.

— MERLIEUX, de Mareolus, petite mare, signifie lieu dans une mare (cf. pour la forme Braccolum, Bracieux) (Loir-et-Cher).

— MONTBAVIN, probablement Mons Bovini ; autrefois métairie sur une hauteur appartenant à un Bovinus.

— BOURGUIGNON semble indiquer que le pays fut fondé par une colonie de *Bourguignons* (Burgondes) qui vinrent en France au V<sup>e</sup> siècle.

— ROYAUCOURT, Ruilcurtis en 1139. Peut-être est-ce la métairie (curtis) d'un certain Ruil (Regulus) Regulus est devenu *Ruil*, par la suppression du g (cf. nier, negare).

— VAUXCELLES, de Vallicella, signifie pays dans une *petite vallée*.

— CLACY-MONS, de Claciacum, *domaine de Clausus*, sur une montagne (Mons).

— IANISCOURT, de Lanici, Villa de *Lanicus*.

— CHIVY peut venir de *cavea*, creux, car ce lieu est situé dans une large vallée.

— ETOUVELLES, ainsi nommé parce que autrefois ce pays avait ses *étuves* (*stuffae*).

— LAVAL, *Vallis*, pays dans une vallée.

— NOUVION, du celte *novio dunum*, *ville forte* (cf. Château-neuf, pour le sens).

— PRESLES, Pratella, petits prés, lieu de *prairies*.

— VORGES, Vorgia en 1186, serait le *Viridia* de Columelle, au sens de *verdure*, *bosquet*, attendu que Vorges est rempli de prés et de bois. Alors *Viridia* devient *viridja* par la consonnification de l'i (cf. *lintia*, *lintja*) ; d disparaît devant j (cf. *lintja*, *linja*, linge). Il reste *virija*. Enfin *vrija* devient *virjia* par la transposition de l'i avec le j.

— BRUYÈRES, *Bregariæ*, du celte *brwg*, buisson : lieu plein de bruyères.

— BREUIL, *Brogilum*, parc fermé : lieu où se trouve un *parc*.

— ARDON doit son nom à la rivière qui le baigne.

— LAON. Son plus ancien nom est *Lugdunum* en 530, comme on peut le voir dans le testament de saint Remy ; puis *Leudunum* en 632 ; *Laodunum*, *Laudunum* en 680 enfin *Laon* en 1290.

L'étymologie la plus vraisemblable paraît être le celte *lug* pierre, roche et *dunum*, ville forte et le sens être *ville forte* bâtie sur une *roche*. C'est le

même mot que Lugdunum, l'ancien Lyon sur la colline de Fourvières (Forum vetus), bâti lui aussi sur une roche. On pourrait objecter que Lugdunum Batavorum (Leyde) n'est pas bâti sur une roche, mais sur l'eau. On peut répondre à cela que les écrivains du Moyen-Age ont commis une erreur d'orthographe, par son assimilation de son avec Lugdunum; ils auraient dû écrire, comme autrefois, Littedunum ou Ligdunum (de litte, eau et dunum, ville forte); alors le sens de Leyde est *ville forte* bâtie sur les *eaux*.

Pour le distinguer de Lugdunum (Lyon), on lui a ajouté le surnom de *clavatum* syncopé en cloatum, dont le sens a intrigué bien des étymologistes; il pourrait sans doute être ainsi appelé parce qu'il est *bien renfermé* (clavis) dans ses murailles, derrière ses portes massives.

Puisque nous sommes si près de *Liesse*, pourquoi n'en pas dire un mot?

LIESSE s'appelait *Lientia*, au IX<sup>e</sup> siècle, comme on peut le voir dans le polyptyque de l'abbaye de Saint-Remy, de Reims (XXVI), où il est dit : *Gifardus vasalus habet mansum I in Lientia cum vineola, ubi colligitur vini modius I; de terra arabili mappas XVII ubi seminantur sigili modii XVII: de marisco mappam I.*

— Gifard, vassal de l'abbaye, tient une métairie avec une petite vigne qui donne comme récolte une mesure de vin; XVII champs de terre arable où l'on sème XVII mesures de seigle et un champ de marais (*Voir les origines de Liesse*, par M. l'abbé LEDOUBLE).

Le mot *Liente* fondu dans le féminin *Lientia* (le pluriel neutre en *a* ayant été, par une erreur



étrange, pris pour un nominatif singulier de la première déclinaison), pourrait venir de *Lætantia* (sous-entendu *loca*) c'est-à-dire *lieux de joie*, lieux fortunés, si le site était gras en pâturages (car *lætus* a le sens propre de *gras*, fertile), Mais peut-on dire que cette qualification se rapporte à Liesse, lieu autrefois, encore plus que maintenant, couvert de marais, puisque la Buze qui le dessèche, n'était pas encore creusée? Je ne le pense pas.

A cause de l'abondance de ses eaux, on peut vraisemblablement le faire dériver de *Latentia*, (sous-entendu *loca*), c'est-à-dire lieux couverts par les eaux (*loca sub aquis latentia*). Ce qui fait penser au domaine du célèbre poète Virgile, aussi couvert d'eaux marécageuses (*quamvis*) *Limosoque palus obducatur pascua junco*.

On pourrait encore le faire venir de *Liquentia* sous-entendu (*loca*), c'est-à-dire lieux liquides (cf. *campi liquentes*), les plaines liquides de Virgile, c'est-à-dire la mer—ici *mares*, lieux marécageux : dans les marais dont ce lieu est couvert, on trouve un certain nombre de sources que les gens du pays appellent plombs et qui justifient cette appellation.

Maintenant, si nous examinons la forme, rien de plus simple à expliquer.

Dans *Latentia*, *a* se change en *e* (cf. *Canile*, chenil), puis en *i* (cf. *temonem*, timon) et le *t* médial, passant par *d*, se supprime, (cf. *maturus*, devenant *madurus*, puis *maūrus*, mûr). On a alors *Lientia*.

*Ant* de *ans*, *antis*, *antia* donne *ant*, *ance* : (*ens*, *entis*, *entia* se sont ramenés dans le latin populaire à *ans*, *antia*. On a donc *Liente*, *Lience* avec *Liante*, *Liance*.

Dans *Liquentia*, *u* se consonnifie et se remplace par *v* (cf. *sequere*, class. *sequi*, devenu *sequere*), puis *q* se retranche (cf. *Liquentia*, fleuve de la Vénétie, devenu *Livença*; on a alors *Liventia*, enfin *v* médial se supprime (cf. *aviolus*, aïeul) et on a *Lientia*, d'où *Liente*.

Mais, direz-vous, comment se fait-il que *Liente* (*Latentia* ou *Liquentia*) se soit changé en *Liesse* (*Lætitia*)? On pourrait peut-être l'expliquer par ce fait que, à l'époque où les noms de lieux avaient déjà une forme populaire, ceux qui avaient à dresser des actes, ne connaissant pas la forme latine correspondante, au lieu de traduire par le seul mot latin originaire, le traduisaient par un mot se rapprochant du *primitif*. C'est ainsi, sans doute, que, au lieu de traduire *Liente* par *Latentia* ou *Liquentia*, on l'aura traduit par *Lætitia*, d'autant plus que ce mot *Lætitia* (*Liesse*) se rapprochant bien de *Liente* pour la forme, exprimait parfaitement le sens de l'heureux retour des chevaliers et des effets merveilleux opérés par la Très Sainte Vierge, cause de joie (*causa lætitiæ*).

Ce mot de *Liesse*, qui a supplanté *Liente*, ne paraît remonter qu'au XV<sup>e</sup> siècle. Il se trouve dans une charte de l'évêque de Laon, Charles de Luxembourg (1497).

*Liesse* vient de *Lætitia* : 1<sup>o</sup> Par le changement de *ae* en *e*, puis de *e* en *i*, (cf. *cæmentum* *cementum*, *cimentum*); 2<sup>o</sup> par la suppression du *d* qui a succédé au *t* médial (comme on l'a vu dans *Latentia*; 3<sup>o</sup> par le changement de *itia* en *èce* puis en *esse* (cf. *pigritia* transformé en *parèce*, puis en  *paresse*).

---

M. l'abbé Delaplace donne lecture d'une note sur la création, par Mgr l'Evêque, d'un dépôt d'archives diocésaines au grand séminaire de Soissons.

Ce dépôt sera établi au rez-de-chaussée du grand séminaire, non loin de la grande bibliothèque. Il recevra tous les ouvrages, manuscrits et imprimés, les dessins, les vues et les photographies concernant le diocèse, et il sera à la disposition de tous les travailleurs.

M. l'abbé Delaplace signale également les instructions données par Mgr Deramecourt aux curés du diocèse pour les engager à étudier l'histoire religieuse et profane de leurs paroisses, et à envoyer à l'Evêché le résultat de leurs études.

Ces deux mesures indiquent l'intérêt que le nouvel évêque de Soissons attache aux œuvres historiques locales.

---

M. Collet, qui s'occupe des corporations d'arts et métiers de Soissons, dans les temps anciens, donne aujourd'hui lecture d'un petit historique de la communauté des maîtres vinaigriers, chandeliers et huiliers de la ville de Soissons.

## LA COMMUNAUTÉ

DES MAITRES VINAIGRIERS, CHANDELIERS ET HUILIERS

DE LA VILLE DE SOISSONS

Aux XVI<sup>e</sup> XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

---

MESSIEURS,

Après avoir publié une étude de l'ancienne communauté des marchands drapiers, merciers.

joailliers, quincailliers et épiciers de Soissons (1), je me suis occupé de la présente corporation des maîtres vinaigriers, chandeliers et huiliers de cette ville.

Bien vieille aussi est cette corporation. Cependant je n'ai pas trouvé sur elle autant de documents que sur l'autre, à beaucoup près, et si je ne puis, Messieurs, vous la faire connaître particulièrement dans tous ses actes, je puis au moins vous en entretenir utilement, je pense, au moyen, notamment, de ses statuts que j'ai découverts au greffe du tribunal de commerce de Soissons, grâce à la complaisance du greffier, M. Morin.

Dans mes recherches, j'ai rencontré également une pièce constatant que les vinaigriers, chandeliers et huiliers étaient déjà, sous Henri II, en 1556, unis au point de vue de la pratique de leurs affaires. Toutefois je dois ajouter que ce ne fut que plus tard, c'est-à-dire en 1598, le 13 juillet, et alors que leur nombre était d'environ trente, qu'ils furent mis en possession, par le roi Henri IV, de statuts réguliers; mais, produits dans une instance pendante devant le Parlement de Paris, ces statuts furent détruits dans un incendie du Palais-Royal, où ils se trouvaient depuis quelque temps.

Ainsi dépourvus de leur règlement original, les vinaigriers, chandeliers et huiliers se considérèrent comme étant sans existence légale. Ils avaient bien, à leur tête, des égards et contre-égards qui s'appelaient Jules Guérin, Michel Lefébure, Louis Mahuet et Jean Rousseau; ils avaient bien encore une tradition et des usages à suivre, mais cela ne leur

(1) Voir *Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons* (année 1896).

donnait pas l'autorité nécessaire en beaucoup de cas; aussi, le 30 janvier 1625, demandèrent-ils, par requête, au prévôt royal de Soissons, l'enregistrement d'une copie de leurs statuts primitifs, pour leur servir de règle et y avoir recours au besoin; laquelle copie, non signée, venait d'être trouvée par eux après force diligences.

Leur requête fut communiquée au procureur du roi, qui émit un avis favorable à l'enregistrement désiré. Le prévôt royal ordonna que ladite copie vaudrait l'original. D'autres formalités furent ensuite remplies, puis la confirmation des premiers statuts fut accordée par le roi Louis XIII, et elle fut datée en ces termes : « Donné à Paris au mois de janvier de l'an de grâce 1625, et de notre règne le 15<sup>e</sup>. »

Voici maintenant, dans leur vieux français et leur ancienne orthographe, les statuts en question :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les compagnons vinaigriers, chandeliers et huiliers de la ville de Soissons et faubourgs d'icelle qui voudront parvenir au degré dudit métier et tenir boutique ouverte seront tenus faire experience et chef-d'œuvre dudit métier.

ART. 2. — *Item*. Pour parvenir à ladite maîtrise seront tenus lesdits compagnons se rendre apprentis le space de deux ans et sobliger pardevant nottaire a un maître dudit metier de ladite ville, et pour parvenir comme dit est a ladite experience seront tenus de faire aparaire aux maîtres jurés dudit metier leur contrat d'apprentissage au bas duquel serat certiffié pardevant nottaire et sous le seigne de leurs dits maître comme ils auront achevé, bien

duement servi leursd. maîtres lesdits deux ans durans.

ART. 3. — Et quant aux autres compagnons venant du dehors demeurer en ladite ville ne seront reçus à y faire experience sans pareillement faire aparoire du contrat d'apprentissage du lieu la ou ils l'auront fait.

ART. 4. — Si lesdits apprentif veullent parvenir a ladite experience et prendre jour pour ce faire, seront tenus a leurs depens faire sommer les maîtres jurés dudit maitier pour leur donner jour certain pour ce faire, lequel jour lesdits égards ne pourront prendre que par l'avis des quatre anciens maîtres dudit metier, sans pour ce lesdits anciens prétendre aucuns salaires, et seront tenus lesdits compagnons qui auront fait leurs dits apprentissage faire plein et entière experience, le tout selon quil leur serat avisé par lesdits maîtres jurés en la présence desquels et au logis de l'un d'eux serat fait ledit chef d'œuvre.

ART. 5. — Les veuves dudit metier jouiront durant leur viduité des droits et privilèges dudit metier, et quant aux fils des maîtres dudit metier ayant été nourry a l'exercice dy celuy, voulant parvenir a l'expérience du chef-d'œuvre ne seront tenus faire que demy chef-d'œuvre, attendu la franchise qui leur est accordé par les ordonnances et reglements dudit metier.

ART. 6. — Ne seront reçus aucuns maîtres de lettres que preallablement ils ne fassent aparoire de leurs apprentissages.

ART. 7. — Les compagnons qui epouseront les filles des maîtres ou les veuves diceux ne feront

pareillement que demy chef-d'œuvre comme les fils desdits maîtres.

ART. 8. — *Item.* Seront tenus lesdits maîtres de bien et duement exercer ledit metier de vinaigriers, chandelliers et huilliers, mettre en besogne bonne marchandise de lye, et faire que d'icelle en soit fait bon vinaigre, loyal et marchand, bon, sein, net, et telle qu'il soit propre pour entrer au corps humain.

ART. 9. — *Item.* Seront tenus lesdits maîtres faire bonne et loyalle chandelle de bon suif, dans laquelle soit mis bonne meche de cotton et non de fille, et dans lesdits chandelles ne pourront mettre ni sains ni oing, ny flambeaux ny autres gresses en peine de confiscation desdits chandelles et de six livres d'amende.

ART. 10. — *Item.* Seront tenus iceux maître faire bonne moutarde loyalle et marchande avec bon vinaigre et seureau pure et net.

ART. 11. — *Item.* Lesdits maîtres jurés et égards seront tenus de se transporter tous les mois pour le moins assisté d'un huissier par toutes les maisons et boutiques desdits maîtres pour visiter et connoître les fautes et malversations qui se pourront commettre audit état et feront lesdits huissiers bon et loyal raport ensuite desdits malversations qui par eux se trouveront pour en faire la correction et amaneement tel qu'il sera advisé lesquels jurés pourront, en faisant ladite visite, visiter les poids et mesures, et des deffauts en avertir les sieurs prevots.

ART. 12. — *Item.* Seront tenus lesdits maîtres tenir et entretenir bien nettement tous les outils

servant à presser et faire vinaigre, pareillement le moulin a moutarde, les seraux a mettre lesdites marchandises, sur peine de l'amende tel quil serat advisé.

ART. 13. — Moyennant quoy et pour mieux lesdits maîtres exercer leurdits metiers et en faire proffit honnettement seront fait deffense a toutes personnes de ladite ville de Soissons et faubourgs dicelle de tel qualité et condition quil soit, signament taverniers, cabaretiers de ladite ville, de presser ou faire presser lys en leurs maisons et autres lieux, achepter ou faire achepter marchandises a faire vinaigre, mesme d'avoir en leurs maisons ou autres lieux aucuns outils servant audit état de vinaigriers, chandelliers et huillers sur les peines qui seront arbitrées.

ART. 14. — Et pareillement deffenses sont faite a toutes personnes de telle qualité et condition quil soit de faire ny faire ny vendre aucun vinaigre, chandelle, moutarde et huile soit en gros ou en détail, ains seulement auxdits maîtres de ladite ville apeine de confiscation et damende arbitraire.

ART. 15. — *Item.* Pareilles deffenses sont faites a toutes personnes de ladite ville de ne vendre ny exposer en vente aucunes des marchandises cy après anoncées, scavoir verjus, huile, lart, viésoins, pelles, palons, sabots, potteries de terres et de grés, attendus que aucunes personnes de ladite ville tenants boutiques nont exposé en vente lesdites marchandises, sinon lesdits maîtres vinaigriers, chandeliers et huillers.

ART. 16. — *Item.* Seront fait deffenses a tous mar-



chands forains qui entreront en ladite ville avec marchandises d'huilles, de la vendre soit en gros ou en détail et par les rues de ladite ville, ains leur sera enjoint de la vendre au marché de ladite ville.

ART. 17. — Seront aussy fait deffense a tous forains de nexposer en vente lesdittes marchandises quils naient souffert visittes des maîtres jurés dudit metiers suivant la permission et usage quils en ont eu de tous temps, le tout pour eviter aux abus qui a faute desdits reglements pourraient être fait et commis tant par lesdits forains que autres marchands.

ART. 18. — Pour faire lesdites visittes et autres choses concernant lesdits metiers seront par chacun an élus pardevant ledit sieur prevost des égards et contre égards dudit métier ou seront tenus lesdits maîtres en peine de vingt-quatre sols parisis d'amende de sy trouver.

Signé : TOURNAY, prévost, LEGRAIN, procureur  
du roy, DUPIRE, greffier.

Entrés en possession de ces statuts, si embrouillés qu'ils soient, les maîtres vinaigriers, chandeliers et huilliers, peu difficiles, avaient, sans doute, suffisante satisfaction.

On les vit recevoir, en la maîtrise, au cours de leurs occupations commerciales et après chef-d'œuvre fait, Jacques Rousseau, Jean Rousseau, Jean Richart, Denis Hennier, etc., etc., et ils portaient même pour armoiries (du moins les vinaigriers) *d'argent à une brouette de gueules chargée d'un baril d'or*. Ils avaient d'ailleurs vendu, de temps immémorial, disaient-ils, indépendamment

des marchandises désignées en l'article 15 des statuts, toutes sortes d'épiceries, particulièrement du poivre, du girofle, des muscades, du gingembre, du savon, du fromage, du sucre, etc., et, se prétendant en droit de le faire toujours, ils continuaient l'exploitation de cette branche de commerce. Mais il résulta de certains de leurs agissements, de divers abus peut-être, la nécessité, pour eux, de soutenir procès civil sur procès civil que leur intenta la corporation des marchands épiciers, unis aux apothicaires; de sorte qu'un jour, et après réflexions réciproques, on se décida, de part et d'autre, à transiger. On se rendit donc chez deux notaires de Soissons, maîtres Bouilly et Moutonnet. Les sieurs Antoine Taillefert, Antoine Morel et Pierre Deneuille représentaient la communauté des épiciers ainsi que des apothicaires, et les sieurs Philippe, Ponsart, Jean Delafosse, Simon Levasseur, Jean Guérin, Bertin de Sonnencourt, Antoine Lupette, François Leuilly et Claude Poulet représentaient le corps des vinaigriers et chandeliers.

On était au 2 juillet 1714, et l'on convint de ce qui suit :

A l'avenir, la communauté des épiciers et celle des vinaigriers seront unis et ne composeront plus qu'un même corps; au moyen de quoi lesdits vinaigriers auront la qualité de marchands épiciers, vinaigriers, chandeliers, et pourront vendre et débiter telles marchandises que le contrat désigne longuement, à l'exclusion de toutes autres, sous peine de confiscation et d'amende.

En outre, afin de prévenir de nouvelles difficultés, les parties arrêterent diverses clauses qui, elles aussi, devaient être constitutives de leur corporation.

Mais il fallut, pour tout cela, obtenir l'autorisation royale. En conséquence, le roi Louis XIV fut appelé à statuer.

Il confirma, ratifia et approuva, à Versailles, au mois de décembre, l'an de grâce 1714 et de son règne le 72<sup>e</sup>, l'acte d'union de nos commerçants, voulant que cet acte soit observé selon sa forme et sa teneur, avec, toutefois, quelques modifications et conditions qui avaient été proposées par le lieutenant général de police de Soissons et le substitut du procureur général royal.

On pourrait croire que désormais, forts de leurs droits respectifs ainsi établis à nouveau, il n'y aurait définitivement plus matière à chicane entre les intéressés ; mais ce serait une erreur : les statuts et les règlements, les décrets et les lois sont presque toujours sujets à interprétations contradictoires, et, par cela même, à contestations, débats et procès. Il y eut donc encore des instances judiciaires entre les épiciers d'un côté et les vinaigriers et chandeliers d'autre côté. L'une d'elles dura même douze ans et se poursuivit devant toutes les juridictions. Je vous laisse à penser, Messieurs, ce que furent la consommation de papier timbré et le total des frais à payer.

On parut s'arrêter en 1735 dans cette triste voie processive ; mais non : en 1736, on reprit les armes et on alla, avons-nous lu quelque part, jusqu'à vouloir dégrader les vinaigriers de leur qualité de marchands. Est-ce vrai ? Était-ce possible ? Nous répondrons encore négativement sur ce point. En effet, à cette époque, les vinaigriers avaient leur place dans l'immeuble du tribunal de commerce de Soissons, concurremment avec les autres marchands, et ils s'étaient obligés, comme ceux-ci, à

contribuer dans le paiement du prix de cet immeuble, qui venait d'être acheté.

Au surplus, au 7 juin 1739, ils figurent au nombre de vingt-sept sur une liste des principales communautés de Soissons, et ce sont : Philippe Delahaye, la veuve Rousseau mère, la veuve Rousseau jeune, Philippe Hué, Pierre Dupré, Jean Delahaye, Jean-Baptiste Dubuissoire, Antoine Allart fils, Pierre Levasseur, Antoine Tellier, Antoine Lupette, Jean Guérin, Antoine Parisi, Christophe Vernet, la veuve Egret, Simon Nicque, Jacques Rousseau, Antoine Hennique, la veuve Allart, Nicolas Guérin, Cuvillier, Robert Rousseau, Simon Dartois, Michel Ponsart, Michel Odoucet, Mathey, Guy Levasseur.

J'ai sous les yeux un billet d'enterrement de l'un d'eux. C'est un document que je crois assez curieux pour être transcrit ici :

« Vous êtes priez, dit-il, d'assister aux convoy, service et enterrement de défunt honneste personne Simon Nicque, maître vinaigrier, vivant ancien de sa communauté, de cette ville de Soissons, qui se feront ce jourdhuy mercredi vingt-quatrième du présent mois de février mil sept cent quarante, à six heures du soir, en l'église de Notre-Dame-des-Vignes sa paroisse et lieu de sa sépulture, et aux services qui se célébreront ensuite.

« La compagnie se trouvera, s'il lui plaît, au logis dudit défunt.

« Un De profundis. »

Aucune autre pièce touchant les vinaigriers n'étant tombée sous ma main, je termine, Messieurs, en vous disant qu'à son tour la commu-

nauté expira avec celle à laquelle elle fut plus ou moins bien unie, c'est-à-dire par le fait de la loi de suppression de toutes les corporations, loi qui est en date des 2 et 17 mars 1791.

---

Il est donné communication d'une lettre du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, accusant réception d'un travail sur l'ancienne église Notre-Dame des Vignes, demandé pour figurer à l'Exposition de 1900.

Et la séance est levée.

---

---

### Sixième séance

---

Lundi 11 Juin 1900

---

*Présidence de M. PLATEAU, Vice-Président*

---

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE :

*Romania*, n° 114, avril 1900.

*Annales del Muséo nacional de Montevideo*,  
tome III, fascicule 13.

*Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*,  
LIII<sup>e</sup> volume, 1899.

*Mémoires de la Société Dunkerquoise*, XXXII<sup>e</sup>, vo-  
lume, 1899.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et*

TOME X (3<sup>e</sup> série)

PREMIÈRE PARTIE — 8

- arts du Nord*, tomes VI et VII, 3<sup>e</sup> série, 1897-99.  
Douai.
- Fêtes du centenaire de peinture et beaux-arts de Douai*, 1899.
- Société d'émulation des beaux-arts du Bourbonnais*, 7<sup>e</sup> année, Moulins 1899.
- Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, XVIII<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> fascicule, 1899.
- Revue de Saintonge et d'Aunis*, XX<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> livraison, 1<sup>er</sup> mai 1900. Saintes.
- Bulletin de l'Association philotechnique*, 4<sup>e</sup> année, janvier 1908. Paris.
- Société Linnéenne du Nord de la France*, n<sup>os</sup> 313 à 322, 28<sup>e</sup> année. Amiens.
- Congrès archéologique*, 63<sup>e</sup> session, 1898.
- Journal des savants*, mars et avril 1900.
- Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome X, 1<sup>er</sup> fascicule, 1900. Saint-Omer.
- Mémoire de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome XXVII.

---

COMMUNICATIONS

M. l'abbé Delaplace fait la communication ci-après :

## HABITATIONS PAUVRES

---

M. Vauvillé, notre honorable collègue, dans un article intéressant sur les fouilles d'Ambleny, dit qu'au milieu des ruines il a trouvé des habitations creusées en partie dans la terre et qui devaient être

couvertes en roseau. Il s'étonne de rencontrer, au XIII<sup>e</sup> siècle, des demeures de ce genre.

Les celliers et les étables sont souvent établis de la sorte. Mais quand même ces locaux eussent été habités par les hommes, qu'y aurait-il de surprenant ?

De même que, selon la parole du Christ, il y aura toujours des pauvres parmi nous, ainsi il y aura toujours des hommes qui auront des demeures excentriques et d'autres qui seront sans domicile.

En l'année 1900, année qui a l'honneur de couronner le XIX<sup>e</sup> siècle et de lui donner son nom ; à la veille du XX<sup>e</sup> siècle, les creutes de Mons-en-Laonnois, de Saint-Gobain, de Laon, les creutes de Pasly, Oulchy-le-Château, etc., ont des habitants. Il y a près de Semilly, au pied de la montagne de Laon, des habitations creusées dans le sable, couvertes de planches et de vieilles ferrailles. A Ambleny, récemment, une indigente s'était creusé un logement dans le sable de la montagne. Combien d'hommes indigents sont sans asile, combien se reposent dans des meules et même à la belle étoile ? Combien de bohémiens logent sous la tente, combien de bergers dans leur cabane, combien de pauvres ouvriers dans leur roulotte, combien dans les carrières, combien, dans la capitale, sous les ponts, combien, à Lille, dans les sous-sols, combien de nomades à l'aventure.

M. le maire de Soissons n'a-t-il pas dû prendre, récemment, un arrêté contre des individus de cette espèce qui séjournaient près de la route de Laon, au faubourg Saint-Vaast. .

Si donc le Moyen-Age, qui nous a légué des chefs-d'œuvres incomparables de construction, tels que les cathédrales de Reims, Soissons, Laon, les

cloîtres, les monastères, etc., a eu quelques habitations primitives, c'est un fait que tous les siècles auront à constater. Car il y aura sans cesse des hommes qui ne pourront pas ou ne voudront pas être logés comme le commun des mortels.

---

M. l'abbé Hivet continue, ainsi qu'il suit, le cours de ses

## ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

---

Dans cette séance, nous nous occuperons, dit-il, des noms de lieux qui sont à proximité de la route de Soissons à Compiègne.

— MERCIN, Maurcius en 871, signifie villa qui a appartenu à un nommé *Mauritius* (en sous-entendant fundus). On a dit Mercinnus en 1147, d'où Mercin.

— PERNANT, Parnacum en 890 pour Pariniacum et sans doute aussi pour Petriniacum : signifie alors villa de Perrin. On a dit Parnant en 1063.

— RESSONS, Ressonius (fundus) en 858, serait peut-être pour Ronsetius, par transposition, et signifierait *lieu de ronces*, l'n aurait été déplacé.

— AMBLENY, Amblolacus en 1089 (Ambliniacus en 1184 ; la consonne l a été changée en n pour ne pas avoir deux l trop voisins).

— SAINT-BANDRY, Aisdinum, puis Artesia en 1110, s'est appelé Saint-Bandry en 1448, en souvenir de



ce saint qui aurait fait surgir une fontaine auprès de ce village sans eau. Monsieur l'abbé Letombe pense que ces deux derniers noms viennent de *Ambiani* et *Artesii*, parce que ces deux pays auraient été fondés par des colonies d'Amiénois et d'Artésiens (voir le Bulletin de 1898); mais je vois une difficulté pour arriver de Ambiani à Ambleny et de Atrebatii à Artesii. Amblolacus pourrait peut-être avoir succédé à Amuliacus par suite des transformations suivantes : Amluiacum, Ambluiacum (cf. numerus), puis Amblulacum par le changement réciproque de l'i en r (cf. bianco pour blanco).

— LAVERSINE, de l'article *la* et de *Versinia*, Versana, terre propre à la *semence* (cf. La Versanne (Loire)).

— CUTRY, probablement pour *Curtiacum*, lieu de *ferme*, par transposition ; ou encore de cultura devenu culturiacum (cultriacum) champ cultivé.

— CŒUVRES, d'abord Cauda, queue, situé sur la queue de la forêt de Retz ; puis Cova en 1159, peut-être pour Cava, parce qu'il est situé dans une vallée ; devenu Cœuvres, par l'intercalation d'un *r* (cf. perdicem, perdrix).

— MONTIGNY, de Montinetum, lieu sur un mont. Le surnom de l'Engrain lui vient peut-être de ce qu'il a appartenu à un certain Langrin.

— VIC, de Vicus, dont le sens propre est *maison* (oikos), puis *rue*, puis *village*, d'où Vicula devenu villa, par syncope.

— BERNY, Bernacum VII<sup>e</sup> siècle, probablement l'ancien Brennacum situé près d'un *cours d'eau* (Bern) (cf. Breny).

— SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY. Berry signifie

*plaine* ; Hors, probablement de foris *hors* (de Berny).

— FONTENOY, Fontaneium, lieu de *sources*, qui descendent de la montagne voisine.

— OSLY, Osliacus, Oleium en 893, de *ulca, terre labourable*, verger ; ou de *oleacum*, lieu propre à l'huile, de oleum, huile, si on y a cultivé autrefois le pavot œillette.

— CUISY-EN-ALMONT, pour Cuciacum, du celte coët, *bois* (cf. Coucy).

NOUVRON-VINGRÉ, Noverriacum, Nogaredum, lieu plein de *noyers*.

— MORSAIN, de Muro cinctus en 879, lieu *entouré* de murs.

— VASSENS, peut-être de Vallis sana, *saine vallée*.

— AUDIGNICOURT, Aldini curtis au XIII<sup>e</sup> siècle, métairie d'Aldin.

— LOMBRAY, — peut-être pour long et bray : alors le sens serait *lieu humide* et étendu en *longueur*.

Les autres lieux dans la direction de Compiègne appartiennent à l'Oise.

Puisque j'ai parlé de Compiègne, permettez-moi de vous faire part d'une découverte que j'ai faite dans le livre de M. Déjardins.

— COMPIÈGNE, vient de *Compendium* dont le sens est *abrégé* ; alors la signification de ce mot est lieu sur une voie *abrégeant* le trajet de Beauvais à Soissons ; on passait autrefois par Senlis, Crépy, Villers-Cotterêts, pour venir de Beauvais à Soissons. Le trajet par Compiègne est presque en ligne directe et *abrège* sensiblement le chemin.



## DEUXIÈME PARTIE



**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS

---

---

**Septième séance**

—  
**Lundi 2 Juillet 1900**  
—

*Présidence de M. PLATEAU, Vice-Président*  
—

OUVRAGES REÇUS ET DÉPOSÉS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

- Comité des travaux historiques (Bulletin archéologique)*. 1899, 3<sup>e</sup> livraison.  
*Bulletin du comité, section des sciences économiques et sociales*, Congrès de Toulouse, 1899.  
*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, tomes XLVIII et XLVIII 1<sup>re</sup> livraison, 1900.  
*Bulletin historique et philologique du comité*, 1899, n<sup>os</sup> 1 et 2.  
*Annales de la Société malacologique*, tome XXXI, fascicule 2, tome XXXIII, tome XXXIV, juillet, 6, 7, 8, 1898 et 1899, Bruxelles.  
*Congrès archéologique de France*, à Nîmes, 1897.  
*Bulletin de l'académie du Var*, tome XXII, 1899.

*Les ancêtres d'Adam. L'homme fossile*, par Victor MEUNIER, 1900.

*Notes pour servir à l'histoire de Bucy-le-Long*, par M. BRUN.

---

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Plateau communique une Note sur

**L'ANGON ET L'ANKOUS**

---

Tous les archéologues connaissent l'angon, cette arme terrible dont les Francs se servaient et qu'on trouve souvent dans leurs tombes. C'est une pique en fer dont la pointe est accompagnée d'un crochet qui faisait d'atroces blessures. Dans la douille était fixée une hampe en bois solide. La même arme ou instrument exactement pareil existe encore aux Indes, où elle sert à conduire les éléphants ; on l'appelle ankous.

M. Plateau ajoute : « Je ne puis m'empêcher de trouver cette homonymie bien suggestive. »

---

M. l'abbé Hivet poursuit ses travaux étymologiques. Il s'occupe aujourd'hui des noms et lieux situés entre SOISSONS et VILLERS-COTTERÊTS :

## ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

---

— SACONIN, Saconi en 1147 ; Saconi fait supposer que c'était autrefois la villa d'un nommé Saconius (Villa saconii).

— BREUIL, Brogilum, broussailles, buisson, signifie garenne dépendant d'une habitation (Broca et Brossa lui sont apparentés).

— MISSY, Miciacum a été probablement ainsi latinisé du mot Mansi avec la suppression de l'n : il signifie alors manse.

— SAINT-PIERRE-AIGLE, Aquila en 1175, syncopé en Aila en 1206, s'est appelé *Saint-Pierre* de son patron en 1322. Ce pays doit-il son nom aux aigles qui y auraient paru autrefois ? — On n'oserait l'affirmer.

— DOMMIERS, Domariæ en 1110, syncopé de Dominæ Mariæ (sous-entendu villa), signifie villa de Dame Marie. La Très Sainte Vierge en est d'ailleurs la patronne.

— MONTGOBERT, Mons Goberti Mont de Gobert, son possesseur.

— TAILLEFONTAINE. C'est peut-être *tilia* au sens de champ cultivé, ou *talea* au sens de taillis situé auprès d'une fontaine.

— MORTEFONTAINE, ainsi dénommé, parce que ce pays est situé auprès d'une fontaine peu abondante, presque morte.

— RETHEUIL, Restolium en 1211, pourrait venir de Retz avec la terminaison—olium, et signifierait lieu situé dans la forêt de Retz.

— SOUCY, Susciacus en 1142, Sulcy en 1161, serait peut-être Saliacum, saussaie. En tout cas, il y a là passablement de saules. Il serait encore Sambuciacum lieu abondant en sureaux, de sambucus, sureau.

— PUISEUX, Puteoli au IX<sup>e</sup> siècle, outre le sens de *puits* a aussi celui de *lieu bas* ; ce qui peut se justifier pour Puiseux.

— VIVIÈRES, Vivaria en 1215, tire son nom de *de viviers, étangs*, établis en ce lieu au IX<sup>e</sup> siècle par les seigneurs de La Ferté-Milon.

— HARAMONT, Harimons en 1192, probablement pour Harald mons, signifie *Mont de Harald*, son possesseur.

— FLEURY, Floriacum, lieu ayant appartenu à un certain Florus.

— LARGNY, Lerniacum en 1123, pourrait venir de *larriciacum, pâture publique, lieu vague*.

— COYOLLES, Coliole en 858. Comme ce village est situé dans une petite gorge, il pourrait tirer son nom de *Colleolus, petit col*.

— LOUATRE, Lostria en 1110. Probablement de *lustra* (pluriel de *lustrum*), au sens de *bois*.

— VILLERS-HÉLON, Villaris (fundus) Helonis, demeure seigneuriale de *Hélon*.

— LONGPONT. Comme ce pays est bâti sur le bord d'un ruisseau (Savières), il est très probable qu'un *pont* assez *long*, bâti sur ce cours d'eau, aura donné son nom au pays.



— CORCY, Corciacum en 1157, dérivé probablement de *curtis*, signifierait lieu où se trouve une petite métairie, un court.

— DAMPLEUX, Domnus Lupus, pays consacré à Saint-Loup : autrefois, au lieu de saint, on disait aussi Dom, abrégé de Domnus (cf. Dammartin).

— PISSELEUX. Probablement pour Piste leup, *repaire* de loups. Piste vient de *pistus* (s. ent. locus), et signifie bien battu, bien foulé ; *pistus* vient de *pinsere*, tasser.

— FAVEROLLES, Faverolæ en 1189, de *fabariæ*, lieu planté de *fèves*.

— OIGNY, Unciacum, par transposition de l'n de *uncia*, petite portion de terre, petite tenure.

— CHOUY, de Cotiacum très probablement : il vient lui-même du celte *coët*, *bois*.

— NOROY, Nogaredus en 858, pour *nugaretum*, lieu planté de *noyers* (cf. Noroy (Oise), Norroy (Meurthe), Nauroy (Aisne)).

— SILLY, Silliacus en 1161, est dérivé probablement de caill *forêt*.

— LA FERTÉ-MILON. Ce pays était autrefois une forteresse (*firmitas*), réparée par *Milon*, un de ses seigneurs.

— VILLERS-COTTERÊTS, Villaris (*fundus*), synonyme de *villa*, signifie *villa* dans les bois (*coet*) de Retz : c'est là l'étymologie la plus vraisemblable, et, tout ce qu'on a donné sur ce pays, n'est que la traduction plus ou moins rapprochée du sens indiqué.

M. Hivet termine par quelques observations sur Montmirail.

Il s'exprime ainsi :

— MONTMIRAIL, *Mons Mirabilis*, doit être rejeté, comme n'étant qu'une traduction apparemment vraisemblable de Montmirail, mais peu justifiable au point de vue étymologique : en effet, *Mons Mirabilis* ne peut donner que *mont mirable* ; on ne voit pas d'exemple du changement de—abilis en—ail.

*Mons Mirelli*, qu'on voit au XII<sup>e</sup> siècle, peut se justifier. On peut dire, (bien qu'on n'ait pas de preuves comme pour la plupart des noms similaires), que ce mont a appartenu à un certain *Mirellus*, dont le nom vient de la racine *mir*—expliquée plus bas.

Mais faut-il rejeter *Mons Miraculi*, mont d'observation ? Je ne le pense pas, soit au point de vue de la *forme*, soit au point de vue du *sens*. D'abord, dira-t-on, comment peut-on avec *Miraculi* avoir *Mirail* ? Ce n'est pas plus difficile que de former gouvernail avec gubernaculum, soupirail avec suspiraculum, maille avec macula, tenailles avec tenacula, etc., etc.

On n'ignore pas non plus que nos ancêtres, bien que n'ayant pas inventé le télégraphe, savaient admirablement se communiquer les nouvelles au moyen de signaux pas du tout à dédaigner ; on n'ignore pas non plus qu'ils savaient, ainsi que les Romains, choisir parfaitement leur site quand ils se fixaient dans un lieu : il n'y a donc rien d'étonnant qu'ils aient pris Montmirail ou comme poste d'observation, ou comme site à souhait pour le plaisir des yeux : (ce mont s'élève à 220 mètres au dessus du niveau de la mer ; il est escarpé et inaccessible de trois côtés).

On pourra enfin objecter que la racine de *miraculum* (*mir*), n'a pas le sens de *voir*, *d'observer*.

Mais on peut répondre aux honorables contradicteurs que Virgile, l'un des auteurs latins qui s'applique le plus à employer les mots en leur acception propre et leur sens primitif, donne souvent à *miror* le sens *d'observer*. A noter en passant l'espagnol *mirar*, qui signifie simplement *regarder* et le français se *mirer*, point de *mire*.

Or, Virgile nous dit dans ses *Bucoliques* (I, 70)..... *mirabor aristas*..... pourrai-je *contempler* mes épis? et dans ses *Géorgiques* (IV, 60) : *ubi... miraberæ nubem*, contemplator, quand tu *verras* avec étonnement un nuage épais (d'abeilles), suis-le des yeux.

Ces passages et tant d'autres, que je pourrais facilement multiplier, si je ne craignais d'abuser de votre attention, n'indiquent-ils pas l'idée de *voir* unie à celle *d'admirer*? D'où l'on peut conclure que *Montmirail* peut très bien venir de *Mons Miraculi* et signifier *mont d'observation*.



• **Huitième séance**

—  
**Lundi 6 Août 1900**  
—

*Présidence de M. PLATEAU, Vice-Président*  
—

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE :

*Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome xxx, année  
1899.

*Mémoires de la Société d'émulation du Jura*,  
6<sup>e</sup> série, tome III, année 1898, et tome IV, 1899.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. André Fossé d'Arcosse fait la communication  
suivante :

DESCRIPTION

D'UNE

**MÉDAILLE DE L'ACADÉMIE DE SOISSONS**  
—

D'un côté figurent les armes de Mgr François de  
Fitz-James, évêque de Soissons, mort en 1764,  
avec l'inscription :

*Ex dono ill. et rev. ep. Suessionensis* et la date :  
*M. DCC. XLIII.*

Voici la description des armes :

Ecartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé de France et d'Angleterre (c'est-à-dire : d'azur, à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1 qui est de France et de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, qui est d'Angleterre) ; au 2, d'or, à un lion de gueules, dans un double trécheur fleurdelisé de même, qui est d'Ecosse ; au 3, d'azur à la harpe d'or, qui est d'Irlande, à la bordure renfermant tout l'écu, componnée de seize pièces ou composants, huit d'azur, chargés chacun d'une fleur de lis d'or, et huit de gueules, chargés aussi chacun d'un léopard d'or.

Couronne et manteau de duc, fourré d'hermines et armorié sur les replis, timbré du chapeau épiscopal avec dix houpettes.

Et pour devise : *Ortu et honore.*

Cette devise est la première devise des Fitz-James, qui descendent, on le sait, d'un fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough.

Depuis 1789, cette famille a pour devise : *Semper et ubique fidelis.*

Louis XIV a érigé en duché-pairie sous le nom de Fitz-James, la terre de Warty, près de Clermont en Beauvoisis.

Au revers de la médaille qui nous occupe, se trouve la reproduction de l'emblème de l'Académie de Soissons qui ornait son sceau :

Parmi les rayons du soleil, une aigle aux ailes éployées, d'une envergure puissante, s'élève majestueusement dans les airs vers le soleil ; au-dessous d'elle un aiglou qui s'efforce de la suivre et la devise de l'Académie de Soissons :

*Maternis ausibus audax.*

Cette médaille est très bien frappée.  
Elle est d'argent.

Cette communication étant faite, on signale que le tome VII, 2<sup>e</sup> série du *Bulletin de la Société*, contient la description d'une médaille semblable, aux armes de Mgr de Laubrière, qui fut évêque de Soissons au XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

## FOUILLES ANCIENNES

---

M. O. Vauvillé offre à la Société une brochure (extraite des *Mémoires des Antiquaires de France*, tome LIX) contenant :

1<sup>o</sup> Le compte rendu des fouilles faites en 1899, dans l'enceinte gauloise d'Ambleny, lequel compte rendu a été fait à la Société dans la séance du 4 décembre 1899. Un plan et une coupe y sont joints ;

2<sup>o</sup> Le compte rendu des fouilles de l'enceinte de Frocourt (Somme), avec plan et trois coupes des fortifications. Les résultats des fouilles de Frocourt permettent de croire que cette enceinte a été établie vers la fin de la guerre de Cent ans, pour arrêter les incursions des bandes de routiers qui désolèrent alors la région pendant les intervalles de cette guerre, ou après les cessations des hostilités.

L'enceinte de Frocourt est, probablement, le seul spécimen connu d'un mode de fortification employé aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles pour la protec-

tion de certains grands domaines. C'est à ce titre qu'elle présente un intérêt particulier.

---

M. l'abbé Hivet donne une nouvelle suite à ses

## ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

---

Noms de pays situés aux environs de la route de SOISSONS à Braine, Fismes.

— VILLENEUVE, comme son nom l'indique, signifie *nouvelle ville*. Il paraît que ce lieu s'appelait autrefois Uly (Uliacus) : le mot pourrait venir de oleiacum (oleum), lieu propre à la culture du pavot (œillette).

— BILLY, Billiacus en 858. Probablement du celte bill, latinisé en billia ; ce mot signifie *rejets* qui repoussent du tronc des anciens arbres.

— VÉNIZEL viendrait peut-être de *Vinicella* (villa), et signifierait petite villa féconde en vin ; la vigne a été autrefois très bien cultivée en ce pays.

— VASSENY serait *Vallis sana, saine vallée*.

— MISSY est probablement venu de mansi, autrefois Minciacum, et signifie les *Manses*.

— ACY, Aciacum, est situé sur le bord d'un plateau et forme une pointe (acus) dans la vallée, d'où son nom.

— CIRY, Ciriacum en 1222, probablement métairie ayant appartenu à un certain *Cyrus*.

— SERMOISE. Il peut se faire que ce lieu ait été autrefois habité par des auxiliaires *Sarmates*, comme certain de nos lieux l'ont été par des Bourguignons. Il pourrait encore venir de *Carpinetum*, lieu de charmes (n changé en m).

— SALSOGNE tire probablement son nom de *Sal-suginem*, au sens de terre salée, terre stérile.

— SERCHES. Peut-être est-ce *Sartus* (s. ent. fundus) qui signifierait terre stérile : le terroir est, en effet, composé en grande partie de savarts.

— COUVRELLES, *Coverellæ* en 893. Probablement pour *curvellæ*, de *curvus*, *courbe*. Ce pays est situé au pied d'un mont en forme de *courbe*.

— AUGY. Ce nom paraît venir du bas-latin *augia*, au sens de *prairie*, *lieu bas*, *humide*, *paludéen* (cf. l'allemand Aue).

— CHASSEMY, *Cucusma* au IX<sup>e</sup> siècle. La première syllabe *cu* paraît être un redoublement ; *cusma* semble être une deuxième forme de *Quesnoy*, par le changement réciproque de m en n (cf. *mappa*, *nappe*, et *charme* venant de *carpinetum*) et signifierait lieu de chênes.

— BRAINE, *Brana*. D'après M. Longnon, *Brennacum* doit être rejeté, car l'*a* de la terminaison est accentué et doit rester dans la prononciation ; avec *Brennacum*, on ne peut avoir que *Berny* ou *Breny* ou *Brenay*. *Brana* vient du celté *bren* qui dérive lui-même de *ber*, *couler*. Tous les *bern* ou *bren* sont sur des *cours d'eau*, (comme on l'a vu à l'article *Breny*). *Braine* est sur la *Vesle*, comme *Breny* est sur l'*Ourcq*, *Berny* sur l'*Aisne*, *Berne* sur l'*Aar*, etc. etc. L's de *Braine* est complètement



fautif (comme celui de Pasly, de Fismes), et rien ne peut le justifier.

— BRENELLE est une *petite Braine*, un second Braine, sans avoir égard à sa situation.

— LIMÉ, Limer en 1154. Ce pays est composé en grande partie de prés et a pu être autrefois bourbeux : il tirerait alors son origine de limosus (locus) avec un r épenthétique.

— CERSEUIL, syncopé probablement de *Sarcophagus*, comme Serqueux l'est de Sarcophagus (cf. cercueil). On disait *Cersoilus* au IX<sup>e</sup> siècle, *c* s'est changé en *s*, comme le *c* de cingulum dans le mot sangle. Il y a cinquante ans passés, on a découvert au dessus du village des *tombeaux* en pierre; ce qui lui a fait donner son nom.

— QUINCY, Quintiacus, domaine de *Quintus*.

— LESGES, Legia en 1147. On prétend que ce nom dérivé de *leuga*, *legia*, au sens de lieue, parce que ce pays est situé à une lieue ancienne de Braine. Mais ne faut-il pas plutôt penser qu'il vient de *lug*, *marais*? Le pays en possède quarante arpents.

— JOUAIGNES, Johenia (s. ent. villa) en 1143, est probablement dérivé de Johannes, et signifierait alors métairie ayant appartenu à un certain Jean.

— CUIRY-HOUSSE. Pour *Cuiry* est-ce le celte *ker*, habitation? *Housse* serait-il le même mot que l'allemand *Hülse* houe? alors le sens serait lieu de houx.

— TANNIÈRES, lieu couvert de *chênes*, du celte *ten chène*.

— LHUYS, Lissiacum en 1147. Probablement pour

*luciacum*, domaine ayant appartenu à un certain *Lucius*

— BRANGES, Brangia en 1179, vient probablement de *broca*, *broussailles*, au moyen d'un *n* épenthétique.

— LOUPEIGNE, Lupini (s. ent. loci) en 1214, signifie lieu où se retirent les *loups*.

— MAREUIL, de Mareolus, petite *mare*, lieu dans une *mare* (cf. Merlieux).

— MONT-NOTRE-DAME signifie mont dont l'église est dédiée à Notre-Dame (Sainte-Marie-Madeleine).

— SAINT-THIBAULT, dont le nom dérive de Théobald, du goth Theod pour *tiod*, peuple et *bald* hardi, courageux. Ce nom signifie le vaillant du peuple.

— VILLESAVOYE, Villa savoir en 1150; ne serait-ce pas villa des *savarts*, attendu que le terroir est composé en grande partie de prés ?

— BAZOCHES, Basilicæ en 1135, ainsi appelé parce qu'une *basilique* a été bâtie en ce lieu, en l'honneur de ses saints patrons Rufin et Valère, mis à mort par Rictiovare au III<sup>e</sup> siècle. Dans basilicæ, *si* étant accentué reste; *i* atone tombe, et on a basilca; puis l'i devient e, et on a baselca; l se change en au, comme dans oiseau de avicella; on a alors basaulca, puis facilement basauge, basauche, basoche.

— PERLES, Pratella, petits prés, par transposition partella puis partela, partla, parle. *Boves*, bova au sens de cavernes, grottes.

— PAARS, Pars en 1176, ainsi appelé parce qu'une *portion* appartenait à Bazoches et une autre à Cour-

celles; ou plutôt petite *portion*, petite tenure (pars).

— BLANZY. Probablement de Planciacum ou Blanciacum, domaine de Plancus ou de Blancus.

— VAUXCÉRÉ, Vauxséré en 1240, peut-être pour Vallis serena, *vallée sereine*. — Quelques-uns le font venir de Vallis Cereris, vallée de Cérés à cause de sa fertilité.

— VAUXTIN. Est-ce Vallis Quintini, *vallée de Quentin*? Pour la forme, on pourrait rapprocher ce mot de Domptin, qui a pour patron Saint-Quentin, Domnus Quintinus.

— LONGUEVAL, Vallis longa, *longue vallée*.

— SERVAL, Silvalis (locus) de silva, forêt; pays autrefois en pleine forêt.

— GLENNES, du celte glen, avec le sens de gorge, ravin, *vallée*.

— Merval, Marval en 1224, aussi Malval, peut signifier *vallée mauvaise*. Certains étymologistes le font venir de Mercurii Vallis, vallée de Mercure, parce que Mercure avait eu un temple en cet endroit.

— BARBONVAL, Barbeval en 1169, vallée de *Barbe*.

— VILLERS-EN-PRAYÈRES, métairie (villaris s. ent. fundus) au milieu des *prés*. (in pratariis).

— MAIZY, de Mats (mansî) au sens de manse.

— BRUYS, paraît venir de brogilum, au sens de *broussailles*.

— CHÉRY-CHARTREUVE, de Cariacum (cair, pierre), lieu couvert de pierres.

— RÉVILLON, Rebellionis (villa), la villa de Rebellio.

— FISMES, ainsi appelé parce qu'il est sur les confins (fines) du territoire des Rémois : l'*n* s'est changé en *m*, comme dans carpinus, charme.

---

---

## Neuvième séance

—

Lundi 1<sup>er</sup> Octobre 1900

—

*Présidence de M. le comte DE BARRAL*

—

### OUVRAGES OFFERTS

ET DÉPOSÉS DEPUIS LA SÉANCE D'AOUT DERNIER

*Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome II, 3<sup>e</sup> livraison, année 1900.

*Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XXX, années 1895 à 1899.

*Romania*, tome XXIX, n<sup>o</sup> 115, juillet 1900.

*Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, le 9 juin 1900, par M. AULARD.

*Programme du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements*, qui se tiendra à Nancy en 1901.

*Journal des Savants*, livraisons de juillet et août 1900.

*Bulletin archéologique du comité des travaux his-*

*toriques et scientifiques*, 1<sup>re</sup> livraison, année 1900.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, 21<sup>e</sup> année, mai, juin 1900.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, tome X, 1899, fascicule 6.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, tome 1<sup>er</sup>, 1900, fascicule 1<sup>er</sup>.

*Annales du musée de Montevideo*, tome III, fascicule 14.

---

M. Plateau communique la Notice historique suivante, intitulée :

## LE ROI VICTOR-EMMANUEL III

### COMTE DE SOISSONS

---

Il arrive souvent que notre ville de Soissons, par son passé, ait des points d'attache aux événements plus ou moins importants de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi qu'à l'occasion de la mort d'Humbert, roi d'Italie, il n'est pas inutile de rappeler que son successeur, Victor-Emmanuel III, peut revendiquer le titre de comte de Soissons (*in partibus Suessionum*).

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le roi Louis XIV était aussi, par moitié, comte de Soissons conjointement avec les Savoie-Carignan.

Voici l'origine de ce partage :

Guy de Châtillon, comte de Soissons, ayant été

fait prisonnier par les Anglais, à la bataille de Poitiers, se racheta par la vente qu'il fit du comté de Soissons, au roi d'Angleterre, qui le donna en dot à sa fille en la mariant à Enguerrand de Coucy.

Les deux filles d'Enguerrand se le partagèrent : l'aînée vendit sa moitié à Louis, duc d'Orléans, duquel il est venu à Louis XII, qui la réunit à la Couronne. La cadette porta sa moitié en dot au duc de Bavière, son mari. Des difficultés s'élevèrent entre les deux co-partageants ; ces difficultés donnèrent naissance à un long et diffus procès qui mit en relief la cauteleuse habileté du duc d'Orléans.

Jeanne, fille de Robert de Bar, apporta cette seconde moitié, en dot, à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, son mari. Marie de Luxembourg, sa petite-fille, la donna également, par son mariage, à la maison de Bourbon-Vendôme d'où elle est revenue à la maison de Condé et aux comtes de Soissons qui en avaient pris le nom.

Par la mort du dernier comte de Soissons tué à la bataille de Sedan, cette moitié est arrivée à M<sup>me</sup> la princesse de Carignan (1596-1656), femme du prince Thomas de Savoie, dont les puinés ont pris le nom de comtes de Soissons. Parmi ses descendants, il faut citer en première ligne Maurice de Savoie, célèbre général, connu sous le nom de Prince-Eugène. Sa mère était Olympe Mancini, seconde nièce de Mazarin. Ce n'est pas le moment de raconter la vie accidentée de cette comtesse de Soissons, audacieuse, intrigante s'il en fut. Elle mourut en 1708 à Bruxelles, fort délaissée de tout le monde et même de son fils. La branche de Savoie-Carignan règne en Piémont depuis près de deux cents ans.

Le comté de Soissons ne donnait pas un titre nu ; en 1698, il rapportait 40,000 fr. par an.

J. PLATEAU.

Sources :

(*Bibliothèque de l' Arsenal*, n° 3,953). M. SAMSON.

---

#### AUTRES COMMUNICATIONS

M. Collet signale le décès récent de M. l'abbé Corneaux, un des anciens membres de la Société. Il exprime ses sentiments de regrets. La Société s'associe à ces sentiments.

M. Collet entretient ensuite l'assemblée de l'état déplorable dans lequel se trouve la porte monumentale de l'ancienne Arquebuse de Soissons, et demande que l'autorité compétente soit informée de la nécessité qu'il y a à exécuter des travaux sérieux pour la conservation de cette porte et du pavillon si intéressant auquel elle donne accès.



**Dixième séance**

**Lundi 5 Novembre 1900**

*Présidence de M. le comte DE BARRAL*

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS  
DEPUIS LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE DERNIER

*La Norvège*, ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, 1900, offert par la bibliothèque de l'Université de Christiania.

*Bulletin of the geological institution of the University of Upsala*, volume IV, partie 2, n° 8.

*Revue des Études grecques*, tome XIII, n° 52, mai-juin 1900.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3<sup>e</sup> série, tome VIII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> volume de la collection, 4<sup>e</sup> fascicule.

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1899-1900.

*Annuaire de la Société philotechnique*, année 1899, tome LVIII.

*Le tir à l'arc*, par le comte Albert DE BERTIER, V. CORDIER et A. GUGLIELMINI, 1900, avec hommage de l'un des auteurs M. DE BERTIER, membre de la *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*.

*Bulletin de la Société archéologique et historique*



COMMUNICATIONS DIVERSES

M. l'abbé Ledouble donne lecture de ses recherches sur le changement du nom de l'ancienne *Rue aux Asnes* en celui de *Rue Hoẏanne*.

SOISSONS

---

**A PROPOS DE L'ANCIENNE RUE AUX ANES**

dite maintenant *RUE HOZANNE*

---

Lorsqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle furent exécutés, sous la direction de l'amiral Coligny, gouverneur de l'Ile de France, les grands travaux qui devaient réparer nos murailles ruinées, fortifier l'enceinte de la ville et l'agrandir en y renfermant l'abbaye de Saint-Jean, les nécessités de la défense firent supprimer plusieurs portes qui donnaient accès dans la cité par les côtés Ouest et Nord.

Ce fut d'abord la porte Saint-Remy qui disparut. Placée à l'extrémité de la rue de même nom, elle ne servait guère que pour la surveillance des fossés de l'enceinte, et pour conduire aux champs. On la ferma par un bastion qui couvrit l'emplacement de l'ancienne église. Celle-ci, ruinée depuis

longtemps, avait été reconstruite vis-à-vis de la rue Herlin, ou rue Saint-Gaudin.

Alors aussi fut fermée la porte Béralde ou Bara à l'extrémité de la rue de même nom allant de la Grand'Place au rempart du nord. C'est par cette porte que se présentaient les évêques de Soissons lors de leur première entrée dans la ville. Les chapitres, les couvents, le corps de ville, les gouverneurs et les magistrats y attendaient le Prélat et le conduisaient d'abord à l'église de Saint-Pierre-à-la-Chaux, *sancti Petri ad calcem* ou *in calceiâ*, où il se revêtait de ses habits pontificaux, et de là, il était porté à la cathédrale sur une chaise ou *Sedia* qu'escortaient le comte de Soissons, le seigneur de Pierrefonds, le seigneur de Montmirail, *de monte mirello*, et celui de Bazoches. Le rituel de Nivelon donne à ces quatre seigneurs le nom de *Casati*, en raison sans doute des togas ou longs manteaux de drap d'or qu'ils portaient en cette circonstance.

La porte Saint-Christophe, à laquelle aboutissaient les grandes voies de Paris, d'Amiens et de Cambrai, fut démolie et reconstruite à une vingtaine de mètres plus loin par rapport au centre de la ville, de sorte que la chapelle Saint-Christophe qui s'était d'abord trouvée hors des murs, fut renfermée dans la nouvelle enceinte.

La nouvelle porte fut fortifiée et surmontée d'un petit donjon destiné à servir de guette. Il est figuré au plan en relief de la ville qui fait partie du trésor de la cathédrale, et un acte notarié de 1568 (archives de M<sup>e</sup> Thomas), nous apprend qu'il était alors loué à Simon Lévesque, cordonnier de vieil. Ce petit donjon disparut en 1774, lors du remaniement de la porte.

Entre celle-ci et la porte Bara, il en existait

encore une qui avait peu d'importance au point de vue militaire, mais qui servait journallement aux gens du faubourg et de la banlieue pour leurs communications avec la ville par un petit *diverticulum* se détachant de la chaussée Brunehaut de Pasly. Celle-ci, comme on le sait, passait l'Aisne au pont *Ver* (*Ver* ou *Ber*, gué), emplacement du pont actuel, allait par Chavigny, près du *Dolmen*, jusqu'à Condren (*Contraginum* sur l'Itinéraire d'Antonin) où elle franchissait l'Oise et se dirigeait vers le nord.

La muraille de la ville se trouvant fort peu défendue des deux côtés de cette porte, on l'entoura d'une large et puissante construction pour laquelle il fallut sacrifier l'église collégiale de Notre-Dame des Vignes, presque contiguë à la vieille enceinte. Quant à la porte elle-même, elle cessa de pouvoir servir pour les besoins du dehors, et devint un passage souterrain réservé aux hommes d'armes qui avaient à se rendre à l'intérieur des nouveaux ouvrages établis en 1552.

Or, quel était le nom de cette porte qui disparaissait comme les portes Bara et Saint-Remy ? Son nom était donné à la rue de la ville y aboutissant : quel était le nom de cette rue ? S'est-il conservé le même dans la suite des temps, ou bien au contraire n'a-t-il point varié et par suite de quelles circonstances ?

Ces questions, nous les avons entendues maintes fois. On les a résolues en sens divers, et sans grandes preuves à l'appui. On n'était point capable d'appuyer historiquement ce que l'on avançait. C'est pourquoi nous nous sommes déterminé à faire sur ce sujet quelques recherches, par manière d'ailleurs de délassement.

Mais, dira quelqu'un, ce sujet était bien mince. Méritait-il seulement de fixer un instant l'attention ?

Oh ! je sais bien qu'il ne saurait avoir l'importance d'un grand problème historique, comme, par exemple, celui de la recherche du *Noviodunum* de César. Mais il n'est si petit point d'histoire locale qui ne puisse offrir un intérêt réel à raison des souvenirs qu'il rappelle et des personnages qu'il met en jeu.

En sera-t-il de même ici ? Vous en jugerez vous-mêmes, vous, Messieurs, qui consentez à m'écouter, et peut-être voudrez me lire plus tard.

Commençons d'abord par faire connaissance avec la Collégiale de Notre-Dame des Vignes dont je vous ai dit tout à l'heure la destruction avant de vous avoir appris comment elle existait.

Eglise très ancienne, bâtie hors des murs et tout entourée de champs de vignes, elle avait remplacée comme paroisse la chapelle de Saint-Christophe quand celle-ci était devenue avec le temps trop petite pour les habitants du faubourg.

L'évêque Nivelon de Chérizy l'érigea en collégiale en 1189, et dix chanoines à la nomination du trésorier de la cathédrale y accomplissaient l'office tous les jours de l'année. Leur doyen avait le titre et exerçait les fonctions de curé.

Les prébendes primitives étaient d'un bien faible revenu ; mais des donations venaient de temps en temps les augmenter. Or c'est dans un acte épiscopal confirmatif d'une de ces donations, que nous trouvons le plus ancien renseignement sur la porte de la ville contiguë à la collégiale.

L'acte est de Jacques de Bazoches qui occupa le siège de Soissons de 1220 à 1248, et le donateur fut

un chevalier nommé Raoul. Serait-ce lui qui aurait laissé son nom à la terre de Vauxrot, *Vallis Radulphi*? Il fut aussi le bienfaiteur du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis.

Voici les termes de l'acte épiscopal qui ont trait à notre sujet : *Jacobus Dei gratiâ Episcopus Suessionensis..... Noverint universi quod Radulphus Miles.... 50<sup>a</sup> sextarios vineæ in unâ pietiâ vineæ juxtâ murum civitatis Suessionensis infra portam S<sup>ni</sup> Christophori et portam S. Mariæ in Vineis (1).*

C'est donc sous le nom de Porte Notre-Dame que Jacques de Bazoches nous la désigne, et ce nom suffisait au Prélat pour bien faire connaître la vigne donnée par le généreux chevalier, sans qu'il dût se préoccuper d'autre chose.

Mais ce nom de Porte Notre-Dame était-il celui sous lequel le peuple la désignait habituellement, celui qu'elle portait depuis des temps éloignés, alors même que l'église n'existait pas encore? Non, il faut le dire, et parce qu'elle servait tous les jours aux asniers des villages de la rive droite de l'Aisne venant apporter leurs denrées de toutes sortes dans le quartier le plus riche de la ville, *divite burgo*, Richebourg, la Grand'Place et le voisinage du château, le peuple lui avait donné le nom pittoresque de *Porte aux Asnes*, et la rue contigüe s'appelait de même *Rue aux Asnes*.

En veut-on la preuve? La voici. Nous la trouvons dans une autre charte d'une autre donation faite à l'Eglise Notre-Dame. Le texte ne nous est point parvenu; il a péri en 1790; mais Cabaret, dans ses

(1) Jacques par la grâce de Dieu, Evêque de Soissons.... Que tous sachent que le chevalier Raoul a donné 50 setiers de vignes d'un seul tenant le long du mur de la ville entre la porte Saint-Christophe et la porte Notre-Dame des Vignes.

Mémoires écrits vers 1785, nous en a conservé le souvenir. Il nous dit qu'elle est de l'an 1350 et que la porte de la ville, située près de la collégiale, y était appelée *Porta asinorum et B. Mariæ*.

D'ailleurs, avec le temps, le nom plus récent de *Porte Notre-Dame* disparaîtra, et celui plus ancien de *Porte aux Asnes* continuera de subsister, Un acte du notaire Fiefvé (Archives de M<sup>e</sup> Thomas) de l'année 1548, nous apprend que Jehan Blampain, curé de la paroisse Saint-Remy de Fontenoy, fait location d'une maison lui appartenant dans la *Rue Richebourg* qui descend à la *Rue aux Asnes*.

Mais voici qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la *vieille Porte aux Asnes* disparaît. N'importe, son nom demeurera : on dira toujours la *Porte aux Asnes* et la *Rue aux Asnes*.

Consultons en effet, de nouveau, les archives du notaire Fiefvé. Nous sommes en 1568. Il y a seize ans que les asniers de Pasly ont dû, pour entrer en ville, changer leur itinéraire. Que lisons-nous? Qu'un Etienne Aubert, canonnier ordinaire de l'artillerie de la place déclare posséder la jouissance d'un jardin attenant à une maison devant le corps de garde de la *Porte aux Asnes*. Et en 1581, le notaire Cayon, venu après Fiefvé, signe un acte relatif à la propriété d'une maison de la *Rue aux Asnes*, près de la rue *Richebourg*.

D'ailleurs le notaire, M. Suin, à qui nous avons emprunté ces citations (*Bulletin de la Société archéologique* XII, pages 70 et 108), et qui a été à long intervalle le successeur de Fiefvé et de Cayon, a déclaré que partout où, dans les actes qu'il a étudiés, il a rencontré le nom de la *rue aux Asnes*, il l'a toujours vu écrit de cette manière.

Et que nous disent à ce sujet nos historiens, nos graveurs et nos géomètres qui nous ont laissé soit l'histoire, soit des plans descriptifs de notre ville?

Berlette et Michel Bertin ont écrit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Tous deux ont parlé des travaux qui venaient alors d'être exécutés dans le quartier de l'ancienne église de Notre-Dame des Vignes; ni l'un ni l'autre n'a nommé la porte qui fut supprimée en cet endroit.

Nous avons été plus heureux avec Claude Dormay qui publia son œuvre en 1663. Sur un plan de Soissons mis au frontispice de son premier volume, il a signalé l'emplacement de la porte détruite et l'a nommée *Porte aux Asnes*, et c'est de la même manière qu'il en orthographie le nom au cours de ses récits. En cela, disons-le, il n'aura point l'heur de plaire au chanoine Cabaret, qui viendra deux siècles plus tard. Mais n'anticipons pas, et présentons plutôt deux plans géométriques de la ville d'un grand intérêt, qui nous donnent des indications identiques. L'un très ancien, a été reproduit par M. Henri Martin dans sa moderne histoire de Soissons, et l'autre, qui remonte seulement à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle appartient à notre Musée.

Enfin, pour clore cette liste assez fournie, je pense, de citations et de témoignages concordants, nous rappellerons que c'est le même nom de *Rue aux Asnes* qui fut gravé sur la pierre en 1773 par les ouvriers que nos échevins d'alors chargèrent d'inscrire, aux entrées des rues de la ville, leurs noms officiels. La maison qui en portait la marque a aujourd'hui disparu.

Comment donc ces vieux noms de *Rue* et de *Porte aux Asnes* ont-ils été supprimés après une

existence de tant de siècles? Il semble qu'ils auraient dû vivre toujours et résister au temps et aux événements. Mais tout meurt ici-bas autour de nous, et leur enterrement officiel remonte déjà à une centaine d'années.

Toutefois, il n'est pas encore temps que je vous en parle, et j'ai à vous dire, auparavant, comment dans des siècles antérieurs, et à une époque qu'il nous faudra déterminer, une tentative fut faite, mais sans succès, pour substituer aux vieux noms de la porte et de la rue celui qui est mis aujourd'hui en honneur.

L'on devine aisément qu'une tentative de cette sorte ne put avoir lieu que dans le temps où le chapitre Saint-Gervais, abandonnant l'église Saint-Pierre et celle de l'abbaye Notre-Dame où chaque année, il venait bénir les rameaux, selon le Rituel de Nivelon, prit l'usage de venir pour la même cérémonie à Notre-Dame des Vignes où l'on arrivait après avoir traversé *la rue et la porte aux Asnes* aux chants de l'hozanna triomphal. Or, à quelle époque ce nouvel usage commença-t-il?

Les anciens chapitres n'abandonnaient pas volontiers leurs coutumes et leurs traditions, leurs droits et leurs privilèges : — ce qui, du reste, est fort louable et continue d'être pratiqué de nos jours par tous les corps constitués. Il a donc fallu une raison grave, une circonstance exceptionnelle pour que les chanoines de la Cathédrale renonçassent à venir, dans une cérémonie solennelle qui réunissait autour de l'Evêque les divers collèges de chanoines, les paroisses et les couvents de la ville, à l'église d'une abbaye royale de grande renommée, où les princesses du sang, les filles de la noblesse



et des familles les plus illustres recevaient l'éducation et souvent prenaient le voile.

Cette cause et cette circonstance, nous les avons cherchées dans nos historiens. Ils ne nous ont rien appris de formel. Toutefois, Claude Dormay nous rapporte au sujet de l'abbaye de Notre-Dame un fait considérable qui nous paraît bien de nature à avoir déterminé la décision prise par MM. de Saint-Gervais.

C'était au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Notre-Dame avait besoin d'une réforme disciplinaire, et l'Evêque de Soissons, M. de Bonneval, avait résolu de l'entreprendre. Mais les religieuses, au titre d'exemptes, refusèrent de reconnaître son autorité et firent appel au Saint-Siège.

Or, dit Claude Dormay, « Pendant que M. de Bonneval plaidait contre l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame pour la juridiction, le pape Léon X, à la prière de François I<sup>er</sup>, ordonna que Louis de Bourbon, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, évêque et duc de Laon, visiterait cette abbaye avec un ample pouvoir de réforme et d'y établir l'ordre qu'il jugerait le meilleur pour la vie religieuse des Dames. »

« Le cardinal y vint l'an 1518, et après une exacte discussion de toutes choses, il reconnut qu'il n'était pas de la bienséance que les chanoines de Saint-Pierre entrassent dans le chœur des Religieuses, prissent certains jours le vin et les gâteaux en leur réfectoire, disnassent le jour de l'Assomption avec l'abbesse et fissent, en cette abbaye, toutes les fonctions pour lesquelles ils recevaient de grandes rétributions en pain et en vin, en argent et en bled, et quelquefois même en viande. »

« Pareillement, il n'approuva point la coutume que les religieuses avaient de sortir de leur abbaye pour aller aux processions, non seulement à Saint-Pierre, mais encore à Saint-Médard et en quelques autres églises. »

« C'est pourquoi, après avoir examiné toutes choses et ouy les avis de quelques personnes sçavantes et discrètes, il cassa les anciens règlements, obligea les dames à closture plus étroite et exempta les chanoines de Saint-Pierre des services qu'ils rendaient à cette abbaye... Il substitua en leur place des religieux pour administrer les sacrements, chanter la grand'messe et faire les autres charges auxquelles les chanoines avaient été obligés. »

« Et parce que le cardinal devait être en son Evêché ou à la Cour, il laissa l'exécution de ce qu'il avait établi aux Prévot, Doyen et Chantre de l'Eglise Cathédrale. »

Or, dirons-nous, cela étant et à défaut de toute indication contraire, est-il téméraire de conjecturer qu'en cette circonstance le chapitre de Saint-Gervais, fidèle exécuteur des volontés du Délégué apostolique, voulut lui-même ne plus rien faire désormais qui fût contraire à l'esprit de la réforme qu'il avait la mission d'opérer, et qu'il renonça alors à venir célébrer dans l'église de l'abbaye ses anciennes et accoutumées solennités, puisqu'il faisait aux chanoines de Saint-Pierre des interdictions semblables.

Nous ne pensons pas que cette conjecture soit téméraire. Nous croyons au contraire qu'on doit la regarder comme tout à fait légitime et certaine, et que c'est en 1518 ou 1519 que MM. de Saint-Gervais commencèrent à venir pour les

Rameaux à la collégiale de Notre-Dame des Vignes. Et d'ailleurs, quand il faudrait remonter plus haut pour y placer l'introduction de ce nouvel usage, ce que nous disons un peu plus loin sur la tentative faite pour le remplacement des noms de *Rue* et *Porte aux Asnes* n'en resterait pas moins vrai.

Mais quand prit fin cette nouvelle coutume des chanoines de la cathédrale de venir à Notre-Dame des Vignes? Ici, la réponse est facile. Elle cessa évidemment avec la disparition de l'église en 1552.

Mais, je ne puis résister à la pensée de placer ici l'intéressant récit de sa destruction par Michel Bertin qui écrivait 40 ans après l'événement. Son manuscrit appartient à la Bibliothèque ; il est d'une grosse écriture du XVI<sup>e</sup> siècle, assez difficile à lire.

Après avoir commencé à parler des travaux exécutés pour fortifier ce côté des murs de la ville, il ajoute : « En cet endroit fut fait un gros corps de garde de pierres de taille que l'on dit avoir coûté quatorze cents livres. Pourquoi il en est retenu le nom. Pour faire la plate-forme et corps de garde fut abattue et du tout démolie l'église et paroisse Notre-Dame des Vignes, ainsi surnommée à cause qu'ès environs d'icelle étaient anciennement toutes vignes. La dite église était de grande beauté et antiquité, voutée et garnie d'une tour haute, la houppe de laquelle fut tirée à bas à force de cordes tirées par chevaux. L'on m'a fait récit qu'au bout de la dite houppe était une pomme de plomb dans laquelle était écrit comme il y avait huit cents ans que la dite église était bâtie. L'ouvrage fut tant hâté en cet endroit que l'on n'eut loisir d'abattre les quatre gros piliers de la tour et autres

des bas-côtés de la dite église lesquels sont demeurés sous la dite plate-forme, même le pavé et plusieurs belles et anciennes tombes et sépultures de plusieurs gisants en cette église que les successeurs ne purent retirer pour transporter ailleurs. »

« Auprès de la dite plate forme est demeurée une haute tour crénelée en laquelle se disait l'Évangile le jour de Pâques Fleuries lorsque MM. de l'Église Cathédrale allaient en procession ce jour suivant l'ancienne coutume. »

Ce texte instructif s'explique de lui-même. Disons seulement que c'est pour ne point l'avoir connu que M. Pécheur a supposé, dans ses *Annales*, que la *Tour de l'Évangile* fut construite avec les démolitions de l'église afin de conserver le souvenir de ce qui avait péri. Cette tour existait bien antérieurement. Elle n'avait point cependant fait partie jamais des fortifications de la ville, et l'on peut croire qu'elle avait été élevée pour servir à la défense particulière de l'église qui était isolée et dont, en cas de guerre, de hardis assaillants auraient pu s'emparer et de là causer de grands dommages à la place.

On ne la détruisit pas et elle devint partie intégrante d'un puissant ouvrage bastionné dans lequel elle fut renfermée.

Son nom de *Tour de l'Évangile* lui fut donné pour la raison rapportée plus haut, et le bastion lui-même fut appelé *Bastion de l'Évangile* dans les Catalogues militaires (1).

(1) La Tour de l'Évangile, privée de son toit en forme de poivrière que l'on voit sur des plans du commencement du siècle dernier, a disparu dans les travaux entrepris alors pour la restauration et le développement de nos fortifications. Elle a été remise à jour

Mais revenons à notre sujet. C'est donc en 1552 que le chapitre cathédral se trouva dans l'impossibilité de revenir pour les Rameaux à une église qui n'existait plus et qu'il dut de nouveau changer son itinéraire, inauguré en 1518 ou 1519. Par suite, c'est trente et quelques années seulement que dura sa coutume de célébrer Pâques Fleuries à la Collégiale de Notre-Dame des Vignes, coutume que nous apprend Michel Bertin et qu'il qualifie d'ancienne, relativement à celle qu'il vit commencer et établir de son temps. C'est aussi pendant ce temps, pourtant pas très long, que la *Rue* et la *Porte aux Asnes* coururent le danger de perdre leurs vieux noms.

Pour se rendre de la Cathédrale à Notre-Dame des Vignes, le cortège processionnel devait passer par cette rue et cette porte... Leurs noms déplurent. On résolut de les changer. Mais comment et par quels autres noms les remplacer ?

Or, comme par l'adoption du nouvel itinéraire il arriva que le répons évangélique rappelant les multiples et joyeux *Hozanna* de l'entrée à Jérusalem dont le jour des Rameaux est l'anniversaire, vint à être chanté au passage de la rue et sous la voûte de la porte, cette circonstance fut comme un trait de lumière qui révéla le nom que l'on cherchait, et avec un empressement qui se devine, on l'adopta, et l'on se hâta de lui faire les honneurs en l'inscrivant au Cérémonial (1) sous cette forme : *Ad Portam Hozannam fit statio..... Can-*

ainsi que les restes de l'Eglise de Notre-Dame des Vignes, par suite du démantèlement de la place et de la destruction des remparts. Aujourd'hui tout a disparu ; les ruines même ont péri. *Etiam periere ruinæ.*

(1) Publié de 1528 à 1533, par Symphorien Ballioud.

*tatur Antiphona Hozanna : à la Porte Hozanne, l'on s'arrête et l'on chante l'antienne Hozanna.*

A le prononcer en français, le nouveau nom résonnait comme l'ancien, et le changement n'apparaissait pas. Il ne devait se révéler qu'à l'écriture, et l'on comptait sur le temps pour faire adopter la nouvelle orthographe dans le style et les écrits officiels.

Mais le temps manqua. La ruine de l'Eglise de Notre-Dame des Vignes arrivée trop tôt, obligea encore une fois le chapitre de Saint-Gervais à changer le parcours de sa procession et à se transporter en une autre église de la ville.

Ce fut à Saint-Léger que le chapitre vint faire sa station et plus tard, quand la collégiale de Notre-Dame des Vignes eût été rebâtie à l'intérieur de la ville, à l'un des angles de la Grand'Place, l'évangile de la bénédiction se chanta, au retour de Saint-Léger, au pied de la grande croix du cimetière de la nouvelle église, et il en fut ainsi jusqu'à la Révolution; cet usage ayant été consacré par Mgr de Fitz-James en son Rituel de 1744.

Or, comme le nouvel itinéraire suivi par le Chapitre éloignait tout contact avec l'ancienne *Rue aux Asnes*, la transformation projetée de ce nom demeura oubliée au Cérémonial liturgique, lequel dut lui-même être abandonné et l'on continua, dans les siècles suivants, de l'appeler et d'en écrire le nom comme on l'avait fait dans les siècles antérieurs.

Mais, voici qu'après deux cents ans, au déclin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est venu M. le chanoine Cabaret qui voulut renouveler la tentative de ses devanciers. Il alla même plus loin qu'eux, et s'inscrivant en faux contre la tradition et l'histoire,

il avança les choses les plus extraordinaires.

D'après lui, le nom de *Porte Hoçanne* était celui que cette porte avait eu de tout temps, et celui de *Porte aux Asnes* n'était qu'un nom dégénéré, survenu au cours des siècles et dû à l'ignorance ou à l'erreur de ceux qui avaient eu à l'écrire.

Vraiment ! c'est à ne pas croire que notre docte écrivain ait mis tout cela dans ses *Mémoires* d'ailleurs très intéressants et pleins de recherches. Cependant tout cela s'y trouve. Voici son texte :

« Qu'il nous soit encore permis de critiquer M. Dormay sur la dénomination qu'il donne à la *Porte Hoçanne* en écrivant *Porte aux Asnes, Asinorum Porta*. Pourquoi aller chercher bien loin une étymologie qui s'est présentée naturellement ? Jadis comme aujourd'hui se faisait la procession à l'ancienne église de Notre-Dame des Vignes qui joignait cette porte et la tour, et de même que cette tour tire son nom de l'évangile qui s'i chantait, de même la porte tire son nom de l'antienne *Hoçanna* qui s'i chantait aussi au moment qu'on l'ouvrait pour laisser passer la procession. L'ancien Ordinaire de la Cathédrale le dit en termes indubitables : *Ad Portam Hoçannam fit statio..... Cantatur Antiphona Hoçanna.* »

« J'avoue qu'au trésor des chartes de cette église, il en existait une de 1350 qui la nomme *Porta Asinorum et B. Mariæ*. Mais comme cette date résiste à l'antiquité de cette porte qui existait bien avant le IX<sup>e</sup> siècle et qui n'a jamais changé de nom, je pense que le rédacteur, mauvais latiniste, l'aura ainsi écrite faute de sçavoir l'éthimologie, comme en 1773, les ouvriers qui ont gravé

les noms des rues de la ville les ont estropiés, faute de sçavoir l'orthographe. »

Reprenons maintenant cette citation par parties. Et d'abord sa première phrase *Jadis comme aujourd'hui...* manque de clarté. Il aurait fallu dire : Comme aujourd'hui la procession se fait à l'église de Notre-Dame des Vignes *intra muros*, jadis elle se faisait à l'ancienne église de même nom *extra muros*. Le mot Jadis est d'ailleurs trop vague et fait naître dans l'esprit l'idée d'une antiquité trop reculée, et c'est bien là, en effet, ce que l'auteur a voulu insinuer. Mais, n'avait-il donc pas près de lui, aux archives du Chapitre, le Rituel de Nivelon qui lui apprenait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, MM. de Saint-Gervais célébraient les Rameaux à Saint-Pierre-au-Parvis et en l'abbaye Notre-Dame, et ne devait-il pas savoir mieux que nous que ses prédécesseurs n'avaient que de longtemps après abandonné cet usage ?

*Ad Portam Hoqannam fit statio...* Oui, c'est bien là ce qu'a lu notre auteur dans un ancien Ordinaire de la Cathédrale. Mais, il aurait dû nous dire l'auteur et l'ancienneté de ce livre. Nous en avons fait connaître la genèse, il n'y a qu'un instant, et démontré qu'il n'est pas antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle. De plus, les circonstances dans lesquelles il a été produit nous ont montré que s'il est venu pour régler un cérémonial devenu nécessaire, l'on en a profité adroitement pour y substituer un nom nouveau à un nom ancien.

Et en effet, la porte qui mettait en communication la ville et le faubourg avait un nom, et c'est ce nom qu'on ne voulut point écrire dans l'Antiphonaire. Il répugnait d'y mettre *Ad Portam Asi-*



*norum cantatur Antiphona Hozanna*, et, pourtant, l'auteur de la charte de 1350 n'avait point éprouvé pareil scrupule pour l'appeler *Porta Asinorum et B. Mariæ*.

Mais, voilà ! M. Cabaret ne veut point de l'indication de cette charte ; elle est pour lui de date trop récente par rapport à l'antiquité de la porte qui existait, dit-il, avant le IX<sup>e</sup> siècle, et dont le nom qui n'a jamais varié a été dénaturé par un auteur ignorant.

L'on ne sait pas d'une manière certaine si la partie de la ville dont nous nous occupons fut, dès le IX<sup>e</sup> siècle, enfermée dans l'enceinte des murs. L'historien Leroux l'affirme ; M. de La Prairie le nie et prétend que les murailles n'y furent construites qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Mais cela nous importe peu. Si la muraille et la porte n'existaient pas, il y avait du moins un chemin qui, se détachant de la chaussée de Pasly, venait directement dans ce quartier, et ce vieux chemin était le *Chemin aux Asnes* dont le nom passa plus tard à *la Porte et à la Rue aux Asnes*.

Quand l'église des Vignes fut construite, on l'appela soit le chemin aux Asnes, soit le chemin de Notre-Dame, soit des deux noms à la fois et il en fut de même pour la porte voisine ; puis avec le temps, il ne resta que *la Porte aux Asnes*, de sorte que si l'on doit dire que son nom n'a jamais varié, ce ne peut être celui que prétend Cabaret.

Mais ce n'est pas assez pour notre historien de rejeter la charte de 1350, d'un seul mot il taxe d'ignorance ou d'erreur tous ceux qui ne sont point de son opinion. C'est un procédé trop sommaire qui a pu le dispenser d'apporter ses propres preuves, mais qui ne lui a point assuré le succès de son

vivant. Le vieux nom de *Rue aux Asnes* resta le nom officiel de cette rue et ce n'est que plus de vingt ans après qu'il devait disparaître.

Nous sommes au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Après des années d'agitation, les temps se sont rassérénés. Une nouvelle ère commence. — (Nous parlons ici historiquement et non politiquement, et nous exprimons les sentiments de ceux qui vécurent alors). — Les Ediles de la Ville, pour effacer des souvenirs mauvais, songent à rendre à nos rues révolutionnairement baptisées les noms qu'elles avaient portés sous des régimes plus cléments. Le nom de la *Rue aux Asnes* sera-t-il conservé ? Ne sera-t-il point considéré comme l'un de ceux qu'il faudra effacer ?

Nous ne savons quelles raisons fit valoir près des magistrats de la cité le rapporteur de la commission chargée d'instruire la cause. Sans étudier davantage le passé, ne s'en rapporta-t-il point de confiance à l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Soissons* ? Je n'ose me demander s'il ne regarda pas le nom de *Rue aux Asnes* comme un nom révolutionnaire. Bref, le nom *Rue Hoçanne* fut préféré et un écriteau scellé sur la pierre le fit connaître au public. L'âme de M. Cabaret dût en tressaillir d'aise.

D'ailleurs, le vieux nom *Rue aux Asnes* n'avait-il pas fait son temps. Depuis de longs siècles, ces humbles porteurs avaient cessé de la fréquenter. Leur nombre même avait diminué dans nos campagnes, et les portes baudières de nos petites métairies villageoises s'étaient agrandies en faveur de la plus noble conquête que l'homme ait faite, au rapport de Buffon.

Et c'est ainsi qu'a péri sans espoir de retour, le

nom séculaire d'une antique porte disparue elle-même, et de la rue qui y aboutissait : nom simple et vulgaire, de basse et roturière extraction, indigne, si l'on veut, des délicats, agréé toutefois par les amis des vieilles choses et des vieux souvenirs.

Le nouveau nom de la rue est d'origine moins commune, de souche plus distinguée. Il rappelle aussi des souvenirs, mais des temps moins anciens. Si ces souvenirs font son honneur et ses titres de noblesse, n'est-il point à craindre qu'ils ne lui portent un jour malheur, et que le berceau où il a trouvé la vie ne lui apporte aussi la mort ?

Oui, qu'arrivera-t-il un jour, si l'on a besoin de la place qu'il occupe pour l'offrir à quelque célébrité récente, ou peut-être à quelque personnage que le hasard et l'opinion auront fait grand ?

Au reste, et pour conclure, je souhaite au nouveau nom de notre rue de vivre d'aussi nombreuses années que son prédécesseur. Lui seront-elles laissées ? Qui le sait ? S'il y a pour lui danger de disparaître à cause de la mobilité et de la malice des temps, il y a, par contre, chance de durer à raison des mœurs pacifiques et traditionnelles des vrais Soissonnais.

---

M. l'abbé Hivet reprend ses *Etudes étymologiques* des noms des villages Soissonnais :

## ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

---

Aujourd'hui, Messieurs, nous allons partir de SOISSONS, pour nous diriger vers *Neufchâtel*.

— BUCY, vient de bos, bois (cf. l'allemand busch), et signifie pays situé au milieu des bois.

— MISSY, vient probablement de *mansi* et signifie lieu de *manses*. On disait Minciacum au IX<sup>e</sup> siècle.

— VREGNY, vient de vernus, aune, par transposition du mobile *r*, comme brebis pour berbis, du latin vervecem. On disait Virniacum en 1132. Il signifie lieu où poussent les *aunes*.

— CHIVRES, Capra en 877, signifie lieu où l'on élève les *chèvres* (cf. Chevregny).

— CELLES, Cella en 1129, vient de cella, *demeure* de celui qui occupe une manse : cellule est un diminutif. Cella, chez les Romains, est la chambre de l'esclave. ce mot vient sans doute de cedla, par assimilation cella, et signifie retirance, de cedere, se retirer.

— CONDÉ, vient du celté condate, qui signifie confluent (cf. le latin *cum* avec, et la racine *it*, aller avec le *d* épenthétique.

— VAILLY, Vasliacus en 857, peut-être pour

Valliacus, il signifierait lieu dans un *camp retranché*, de Vallum, retranchement. Vailly avait un château-fort au IX<sup>e</sup> siècle.

— PRESLES, Pratella en 1194, signifie *petits prés*, de pratum, gué.

— BOVES, de bova, au sens de cavernes, de grottes.

— CYS, Cis au IX<sup>e</sup> siècle, peut-être de Cisius (fundus), la terre de Cisius. Ce pays obtient de bonne heure (en 1178), l'institution communale : d'où le nom de La Commune.

— CHAVONNE, Cavonia en 1143, vient peut-être de *cavus*, creux, ce lieu étant situé au pied d'une colline formant un creux.

— SOUPIR, Supeium en 1134, peut-être pour *sub pagum*, au-dessous du pagus. Ce pays a dû être déplacé d'une hauteur voisine (probablement Saint-Pierre à Maïdi), et se rapprocher de l'Aisne. L'r de la fin est ajouté comme dans perdrix, de perdicem.

— OSTEL avait autrefois un prieuré. Il se disait Hostel en 1134 : ce qui fait supposer *hospitalia*, chambres pour les hôtes.

— BRAYE, du celte *bray*, signifie *terre humide*.

— BEAULNE, Behelna en 1143, vient sans doute de balneum ; se rapprocherait alors de Bagneux et aurait le même sens.

— MOUSSY, Musceium au VIII<sup>e</sup> siècle, vient probablement de Monticellus, *petite montagne* : il est en effet bâti sur le versant d'une montagne (cf. Mousseau (Nièvre), et Samoussy (Aisne), composé de sala, habitation, et de Moussy pour Monsy, petite éminence où le changement de *on*

en *ou* est analogue à celui de *conventus* en *couvent*.

— VERNEUIL, comme *Vregny*, de *Vernus*, aune, signifie lieu où croissent les aunes.

— BOURG, *Burgus* en 1184. Bourg signifiait alors citadelle, château-fort. Autrefois, beaucoup de villages étaient entourés de murs, pour se protéger contre les ennemis. De nos jours, *bourg* n'a plus que l'acception vague de localité.

— COMIN, *Cuminum* en 1184, paraît venir de *Cominius* (*fundus*) : ce serait la terre de *Cominius*.

— PONT-ARCY, doit son nom à un *pont* bâti sur l'Aisne et à *Arcy* (*Arciacum*), lieu où s'élève une citadelle (*arx*).

— VIEIL-ARCY. Il y eut autrefois une citadelle (*arx*), sur la croupe de ce lieu élevé, propre à être défendu.

— DHUIZEL, *Dusellum* en 1147, serait peut-être *Ducellus* (*fundus*), la terre de *Ducellus*, diminutif de *dux*, chef. (c en s. ; cf. *vicinus*, voisin).

— ŒUILLY, *Ulliacum* en 1133. Peut-être y aura-t-il eu autrefois, dans ce pays, un moulin à huile ou bien y aura-t-on cultivé avec succès le pavot-œillette ; d'où son nom d'*Oleacum*, lieu propre à l'huile, de *oleum*, huile.

— PARGNAN, *Parignan* en 1134, semble venir de *pariginem*, haie, et signifier lieu entouré de haies.

---

## AUTOGRAPHES

### de la « Revue » Gabriel Charavay

---

M. Michaux signale quelques autographes publiés dans la Revue de M. Gabriel CHARAVAY et intéressants pour le Soissonnais, savoir :

AVED (JACQUES-ANDRÉ-JOSEPH), peintre de portraits, de l'Académie de peinture. L. A. S. à J.-B. ROUSSEAU, 13 juin 1739, importante lettre où Aved parle des portraits de Rousseau et de Louis Racine, qu'il vient de terminer.

(Qu'est devenu le portrait de Louis Racine? La plupart des œuvres d'Aved ayant été gravées, il est probable que ce portrait l'a été aussi).

COIGNY (M.-F.-H.) de Frauquetat, duc de) maréchal de France, premier écuyer de Louis XVI, né en 1737, mort en 1821. Pièce autographe signée : Soissons, 21 juillet (un peu avant la Révolution). Il donne l'ordre aux dragons de se rendre à Compiègne, à Jaulzy et à Lizy.

GILBERT DES VOISINS (PIERRE), célèbre avocat général au Parlement de Paris, né en 1684, mort en 1769. Lettre a. s. à M. Boullenois datée de Soissons, 6 janvier 1754.

Son fils faisait aussi partie du Parlement, était mort en 1754, à Soissons, où avait été exilée une partie des membres de cette illustre compagnie.

Cette lettre aurait précédée de peu de temps le décès de ce fils.

MAYENNE (ch. de Lorraine, duc de), gouverneur de Soissons, chef de la Ligue, né en 1554, mort en 1611. L. a. s. à M. de Lansac, 3 septembre 1577.

CHARPENTIER (HENRY-FRANÇOIS-MARIE, comte) général de la République et de l'Empire, né à Soissons en 1766, m. en 1831, L. a. s. quartier général d'Alto. 5<sup>e</sup> jour complém. de l'an VII.

MAZARIN (le cardinal), ministre de Louis XIV. L. s. avec un long P.-S. ant. en français au chancelier Séguier. Soissons, 16 avril 1653. Lettre politique qu'il termine en disant : il avait été reçu en triomphe à Paris (29 mars), puis était retourné à Soissons, avant d'aller au Midi pacifier Bordeaux.

TRONCHET (FRANÇOIS-DENIS), défenseur de Louis XVI, né en 1726, m. 1806, qui habita la sénatorerie à Soissons. L. a. s. à Fourcray. Paris 1804. Il lui recommande chaleureusement l'ancien bénédictin César-Auguste Basset, ardent propagateur de l'enseignement mutuel, auteur d'ouvrages estimés, né à Soissons, en 1760, mort en 1828.

---

M. Michaux fait suivre sa communication de cette note :

A LAVOISIER, le célèbre chimiste, on a élevé une statue ces jours derniers à Paris, réparation bien tardive donnée par la science au savant



immortel, victime de la Révolution. On sait que le 8 mai 1794, Lavoisier a été guillotiné avec les 27 fermiers généraux, ses collègues. Cet homme de génie n'est pas un étranger pour nous. Il possédait une ferme et le bois de Vauquebert situés à Taillefontaine, canton de Villers-Cotterêts. Après sa mort, le tout revint à sa veuve, qui épousa M. de Rumfort, et avant la guerre de 1870, celle-ci était représentée par M. de Chazelles, maire de Clermont-Ferrand et député.

---

---

### Onzième séance

—

Lundi 5 Décembre 1900

—

*Présidence de M. le comte DE BARRAL*

—

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DE NOVEMBRE 1900 :

*Revue agricole, industrielle, historique et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, année 1899.

*Mémoires de la Société Dunkerquoise*, XXXIII<sup>e</sup> volume, 1899-1900.

*Mémoires de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2<sup>e</sup> série, tome XXXI, année 1900.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, n<sup>os</sup> 7 et 8; 1900.

*Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, 1897-1898.

- Annuaire de la Société philotechnique*, année 1899, tome LVIII.
- Revue de Saintonges et d'Aunis*, xx<sup>e</sup> volume, 6<sup>e</sup> livraison, 1900.
- Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXXVII; 1900, 1<sup>er</sup> semestre.
- Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XXIX, 1900.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1899, LIII<sup>e</sup> volume.
- Bulletin de la commission historique du département du Nord*, tome XV, 1899,
- Bulletin de la commission historique du département du Nord*, tome XXII, 1900.
- Bulletin de la commission historique du département du Nord*, tome XXIII, 1900.
- Bulletin de la commission historique du département du Nord*, tome XXIV, 1900.
- Annales du Musée national de Montevideo*, tome II, fascicule 15.
- Journal des savants*, septembre et octobre 1900.

---

DÉMISSION DE M. LE PRÉSIDENT DE BARRAL

M. le comte de Barral informe les membres de la Société que la nécessité dans laquelle il se trouve de résider hors de Soissons pendant la plus grande partie de l'année, le force à se démettre de la fonction de Président de la Société.

Les membres présents expriment au Comte de Barral les regrets unanimes que leur cause cette détermination.

---

I

COMMUNICATIONS DIVERSES

M, l'abbé Clairambaux, au nom de M. Félix Brun, fait la lecture d'une *Lettre d'un soldat sur la campagne de 1680*.

---

M. l'abbé Callay lit une *Etude sur Charles de Roucy, évêque de Soissons*.

## **CHARLES DE ROUCY-SISSONNE ET SOISSONS**

**en 1567**

---

Matthieu de Longuejume mourait le 6 septembre 1557, à l'âge de 79 ans, après un long et très brillant épiscopat (1534-1557), pendant lequel il avait rempli les plus hautes fonctions de l'Etat (2 fois garde des sceaux en 1538 et en 1544, et ambassadeur près du roi d'Angleterre Henri VIII en 1545).

Pour que le diocèse ne souffrît pas de ses absences forcées, il avait obtenu pour suffragant, Quentin le Museur, évêque in-partibus de Véric, lequel mourut en juin 1545. Le corps de Matthieu de Longuejume fut inhumé à Paris dans l'église paroissiale de Saint-Gervais, où sa famille avait un tombeau.

Après une vacance de trois mois, le siège de Soissons fut confié à

CHARLES DE ROUCY-SISSONNE

Le père du nouvel évêque, Louis de Sissonne, seigneur de Sainte-Preuve et d'Origny-en-Thiérache, était de l'illustre famille de Roucy qui remontait directement à Charlemagne. Il avait épousé Jeanne de Blécourt. De ce mariage naquirent Henri qui devint, en 1537, seigneur de Sissonne ; Louis, Joachim, seigneur de Sainte-Preuve et d'Origny, que nous verrons plus tard gouverneur de Soissons ; Charles, futur évêque de la même ville ; François, tué dans un tournoi ; Jeanne, épouse de François de Chanteloup, Hélène et Marie.

Né en 1525, Charles se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et obtint, jeune encore, un canonicat de la cathédrale de Laon. Il fut ensuite, en 1540, nommé abbé commendataire de Val roi (ou Val-le-Roi ?) plus tard de Beaulieu en Touraine, de Saint-Basle au diocèse de Reims et enfin, en 1552, maître de l'oratoire (grand aumônier) du roi Henri II.

C'est le 15 décembre 1557, d'après les registres du Vatican, qu'il fut nommé évêque de Soissons, au mois de janvier 1559 qu'il se fit sacrer, et le 7 mai de la même année, jour de la fête des Prés, qu'il prit solennellement possession de sa ville épiscopale.

Cette prise de possession se fit, dit Dormay, « avec grand appareil, suivant la coutume ancienne, « qui a été depuis négligée par ses successeurs. »

Le nouvel évêque fut reçu, avec tous les honneurs dus à son rang et à sa naissance, par les magistrats Jean Gosset, prévôt, Claude Moreau,

procureur, Samson Bouzeré, bachelier en droit, Pierre Pollet, Antoine Barat et Henri Lequeux, gouverneur et échevin.

Le prévôt de la cathédrale était alors Claude Merlet, prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux, official du diocèse, qui exerça ces fonctions pendant 52 ans.

« Le siège épiscopal fut alors heureusement occupé par un des meilleurs prélats qu'on eut vus à Soissons depuis longtemps. »

Dès les premiers mois de son épiscopat, Charles de Roucy-Sissonne fut appelé par sa charge de grand aumônier à assister aux obsèques du roi Henri II, le 10 juillet 1559, le 21 du même mois au sacre de François II, et le 15 mai 1561 à celui de Charles IX.

Il revint aussitôt dans son diocèse.

Son administration fut celle d'un père vigilant.

Aidé de son frère, Joachim de Roucy, nouvellement nommé gouverneur de Soissons, il essaya d'assurer à son peuple la tranquillité et le bien-être. C'était beaucoup entreprendre dans les circonstances où on se trouvait.

La Réforme, après s'être répandue dans toute la France, faisait, en particulier dans le Soissonnais et le Laonnois, les plus terribles progrès. Et partout, avec elle, la révolution sociale accompagnait la révolution religieuse. Charles de Roucy suivait avec anxiété le travail qui se faisait dans les esprits. Il craignait de voir fondre sur ses diocésains les calamités qui accablaient les autres provinces de la France, et qui, tout récemment, venaient de le frapper lui-même : ses belles abbayes de Valroy, de Beaulieu et de Saint-Basle, dont les revenus lui permettaient de secourir de si nombreux pauvres,

avaient été entièrement dévastées. Dans le Soissonais, le protestantisme se développait d'autant plus rapidement qu'il était accueilli par un certain nombre de personnages de marque. Cette religion était en effet plus commode et plus en rapport avec leurs mœurs trop faciles. Deux partis bien tranchés se formaient, celui des catholiques, toujours fidèle à son Roi et à son Evêque, et celui des Huguenots, qui avait pour chef, le prince de Condé.

Celui-ci était, par son mariage avec Eléonore de Roye, parent de l'Evêque de Soissons.

A la tête de quelques bandes, Condé poursuivait avec acharnement les troupes catholiques. Pendant ce temps, Eléonore, sa femme, s'entretenait avec ses deux belles-sœurs, Marguerite de Navarre et Jeanne d'Albret, des moyens de développer le parti protestant, et bientôt les résidences de Condé, d'Anizy, de Fère-en-Tardenois devinrent des centres de révolte.

Charles de Roucy fit faire des enquêtes par ses vicaires dans les environs de sa ville épiscopale ; puis, en juillet 1560, il ordonna des prières publiques pour demander à Dieu de préserver son église de la contagion.

Les protestants usant, ou plutôt abusant de la tolérance qu'on leur accordait, se multipliaient dans Soissons, et les villages voisins, au point qu'ils formèrent le dessein de faire une Cène générale dans la ville-même, le 28 décembre 1560, à l'occasion de la fête de Noël.

Les catholiques voulurent les empêcher de mettre ce projet à exécution.

Ils firent donc garder les portes de la place, mais les huguenots, aidés de leurs coreligionnaires de l'intérieur purent, malgré tout, pénétrer dans la ville.

La « cérémonie » eut lieu dans une maison particulière. Enhardis par ce succès, ils voulurent avoir un prêche dans la cité même.

On rapporte, dit Leroux, qu'ils portèrent leurs prétentions jusqu'à vouloir le tenir jusque dans l'église cathédrale. S'ils eurent, en effet, cette prétention, on doit avouer que les nouvelles doctrines comptaient alors dans Soissons, un nombre considérable de partisans. Ce projet fut énergiquement repoussé par les catholiques et, comme le dimanche 13 janvier 1561, les huguenots voulaient faire leur prêche, il y eut une véritable émeute.

Ce premier conflit excita l'évêque de Soissons et Condé à fixer, d'une façon définitive, la situation des deux partis. On prit pour arbitre Monsieur d'Estrées, seigneur de Cœuvres, personnage très estimé des catholiques, et des protestants surtout.

Après quelques pourparlers, l'Evêque « pour vivre en paix », autorisa les protestants soissonnais à tenir leur prêche dans une de ses terres à Belleu, mais non dans la ville de Soissons.

La religion réformée eut donc à partir de ce moment, une existence officiellement reconnue dans la région, et ses sectateurs, privés d'un temple dans la ville, pratiquèrent leur culte dans une maison particulière.

C'est à cette époque (1562), après le fameux colloque de Poissy, (où catholiques et protestants essayèrent en vain de s'entendre) que Charles dut, avec trente-neuf de ses collègues dans l'épiscopat, accompagner le cardinal de Lorraine au Concile de Trente, pour y représenter la province de Reims.

Dans l'état où se trouvaient les esprits, il ne

pouvait rien arriver de plus fâcheux à l'Eglise de Soissons, que l'absence de son chef.

Il fallut donc néanmoins que le saint évêque se résignât à partir.

Profitant de son absence, les huguenots en prirent à leur aise; ils suscitèrent toutes sortes de désordres, et firent ouvertement dans la ville les cérémonies du culte calviniste. Trois enfants furent baptisés « à la façon huguenote » et l'un d'eux étant mort, fut enterré sur le rempart, près de Saint-Pierre-à-la-Chaux.

De nombreuses apostasies eurent lieu, des artisans, des bourgeois, des prêtres même, renoncèrent à la vraie foi, des religieux abandonnèrent leur cloître, et la Réforme, dit un historien soissonnais de l'époque, « se répandit avec une telle rapidité qu'il sembla que Dieu se fût fait huguenot. »

L'audace des novateurs ne connut bientôt plus de bornes, l'absence de l'évêque, les encouragements de personnages influents les décidèrent à tenter un grand coup, en se rendant maîtres de la ville. Une fois encore, malgré la vigilance des catholiques, ils purent pénétrer dans la place, et « avec un orgueil incroyable, proférant des injures « contre iceux catholiques et la religion apostolique « que durant les messes, vespres, et autres divins « offices, » ils s'y crurent tout permis.

Violant l'édit de Janvier 1562 qui leur accordait la liberté de réunion « hors des villes, et sans armes, » certains entrèrent jusque dans les églises pour y faire cesser la messe, qu'ils remplaçaient par leur prêche.

De Paris, de Lyon, de Reims, de Bourges, où ces désordres devenaient de plus en plus fréquents,



on adressa des plaintes au roi, à la reine-mère, et au roi de Navarre, mais « les catholiques peu y profitèrent, car ces princes penchaient du côté des Huguenots. »

Les « papistes », voyant l'inutilité de leurs réclamations, résolurent de se faire justice à eux-mêmes, et se groupèrent autour de MM. de Guise, de M. le prince de Montpensier, et de M. de Nemours.

« M. de Guyse print gros travail, et volontiers « s'employa à recevoir les plaintes et doléances « des catholiques et se rendit leur protecteur « envers le roi et ses gouverneurs. » (Mémoires de Condé).

Les protestants se serrèrent autour du prince de Condé, de l'amiral de Coligny et de d'Andelot.

A ces deux partis bien dessinés s'en ajouta un troisième, celui de Montmorency.

La reine Catherine de Médicis continua ses intrigues ordinaires, et inaugura une politique de bascule qui ne fut rien moins que glorieuse : favorisant tantôt un parti, tantôt un autre, excitant le plus faible contre le plus fort, les trahissant l'un et l'autre sans le moindre scrupule.

Ce qui devait arriver, arriva bientôt.

La France devint, en peu de mois, un immense champ de bataille, où se commirent toutes sortes d'atrocités ; les campagnes étaient ravagées par des bandes de pillards auxquels était venue se joindre une foule d'étrangers sans aveu.

Les édifices les plus beaux, de superbes églises du Moyen-Age, de florissantes abbayes, des châteaux célèbres, des bibliothèques d'une richesse inouïe furent anéantis.

Soissons ne devait pas être et ne fut pas épargné.

En vertu de l'édit de Janvier 1562, qui défendait l'exercice du culte réformé dans l'enceinte des villes, le gouverneur de Soissons, Joachim de Sainte-Preuve, fit jeter en prison et mettre en jugement « pour leurs excès » ceux des huguenots qui avaient forcé les portes de la ville et y avaient excité du tumulte.

Les échevins firent comparaître « à leur beffroi », le ministre huguenot, et lui signifèrent d'avoir, en vertu d'un nouvel édit (26 mai) annulant en partie celui de janvier, à partir sans délai avec ses fidèles.

Ceux-ci obéirent, emportant « le meilleur de leur bien, et ne fut fait mal à aucun. »

Un mois après, la nouvelle que Condé venait de s'emparer d'Orléans, excita les magistrats, pour éviter une pareille surprise, à confisquer les armes de tous les individus suspects d'hérésie ou de connivence avec eux. Enfin, en juin 1562, on expulsa définitivement tous les calvinistes, et leurs biens furent vendus à l'encan. Ces mesures provoquées par les circonstances devaient amener de terribles représailles. Les Soissonnais s'y attendaient, aussi se mirent-ils en état de défense, et se préparèrent-ils, si besoin était, à repousser toute attaque du dehors.

Ces craintes étaient fondées, nous le verrons plus loin.

Vers cette époque (1563), Charles de Roucy revint du Concile de Trente, il trouva à son arrivée, dit Dormay, la justice de Soissons et la seigneurie de Belleu vendues par les officiers du roi et achetées par le prince de Condé, chef des pro-

testants. De plus, la situation était tellement difficile qu'il dut quitter sa ville épiscopale, abandonner son troupeau à *la fureur des loups*, et se retirer à Septmonts.

Pendant ce temps, les huguenots préparaient un grand coup. Les circonstances ne leur parurent peut-être pas favorables puisque c'est seulement en 1567 qu'ils revinrent à la charge.

Le 26 septembre de cette même année, au soir, tandis que les échevins prenaient part à un joyeux festin, Jean Moreau, receveur du taillon, arriva tout effrayé annonçant que les ennemis s'assemblaient en armes près de Chauny. On ne fit que rire de ses craintes et de son avertissement.

« On ne s'assura pas si la ville était à l'abri d'un coup de main ».

Les religieux de Saint-Crépin-le-Grand, qui avaient alors pour abbé Nicolas Dany, avertis par les « mandements de Charles de Roucy, s'étaient préparés eux aussi à une insulte », et avaient fait entrer le 29 juin, dans la ville, les insignes reliques de Saint-Crépin.

L'évêque et le clergé allèrent les chercher pour les déposer à l'abbaye Notre-Dame, où elles étaient en sûreté sous la protection de solides murailles, et surtout sous la sauvegarde d'une puissante abbesse Catherine de Bourbon, sœur d'Henri de Navarre et sœur du prince de Condé, commandant de l'armée huguenote.

A Saint-Médard, prévenus à temps, les religieux avaient mis en lieu sûr tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et avaient choisi pour cela un bûcher situé en dessous de l'infirmierie de l'abbaye qu'ils abandonnèrent.

Les autres monastères ou chapelles de la ville

avaient aussi, d'après les conseils de Charles de Roucy, pris les plus grandes précautions,

En ce moment, le gouverneur de la place, Joachim de Sainte-Preuve était absent, aussi les échevins organisèrent-ils eux-mêmes une véritable milice. Tous les habitants en état de porter les armes durent s'enrôler; les prêtres, chanoines, curés des paroisses, religieux prirent de même les armes. Le 13 septembre eut lieu sur la place du Grand-Marché (Grand'Place actuelle), une revue générale des défenseurs de la ville. Plusieurs fausses alertes les tenaient en haleine.

C'est « au mois de septembre, dit Berlette, jour « et feste Saints-Cosmes et Damiens, en l'an mil « cinq cens soixante-sept, que fut au point de « voir la ville de Soissons prise d'emblée par ceux « de la nouvelle religion prétendue réformée. »

Conduits par Genlis, Bouchavannes, d'Harcourt, Crécy et autres gentilshommes du Vermandois et du Laonnois, les protestants s'étaient avancés en silence sur Soissons.

Ils avaient pris toutes les mesures pour que leur arrivée fût ignorée des habitants.

Partis de Chauny, ils atteignirent, avant l'aube, les bords de l'Aisne, franchirent à gué la rivière au lieu dit le « Cul-Sec », se glissèrent le long de l'Île du Promenoir (commencement du Mail), et se présentèrent entre 3 et 4 heures du matin devant la porte de la Poterne, qui terminait la rue Saint-Quentin. Cette porte avait été ouverte au moyen de fausses clefs, par des affidés de l'intérieur.

Dans le plus grand silence, ils se répandirent dans les rues de la ville endormie, s'introduisirent dans tous les quartiers, renforcées par les troupes de Vandy et de Bouchavannes. En quelques minu-

tes, toutes les portes, tours, bastions étaient pris.

Ces mouvements avaient été exécutés avec tant d'ordre et de promptitude, que les catholiques n'en furent pas éveillés, et qu'ils ne connurent qu'au jour la prise de la ville, et alors Soissons se trouvait occupé militairement sur tous les points par des forces importantes.

Le premier moment de stupeur passé, les bourgeois essayèrent bien de prendre les armes, mais il était trop tard, toute résistance était impossible, il fallut se résigner.

Une fois maître de la place, Genlis « défendit étroitement que on ne tuât personne et que on ne pillât point les marchands. » Malgré cette défense, pendant que leur chef allait saluer Madame l'abbesse de Notre-Dame, les protestants commencèrent le sac de la ville, ils se portèrent sur les églises, les couvents, et sur les maisons des prêtres.

Ceux-ci avaient pu, à la faveur de quelques instants de répit, faire des musses où ils cachèrent une partie de leurs richesses et se retirèrent emportant le reste à l'abbaye Notre-Dame.

Plusieurs d'entre eux, effrayés des bruits qui circulaient, abandonnaient leurs maisons, ne gardant que leur bourse, « se jetèrent bas par les murailles », d'autres se déguisèrent « en povre état et sortirent en habits dissimulés », d'autres eurent le courage de rester, on ne leur fit aucun mal, du moins dans le début, mais dans la suite, il n'en fut pas de même; plusieurs subirent d'horribles tourments, ils furent écorchés vifs, ou torturés de différentes manières.

Les pillards ne pensaient qu'au butin et ce qu'ils trouvaient « n'était guère de leur goût, avant qu'ils

« eussent découvert les endroits où le meilleur  
« était caché. »

Dans leur haine imbécile du papisme, ils brisaient les images, culbutaient les autels, détruisaient les vitraux, cassaient les cloches, brûlaient les livres qui leur tombaient sous la main.

La cathédrale, vers laquelle ils se dirigèrent tout d'abord, fut prise ; ils la respectèrent en partie, car ils en voulaient faire le lieu de leur réunion ; ils y conservèrent deux cloches seulement, une pour l'horloge, la deuxième pour le culte. « Mais  
« cet antique monument fut dévestu de ses excel-  
« lentes, comme riches ymaiges, et représentations  
« des saints, des cloisons et fermeture du chœur,  
« des chapelles portant de vieilles et antiques  
« sépultures et effigies, des ornements, chasses et  
« argenterie, dont il y avait grand nombre en la  
« diste église, riches coullonnes, grosses orgues  
« et cloches, qui furent toutes brisées, ne s'en  
« fallut que deux. »

Il serait trop long de raconter tout ce qui se passa dans la cathédrale, et ce ne serait pas toujours facile..... ! L'église et le couvent des Cordeliers furent transformés en « ouvroirs et officines pour cuire salpêtre et affiner la poudre à canon.

L'église Notre-Dame des Vignes (sur l'emplacement d'une plus ancienne), commencée quelques années avant, venait d'être achevée quand « elle fut  
« renversée par terre, les vitres cassées et les clo-  
« ches rompues, avant qu'elles eussent été élevées  
« au clocher. »

L'église et abbaye Saint-Léger fut « du tout  
« ruynée et desmolye ne s'en fallut que des voûtes  
« du chœur et de la croisse de la diste église.

« Même la grosse tour estant sur le portail fut jetée à terre et du tout desmolye. »

Les églises ou abbayes Saint-Crépin-en-Chaye, Saint-Victor (emplacement de la Prison), Saint-Christophe, Saint-Quentin, Saint-André (près de la Grande Caserne), Saint-Antoine, Saint-Remy furent saccagées.

Saint-Jean des Vignes, dont les religieux avaient laissé la garde à un vieux frère convers retombé en enfance, fut aussi complètement dévasté; on n'y laissa que les murs de l'église; les vitraux. les lieux « manables », les fontaines, les cloches « même la petite cloche qui, de merveilleuse beauté était », tout cela fut détruit.

L'église Saint-Martin qui était, à cette époque, hors de la ville « à main gauche en sortant de la « porte Neuve, vers le cimetière de la même « paroisse, fut rasée dès le commencement, parce « qu'elle était près du fossé et nuisait aux rem-  
« parts. »

Saint-Crépin le Grand, sur l'emplacement duquel est établi l'Orphelinat Saint - Vincent de Paul, subit le même sort, mais quelques années après on put le restaurer, « au point, dit Dormay, qu'on n'y voyait rien que de beau. »

Du couvent des Célestins (Villeneuve-Saint-Germain), on ne conserva que partie « des laïresses et pignons ».

La chapelle Sainte-Thècle fut « du tout rasée, au lieu de laquelle fut bastie la muraille du Jardin de Mil en parlent (Milempart) » Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Germain et plus tard, de l'autre côté de l'Aisne, Saint-Vaast ne présentèrent plus qu'un amas de ruines.

L'importante abbaye Saint-Médard avait été,

comme Saint-Jean des Vignes, abandonnée de ses religieux ; elle ne fut sérieusement attaquée que quand, des riches paroisses de Soissons, il ne resta plus « que des pierres et un peu de bois » selon l'expression d'un contemporain.

Le lendemain de la prise de la ville par les huguenots, plusieurs d'entre eux, gentilshommes de race, se rendirent à Saint-Médard et dérochèrent en partie ce qui avait été mussé (caché) dans le bûcher, notamment les croix incrustées de pierres, les chandeliers d'or, et les fiertes (chasses) de Saint-Médard, Saint Grégoire, et Saint-Sébastien ; « ils vidèrent les os dans les fossés » ou les semèrent sur leur route.

Le tailleur du monastère, Antoine Baré, en sauva quelques-uns, les remit à une veuve « qui survint fort à propos ». Cette femme était connue de quelques huguenots dont « elle blanchissait le linge », aussi elle put sans difficulté les remettre à Madame de Bourbon.

Un vigneron de Crouy trouva dans une vigne située près de la porte du Belvédère un sac de damas blanc, couvert de dentelles d'or. Ce sac contenait des reliques de Saint-Grégoire ; il fut aussi porté à l'abbaye Notre-Dame « qui devenait ainsi l'unique refuge des gens d'Eglise et de leurs biens. »

Saint-Médard fut abandonné pendant quelques jours. Pendant ce temps, Genlis, avec tous les gentilshommes et cavaliers huguenots avaient quitté Soissons pour rejoindre Condé qui marchait sur Paris. Il avait eu soin d'informer les habitants par des placards affichés dans la ville, que les réformés avaient pris les armes seulement pour défendre le roi, la reine et le royaume, de la sujé-



tion des Italiens et des étrangers qui le détruisaient « et pour réformer toute chose en mieux ». Le 30 septembre, une partie de la garnison qui avait pour chef Darnel sortit de la ville, et envahit de nouveau Saint-Médard et des milliers de bras s'acharnèrent à l'œuvre de destruction qui fut achevée en une journée.

Quand toute l'abbaye fut dévastée, la bande des pillards se jeta sur Saint-Etienne (Saint-Paul actuel) sur Saint-Julien, « jadis près et sur le chemin qui conduit à Cuffly; cette église devint bientôt un monceau de ruines fumantes. »

« Bref, ce serait, dit Berlette, chose indicible de racompter les desmolitions qui furent faictes en églises, maisons ecclésiastiques dudict Soissons et des prises des richesses desdictes églises qui étaient inestimables. — L'évêque, dans son château de Septmonts, apprenait tout ce qui se passait dans sa ville épiscopale, mais il était réduit à une impuissance complète.

« Plusieurs fois, il avait essayé d'intervenir auprès des chefs des protestants. Il avait toujours usé de modération envers eux, quand ils ne portaient atteinte qu'à sa personne ou à ses biens, mais il sut conserver toute sa dignité d'évêque quand ils attaquèrent les monuments religieux et les ministres du culte catholique.

« Un jour, entre autres, les huguenots lui avaient fait demander une forte somme d'argent, pour sauver les cloches, l'horloge, la tour et les titres de la cathédrale. L'évêque, indigné des cruautés commises contre de malheureux prêtres qu'ils avaient torturés, écorchés vifs, rejeta toute transaction.

« Certes, il fallait du courage, pour refuser d'ac-

cepter les conditions de ces furieux, et, malgré toutes ces tortures, le saint évêque sut encore trouver pour eux des paroles de générosité et de pardon. »

L'occupation huguenote dura jusqu'en mars 1568. En quelques mois, l'Eglise de Soissons, qui était si florissante, ne présentait plus qu'un lamentable spectacle, ce n'était partout que ruines et désolation. Toutes les églises et les monastères, sauf Notre-Dame, étaient détruits.

Les catholiques, sous la conduite de la Chapelle des Ursins, reprirent la ville le 29 mars 1568 ; ils n'usèrent d'aucunes représailles sur les huguenots restés à Soissons, si ce n'est que la compagnie de la Chapelle fut logée pendant 16 jours. Cette troupe resta pour maintenir l'ordre, et elle ne se retira que le 16 avril. Joachim de Sainte-Preuve reprit alors ses fonctions de gouverneur. Les huguenots furent traités dans la suite avec tant de douceur, bien que leur puissance politique baissât partout, que la Saint-Barthélemy passa presque inaperçue, et ne coûta la vie qu'à 3 hommes.

On songea alors à réparer tout le mal commis par les calvinistes.

Aidé d'un secours de 3,300 fr. envoyé par Charles IX, chacun se mit résolument à l'œuvre.

Le clergé sur qui avait pesé presque en entier le poids de cette terrible invasion, avait beaucoup ou plutôt tout à refaire. Raconter par le détail cette rénovation lente et pénible du culte catholique, serait augmenter cette étude déjà trop longue. Qu'il nous suffise de dire que Charles de Roucy fut à la hauteur de sa tâche, qu'il y déploya une grande activité pour effacer, malgré l'immen-

sité des pertes, les traces des profanations des hérétiques.

Il fallut un siècle entier pour réparer les ruines faites en trois jours par les huguenots.

Donnant l'exemple, l'évêque employa à cette œuvre ses ressources personnelles et y consacra 66,000 fr. représentant son revenu de trois années.

Aidé de son chapitre, de ceux de Laon, de Beauvais et de Reims, il put bientôt relever la Cathédrale, Saint-Léger, Saint-Pierre-à-la-Chaux, Saint-Martin.

Saint-Etienne (aujourd'hui Saint-Paul) eut son abbaye et son église restaurées et placées sous le gouvernement d'Anne de Roucy, fille de Joachim, gouverneur de Soissons, religieuse à Notre-Dame.

Notre-Dame des Vignes fut l'objet de la prédication de Charles. Cette église devint en peu de temps une des plus belles de la ville. L'archiconfrérie du Saint-Sacrement y fut rétablie.

Saint-Jean des Vignes, Saint-Médard, Saint-Crépin le Grand purent, grâce à de généreux protecteurs, sortir de l'état lamentable où ils se trouvaient.

Une sorte de renaissance se produisit dans Soissons et dans les environs. Certaines églises étaient tombées pour ne plus se relever, mais d'autres parurent presque aussi nombreuses. Mettant à profit ce renouveau, Charles, tout en s'occupant des ruines matérielles, ne négligea rien pour faire revivre la foi des anciens jours. Il s'efforça de faire disparaître certains abus qui s'étaient glissés dans son clergé ; il maintint par des statuts synodaux la discipline ecclésiastique ; pour faire disparaître

les désordres qui se produisaient à l'anniversaire de la dédicace des églises, il décida que la fête de la Dédicace se célébrerait le même jour dans tout son diocèse ; il fixa également dans les chapelles ou abbayes de sa ville épiscopale la récitation de l'office perpétuel, *Laus perennis*.

Il encouragea toujours les ecclésiastiques et les laïques qui se faisaient remarquer alors par leur savoir ou leurs vertus. Dans le Chapitre de Soissons on comptait, à cette époque, un certain nombre de prêtres illustres, Aubin des Avenelles, poète assez réputé pour son temps, Gervais de Tournai, auteur de travaux d'histoire estimés, Jean Cannart, qui dirigea pendant quelque temps le collège Lemoine, à Paris, Jean Lamy, archidiacre de Tardenois, qui fonda l'office du Saint-Nom de Jésus, le vendredi de la Passion, et le fameux Matthieu Launoï, etc., etc.

La charité de Charles de Roucy ne fut jamais en défaut. On le voit en 1565, faire de grandes provisions de blé pour distribuer aux pauvres de la ville qu'éprouvait une affreuse famine. C'est alors qu'un riche marchand vint proposer au saint évêque de lui acheter le blé dont ses greniers étaient pleins. Charles l'ajourna au lendemain pour établir la concurrence avec des marchands qui, disait-il, lui offriraient davantage ; et lorsqu'à l'heure fixée, l'acheteur vint au rendez-vous, il trouva le prélat entouré des pauvres de la ville, et reçut cette réponse : *Voici mes marchands qui me promettent le Paradis, en récompense du pain que je leur donne, avez-vous quelque chose de mieux à m'offrir ?*

Le Soissonnais eut encore à subir toutes sortes de calamités ; les pillages des gens de guerre (en

1578), la peste qui ravagea Braine, Vailly, Missy, Bucy, (1578-9), un tremblement de terre (6 avril 1580), un orage épouvantable (le 24 mai de la même année), furent autant de circonstances qui permirent au bon évêque d'exercer son inépuisable charité, après avoir fait faire des prières pour obtenir de Dieu la cessation de ces fléaux.

Cette charité sans borne n'excluait pas la fermeté. On le vit plusieurs fois pendant son épiscopat; plusieurs fois il tint tête aux chefs huguenots, refusant d'accepter des conditions déshonorantes pour lui.

On le vit encore en 1575, lors du sacre de Henri III, successeur de Charles IX. A cette époque, le siège de Reims était vacant. « En effet, « l'archevêque de cette ville, Louis de Guise, « n'était encore que simple prêtre ». L'honneur de sacrer le nouveau roi revenait donc à l'évêque de Soissons, mais Louis de Lorraine, cardinal de Guise, évêque de Metz, par un véritable passe-droit, s'attribua cet honneur. Charles, malgré les remontrances faites au conseil de Sa Majesté, dut se contenter de recevoir solennellement le roi au portail de la cathédrale de Reims, seulement, en cédant au cardinal de Lorraine, il « pourvut à « l'avenir et empêcha autant qu'il put que ce qu'il « avait souffert par nécessité, ne fût dommageable « à ses successeurs. »

Charles de Roucy avait 60 ans, quand la maladie qui devait l'emporter vint l'assaillir. Il était à Paris, on le ramena alors à Soissons. A l'approche de la mort, il convoqua à l'évêché les membres du chapitre de la cathédrale qui avaient souffert avec lui pendant si longtemps et qui l'avaient tant de fois aidé dans ses bonnes œuvres et leur fit part du

regret qu'il éprouvait de ne pouvoir leur donner un souvenir précieux, gage de son affection, il leur offrit sa chapelle « fournie de vases d'argent doré, » ainsi que ses ornements.

Le 6 octobre 1585, ce saint évêque mourut emportant les regrets de tout son peuple, et, selon son désir, ses funérailles furent très simples. Son corps fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale auprès de la chaire épiscopale.

Deux inscriptions, l'une en latin, l'autre en français rappelèrent les longues luttes, les bonnes œuvres et les vertus apostoliques de Charles de Roucy-Sissonne.

Joachim, gouverneur de Soissons, frère de Charles, était mort le 18 novembre 1576. Ce seigneur fut vivement regretté dans la ville pour sa prudence, la bravoure et l'équité avec lesquelles il avait rempli ses fonctions. Des éloges funèbres en grec et en latin furent composés en son honneur. Son cœur fut placé à la cathédrale; son corps « après de grandes cérémonies » fut transporté à Sissonne, le lendemain de son trépas, et inhumé à côté de plusieurs membres de sa famille, dans la chapelle de la Sainte Vierge.

Charles de Roucy-Sissonne portait comme armoiries : « d'or au lion d'azur. »



# LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS


---

— 1900 —

---

## Bureau




---

- MM. PLATEAU, Président.  
ALEX. MICHAUX, Vice-Président.  
COLLET, , Secrétaire-Archiviste.  
DELORME, Trésorier.
- 




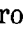



## Membres Titulaires.

---

MM.

- 1865 DELAPLACE (l'abbé), Curé d'Urcel.  
1867 DEVIOLAINE (Emile), , Conseiller général.  
1870 COLLET, , Conservateur du Musée de Soissons.  
1874 MICHAUX (Alexandre), ancien Imprimeur à Soissons.  
1874 LEGRY, , Conseiller général, Maire de Vailly.

MM.

- 1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), , attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.
- 1879 DE BARRAL (le comte), , ancien sous-préfet de Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. , inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances.
- 1883 VAUVILLÉ, , propriétaire à Pommiers.
- 1883 CIROU, notaire à Villers Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron), , à Vauxcastille, ancien sous-préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), , bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
- 1886 JUDAS, , bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1888 DE BERTIER (Albert) (le comte), à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (Henri) (le comte), à Longpont.
- 1890 BORGOLTZ (l'abbé), curé - doyen de Berry-au-Bac.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1892 HINCELIN, commissaire-priseur à Soissons.
- 1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire, à Soissons.



MM.

- 1897 LETOMBE (l'abbé), curé d'Ambleny.  
1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la  
Cathédrale de Soissons.  
1898 HIVET (l'abbé), professeur au Petit Séminaire  
Saint-Léger, Soissons.  
1898 CALLAY (l'abbé), professeur au Petit Séminaire  
Saint-Léger, Soissons.  
1898 DERAMECOURT (Monseigneur), évêque de Sois-  
sons et Laon, président d'honneur.  
1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.  
1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), maire de Vaux-  
buin.  
1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), directeur de l'*Argus*  
*soissonnais*.  
1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de  
Soissons.
- 

**Membres Correspondants.**

---

MM.

- 1849 MATTON, ✱, ancien Archiviste du département,  
à Laon, Officier de l'Instruction publique.  
1856 PILLOY, ☉, ancien agent-voyer d'arrondisse-  
ment à Saint-Quentin.  
1869 PIETTE (Edouard), ✱, président de la Société  
archéologique de Vervins.

MM.

- 1873 BARTHÉLEMY (DE), à Courmelon.  
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.  
1874 PALANT (l'abbé), curé de Cilly.  
1874 PIGNON (l'abbé), curé-archiprêtre à Saint-  
Quentin.  
1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.  
1887 SERRURE (Raymond), à Paris.  
1889 DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Mont-  
didier.  
1892 BERCET (Gaston), à Quiévy (Nord).  
1899 DE ROUCY (Francis), à Clairois (Oise).  
1900 CLAIRAMBAUX, curé de Bucy-le-Long.



# ***LISTE DES SOCIÉTÉS***

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

---

## **SOCIÉTÉS FRANÇAISES**

---

### **AISNE**

- Société Académique de Laon.
- Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
- Société Industrielle de Saint-Quentin.
- Société Archéologique de Vervins.
- Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
- Société Académique de Chauny.
- Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

### **ALGÉRIE**

- Académie d'Hippone, de Bône.
- Société Archéologique de Constantine.

### **ALLIER**

- Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

### **ALPES-MARITIMES**

- Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts  
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,  
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de  
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.  
Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.  
Société Historique du Cher, à Bourges. ·

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de  
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à  
Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce  
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,  
à Châlons.  
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,  
à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valen-  
ciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des  
Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à  
Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société française d'Archéologie, Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

**RHÔNE**

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.  
Société Littéraire, Historique et Archéologique de  
Lyon.

**SAÔNE-ET-LOIRE**

Société Eduenne d'Autun.  
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.  
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-  
sur-Saône.

**SARTHE**

Société Historique et Archéologique du Maine, au  
Mans.  
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au  
Mans.

**SAVOIE**

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à  
Chambéry.

**SEINE**

Société des Antiquaires de France.  
Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.  
Société d'Anthropologie.  
Société Philomathique de Paris.  
Société française de Numismatique et d'Archéologie.  
Association Philotechnique.  
Société des Etudes Historiques.  
Bulletin du Comité des travaux historiques.  
Bulletin scientifique dudit Comité.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.



VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,  
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de  
l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

---

### BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à  
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

### NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

### ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonienne, à Washington.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIXIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

## DU BULLETIN

DE LA

**Société archéologique, historique & scientifique**

DE SOISSONS

---

**ANNÉE 1900**

---

PREMIÈRE SÉANCE. — 8 JANVIER

	Pages
Renouvellement du Bureau. . . . .	2
Objet provenant de la tour de Vivières . . . . .	2
Observations de M. l'abbé Delaplace au sujet des Creottes d'Ambleny . . . . .	3

2<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 FÉVRIER

Découverte à Fleury d'un ancien four de potier. — Objets recueillis. — M. Collet . . . . .	5
Admission, comme membres, de MM. le baron Sabatié-Garat et A. Fossé d'Arcosse . . . . .	5

3<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 MARS

Le génovéfain Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger, par M. l'abbé Callay . . . . .	7
Etudes étymologiques par M. l'abbé Hivet . . . . .	12
Volontaires nationaux du 1 <sup>er</sup> bataillon de l'Aisne (1791), par M. Félix Brun . . . . .	25
Vases gallo-romains trouvés à Ambleny, par M. Vauvillé . . .	31

4<sup>e</sup> SÉANCE. — 2 AVRIL

Admission de M. Paul Choron . . . . .	34
Fêtes de la naissance et du baptême du Roi de Rome dans le Soissonnais, par M. Collet. . . . .	35
Décroissance de la population dans l'arrondissement de Sois- sons au XIX <sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Letombe . . . . .	80
Etudes étymologiques par M. l'abbé Hivet . . . . .	85

5<sup>e</sup> SÉANCE. — 7 MAI

Etudes étymologiques (suite), par M. l'abbé Hivet . . . . .	95
La communauté des maîtres vinaigriers, chandeliers et huiliers de la ville de Soissons aux XVI <sup>e</sup> , XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles, par M. Collet . . . . .	103

6<sup>e</sup> SÉANCE. — 11 JUIN

Habitations pauvres, par M. l'abbé Delaplace . . . . .	114
Etudes étymologiques (suite), par M. l'abbé Hivet . . . . .	116

7<sup>e</sup> SÉANCE. — 2 JUILLET

L'Angon et l'Ankous, par M. Plateau . . . . .	122
Etudes étymologiques (suite), par M. l'abbé Hivet . . . . .	123

8<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 AOUT

Description d'une médaille de l'Académie de Soissons, par M. André Fossé d'Arcosse . . . . .	128
Fouilles anciennes, par M. Vauvillé . . . . .	130
Etudes étymologiques (suite), par M. l'abbé Hivet . . . . .	131

9<sup>e</sup> SÉANCE. — 1<sup>er</sup> OCTOBRE

Le roi Victor-Emmanuel III, comte de Soissons, par M. Platteau . . . . .	137
Décès de M. l'abbé Corneaux . . . . .	139
Mauvais état de la porte de l'Arquebuse, par M. Collet. . . . .	139

10<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 NOVEMBRE

A propos de l'ancienne rue aux Anes dite maintenant rue Hozanne, par M. l'abbé Ledouble . . . . .	141
Etudes étymologiques (suite), par M. l'abbé Hivet . . . . .	160
Quelques autographes de la <i>Revue Gabriel Charavay</i> intéressant le Soissonnais, par M. Michaux . . . . .	163
Lavoisier, par M. Michaux . . . . .	164

11<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 DÉCEMBRE

Démission de M. le Président de Barral . . . . .	166
Charles de Roucy-Sissonne. — Soissons en 1567, par M. l'abbé Callay . . . . .	167





# TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

DIXIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

## DU BULLETIN

de la Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

---

### A

	Pages
Académie de Soissons. — Médaille. . . . .	128
Acy. . . . .	5
Admission de membres nouveaux . . . . .	5,6,34
Ambleny . . . . .	3,31,130
Anes (rue porte aux). . . . .	141
Angon et Ankous . . . . .	122
Archives du ministère de la guerre . . . . .	4
Archives diocésaines du Grand Séminaire. . . . .	103
Arquebuse de Soissons . . . . .	139
Autographes . . . . .	163

### B

Bibliographie . . . . .	8,9
Bureau, composition . . . . .	2

	Pages
<b>C</b>	
Corneaux (décès de M. l'abbé) . . . . .	139
Corporation des Vinaigriers. . . . .	103
Creuttes . . . . .	3,114

<b>D</b>	
Découvertes à Vivières . . . . .	2
Découvertes à Fleury . . . . .	5
Décroissance de la population au XIX <sup>e</sup> siècle. . . . .	80
Démission du président . . . . .	106

<b>E</b>	
Etymologies . . . . .	12,85,95,116,123,131,160
Exposition de 1900 . . . . .	34,113

<b>F</b>	
Fêtes de la naissance du roi de Rome . . . . .	35
Fouilles . . . . .	2,5,130

<b>H</b>	
Habitations pauvres . . . . .	114
Hozanne (porte) . . . . .	141

<b>L</b>	
Lavoisier . . . . .	164

<b>M</b>	
Médaille de l'Académie de Soissons . . . . .	128
Mercier (Barthélemy) . . . . .	7
Ministère de l'Instruction publique. . . . .	4



	Pages
<b>P</b>	
Porte Hozanne ou Porte aux Anes. . . . .	141
Poteries . . . . .	5,31
<b>R</b>	
Roi de Rome (naissance du). . . . .	35
Roucy (Charles de), évêque. . . . .	167
<b>S</b>	
Saint-Léger . . . . .	7
Soissons . . . . .	14
Statistique. Décroissance de la population. . . . .	80
Subvention du ministre de l'Instruction publique. . . . .	4
<b>V</b>	
Vases gallo-romains . . . . .	31
Victor-Emmanuel III, comte de Soissons. . . . .	137
Vinaigriers (corporation des) . . . . .	103
Vivières . . . . .	2
Volontaires nationaux du 1 <sup>er</sup> bataillon de l'Aisne. . . . .	25

